

# Fonds d'investissement BMO

## Notice annuelle

Le 10 mai 2019

### Fonds axés sur la sécurité BMO

BMO Fonds du marché monétaire (séries A, F, D, I, M et Conseiller)

### Fonds axés sur le revenu BMO

BMO Fonds d'obligations (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de base (séries A, F, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de base Plus (séries A, F, D, G, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations mixtes (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille diversifié de revenu (séries A, T5, T6, T8, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de revenu à taux variable (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial diversifié (séries A, T5, T6, F, D et Conseiller)

BMO Fonds mondial de revenu mensuel (séries A, D et T6)

BMO Fonds d'obligations mondiales multiseCTORIELLES (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds de croissance et de revenu (séries T5, T8, F, D, Conseiller et Classique)

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée\* (séries F, D, Conseiller et Classique)

BMO Fonds de revenu mensuel élevé II (séries A, T5, T8, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de revenu mensuel (séries A, T6, F, F6, D, G et I)

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions privilégiées (séries A, F, D, I, Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série O et Conseiller)

BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé (séries A, F, D, I, Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O et Conseiller)

BMO Fonds universel d'obligations (séries A, F, D, I et Conseiller)

### Fonds axés sur la croissance BMO

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de l'allocation de l'actif (séries A, T5, F, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (séries A, F, D, G et I)

BMO Fonds d'actions canadiennes (séries A, F, D et I)

BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation (séries A, T5, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries A, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)

BMO Fonds concentré d'actions mondiales (séries A, T6, F, F6, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds concentré d'actions américaines (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de dividendes (séries A, T5, F, F6, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds européen (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial équilibré (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial de dividendes (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial d'actions (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial de croissance et de revenu (séries A, T5, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'infrastructures mondiales (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'occasions de croissance (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB d'actions internationales (séries A, F, D, G et I)

BMO Fonds d'actions internationales (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds valeur internationale (séries A, F, D, I, N et Conseiller)  
BMO Fonds japonais (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds d'actions multi-factorielles (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds de dividendes nord-américains (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)  
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)  
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)  
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables (*auparavant, BMO Fonds zéro combustible fossile*) (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique (séries A, F, D, G, I, L et Conseiller)  
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique (séries A, T6, F, F6, D, G, I, L, FNB et Conseiller)  
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique (séries A, T4, F, F4, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique (séries A, T6, F, F6, D, I, S et Conseiller)  
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique (séries A, F, D, I, L et Conseiller)  
BMO Fonds de dividendes américains (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds FNB d'actions américaines (séries A, F, D, G et I)  
BMO Fonds d'actions américaines (séries A, A (couverte), F, F (couverte), D, I, N, Conseiller et Conseiller (couverte))  
BMO Fonds d'actions américaines Plus (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds leadership féminin (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

#### **Fonds axés sur les actions de croissance BMO**

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds des marchés en développement (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds mondial à petite capitalisation (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds de métaux précieux (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds de ressources (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds américain à petite capitalisation (séries A, F, D, I et Conseiller)

#### **BMO Portefeuilles FNB**

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe (séries A, T6, F, F2, D, G, I et Conseiller)  
BMO Portefeuille FNB de revenu (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

BMO Portefeuille FNB conservateur (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)  
BMO Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)  
BMO Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)  
BMO Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

#### **Fonds en dollars US BMO**

BMO Fonds équilibré en dollars US (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds de dividendes en dollars US (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Fonds indice-actions en dollars US (séries A, D et I)  
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US (séries A, D, Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O et Conseiller)  
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US (séries A, T5, T6, F, D et Conseiller)

#### **Fonds catégorie de société BMO±**

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu (séries F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie actions canadiennes (séries A, F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie dividendes (séries A, F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie mondiale de dividendes (séries A, T5, F, D, I et Conseiller)  
BMO Catégorie mondiale énergie (séries A, F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie mondiale d'actions (séries A, F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie Chine élargie (séries A, F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie valeur internationale (séries A, F, D, I et Conseiller)  
BMO Catégorie actions américaines (séries F, D et Conseiller)  
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, F2, D et Conseiller)  
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, D et Conseiller)

BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, D et Conseiller)

### **Fonds Étape Plus BMO**

BMO Fonds Étape Plus 2022 (séries A, D et Conseiller)

BMO Fonds Étape Plus 2025 (séries A, D et Conseiller)

BMO Fonds Étape Plus 2026 (séries A, D et Conseiller)

BMO Fonds Étape Plus 2030 (séries A, D et Conseiller)

### **Portefeuilles FondSélect<sup>MD</sup> BMO**

BMO Portefeuille de revenu FondSélect<sup>MD</sup> (séries A et D)

BMO Portefeuille équilibré FondSélect<sup>MD</sup> (séries A, D et NBA)

BMO Portefeuille croissance FondSélect<sup>MD</sup> (séries A, D et NBA)

BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect<sup>MD</sup> (séries A, D et NBA)

### **Portefeuilles FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO**

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

### **Portefeuilles d'éducation Objectif BMO**

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035 (séries A et D)

### **BMO Portefeuilles de retraite**

BMO Portefeuille de retraite revenu (séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de retraite conservateur (séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de retraite équilibré (séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

### **BMO Fonds Réduction du risque**

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque (séries F, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions Réduction du risque (séries F, I et Conseiller)

### **BMO Portefeuilles Ascension<sup>MC</sup>**

BMO Portefeuille de revenu Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille conservateur Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille équilibré Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille croissance Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille actions de croissance Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

\* Société d'investissement à capital variable offrant des actions.

± Chacun de ces fonds est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc., société d'investissement à capital variable.

<sup>MD</sup>/<sup>MC</sup> Marques déposées/marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée en vertu d'une licence.

BMO Investissements Inc. offre les fonds d'investissement BMO décrits dans la présente notice annuelle.

Le Fonds concentré d'actions mondiales BMO, le Fonds concentré d'actions américaines BMO, le Fonds d'obligations de base Plus BMO, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, le Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, le Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, le Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO et le Fonds leadership féminin BMO émettent des titres de série FNB directement en faveur de courtiers désignés et de courtiers de FNB (tel que ces deux termes sont définis ci-après). BMO Nesbitt Burns Inc., un membre du groupe de BMO Investissements Inc., agit ou agira à titre de courtier désigné et de courtier de FNB à l'égard des titres de série FNB de ces fonds.

Les titres de série FNB du Fonds d'obligations de base Plus BMO, du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, du Fonds ciblé d'actions

canadiennes BMO SIA, du Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, du Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO et du Fonds leadership féminin BMO sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») et sont offerts de façon continue.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des titres de série FNB du Fonds concentré d'actions mondiales BMO et du Fonds concentré d'actions américaines BMO. L'inscription des titres de série FNB de ces fonds à la cote de la TSX est subordonnée à l'obligation, pour les fonds, de remplir toutes les conditions de la TSX au plus tard le 3 mai 2020. Sous réserve du respect des exigences d'inscription initiale de la TSX, les titres de série FNB de ces fonds seront inscrits à la cote de la TSX et seront offerts de façon continue.

Un investisseur peut acheter ou vendre les titres de série FNB des fonds susmentionnés à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans sa province ou son territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des titres de série FNB de ces fonds.

**Aucun preneur ferme n'a pris part à la rédaction de la présente notice annuelle ni n'a effectué un examen ou une vérification diligente indépendante de son contenu.**

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres, et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

**Les fonds et les titres des fonds offerts dans la présente notice annuelle ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Ils ne sont vendus aux États-Unis qu'aux termes de dispenses d'inscription.**

**Fonds d'investissement BMO**

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale .....	2
Désignation, constitution et genèse des fonds.....	4
Objectifs et politiques de placement .....	30
Restrictions et pratiques de placement.....	30
Admissibilité pour les régimes enregistrés .....	40
Description des titres offerts par les fonds.....	41
Évaluation des titres en portefeuille.....	44
Souscription de titres.....	48
Rachat de titres.....	55
Échange entre fonds .....	61
Responsabilité des activités.....	64
Conflits d'intérêts.....	90
Gouvernance des fonds .....	121
Frais et charges.....	131
Incidences fiscales.....	136
Contrats importants.....	142
Attestations.....	A-1

## Introduction générale

Dans le présent document, on entend par :

- « **adhérent à la CDS** », un adhérent à la CDS qui détient des titres de série FNB pour le compte de propriétaires véritables de titres de série FNB;
- « **CDS** », Services de dépôt et de compensation CDS inc.;
- « **courtier de FNB** », un courtier inscrit (qui peut ou non être un courtier désigné), y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, qui a conclu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou plusieurs des fonds qui offrent la série FNB, une convention de placement continu aux termes de laquelle le courtier de FNB peut souscrire et vendre des titres de série FNB d'un ou de plusieurs fonds en continue à l'occasion;
- « **courtier désigné** », un courtier inscrit, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, qui a conclu avec le gestionnaire, pour le compte d'un ou plusieurs des fonds qui offrent la série FNB, une convention de désignation aux termes de laquelle il consent à accomplir certaines fonctions à l'égard des titres de série FNB, notamment ce qui suit : i) la souscription d'un nombre suffisant de titres de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la bourse applicable; ii) la souscription de titres de série FNB au moment des rachats de titres de série FNB en espèces; et iii) l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des titres de série FNB à la bourse applicable;
- « **date de dissolution cible** », la date de dissolution prévue d'un fonds Étape Plus BMO ou la date à laquelle le fonds se regroupe avec l'un de nos fonds du marché monétaire;
- « **fonds** », un ou l'ensemble des OPC offerts aux termes du prospectus simplifié et de la présente notice annuelle;
- « **fonds d'investissement BMO** », l'ensemble ou l'un des organismes de placement collectif (« OPC ») que nous offrons;
- « **fonds négociés en bourse BMO** », les séries FNB des fonds d'investissement BMO que nous offrons;
- « **fonds Réduction du risque** », le Fonds à revenu fixe Réduction du risque BMO et le Fonds d'actions Réduction du risque BMO;
- « **jour d'évaluation** », chaque jour où la TSX est ouverte ou tout autre moment que nous désignons à l'occasion comme un jour d'évaluation à l'égard d'un fonds donné;
- « **nombre prescrit de titres de série FNB** », relativement à un fonds en particulier, le nombre de titres de série FNB que nous fixons à l'occasion aux fins des ordres de souscription, des échanges et des rachats et à d'autres fins;
- « **nous** » et le « **gestionnaire** », BMO Investissements Inc., filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal. Le 1<sup>er</sup> novembre 2009, le gestionnaire a fusionné avec le membre de son groupe, Groupe de Fonds Guardian Ltée, de manière à constituer une seule personne morale;

- « **panier de titres** », relativement à la série FNB d'un fonds, un groupe de titres ou d'actifs choisis par le gestionnaire à l'occasion pour représenter les titres constituants du fonds et leur pondération dans celui-ci;
- « **portefeuilles Ascension<sup>MC</sup> BMO** », individuellement ou collectivement, le Portefeuille de revenu Ascension<sup>MC</sup> BMO, le Portefeuille conservateur Ascension<sup>MC</sup> BMO, le Portefeuille équilibré Ascension<sup>MC</sup> BMO, le Portefeuille croissance Ascension<sup>MC</sup> BMO et le Portefeuille actions de croissance Ascension<sup>MC</sup> BMO;
- « **portefeuilles CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO** », individuellement ou collectivement, le Portefeuille de revenu CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO, le Portefeuille équilibré CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO, le Portefeuille croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO et le Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO;
- « **portefeuilles FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO** », individuellement ou collectivement, le Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO, le Portefeuille de revenu FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO, le Portefeuille conservateur FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO, le Portefeuille équilibré FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO, le Portefeuille croissance FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO et le Portefeuille actions de croissance FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO;
- « **prix de base rajusté (« PBR »)** », le prix d'un titre rajusté conformément à la Loi de l'impôt;
- « **sans frais d'acquisition** », le fait qu'aucuns frais de souscription ou de rachat ne sont payés par les investisseurs lors de la souscription ou du rachat de titres des séries sans frais d'acquisition;
- « **série FNB** », la série négociée en bourse offerte par certains fonds d'investissement BMO;
- « **séries OPC** », toutes les séries offertes par un fonds, à l'exception de la série FNB;
- « **séries sans frais d'acquisition** », les titres de série A, de série A (couverte), de série F, de série D, de série G, de série I, de série NBF, de série O, de série L, de série M, de série N, de série S, de série FNB, de série T4 sans frais d'acquisition et de série T6 sans frais d'acquisition d'un fonds, chacune ou collectivement;
- « **titres constituants** », pour chaque fonds qui offre des titres de série FNB, les émetteurs qui composent le portefeuille de ce fonds à l'occasion;
- « **titres des séries F** », les titres de série F, de série F (couverte), de série F2, de série F4 et de série F6 d'un fonds;
- « **titres des séries T** », les titres de série T4, de série T5, de série T6 et de série T8 d'un fonds;
- « **titres T+3** », les titres à l'égard desquels les opérations se règlent habituellement le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres est établi;
- « **TSX** », la Bourse de Toronto;
- « **vous** », « **porteur de titres** » et « **porteur de parts** », toute personne qui investit dans l'un des fonds ou qui est intéressée à y investir.

De plus,

- si le nom d'un fonds contient les mots « **Étape Plus** », il s'agit de l'un des « **fonds Étape Plus BMO** »;
- à la page couverture et dans le présent document, si la désignation d'une série comprend les mots « **série O** », nous appelons ces séries des titres de « **série O** » du fonds.

BMO Investissements Inc. est le fiduciaire des fonds de fiducie BMO (tels qu'ils sont définis ci-après) (en cette qualité, le « **fiduciaire** ») et a l'autorité exclusive sur les actifs et les affaires des fonds de fiducie BMO. Le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. et celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ont respectivement l'autorité exclusive sur les activités de Catégorie de société BMO Inc. et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée. BMO Investissements Inc. est le gestionnaire des fonds et, en cette qualité, gère les placements des fonds et dirige et administre les affaires quotidiennes de chaque fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Fiduciaire, administrateurs et dirigeants des fonds* sous la rubrique *Responsabilité des activités* pour de plus amples renseignements.

Chacun des fonds a conclu avec nous un contrat portant sur la direction, l'administration, la gestion des placements et le placement de ses titres. Veuillez vous reporter à *Contrats de gestion* sous la rubrique *Responsabilité des activités* pour de plus amples renseignements.

Nous agissons à titre de placeur principal (sauf pour la série FNB) et plaçons les titres des séries des fonds offertes sur une base continue, à leur valeur liquidative, dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada où la loi permet que ces titres soient offerts en vente, par l'intermédiaire de succursales de la Banque de Montréal au Canada et par l'entremise d'autres courtiers inscrits. Veuillez vous reporter à *Gestionnaire et placeur principal* sous la rubrique *Responsabilité des activités* pour de plus amples renseignements.

## **Désignation, constitution et genèse des fonds**

Un OPC peut être établi sous forme de fiducie ou de société. Nous offrons ces deux types d'OPC aux termes du prospectus simplifié des fonds. Les fonds n'offrent pas nécessairement toutes les séries de titres offertes aux termes des présentes. Les principales différences entre chaque série portent sur les frais payables par les séries, les modes de souscription suivant lesquels vous pouvez acquérir les titres, le type et la fréquence des distributions que vous recevez à titre de porteur de titres des séries et, dans le cas de la série FNB, la possibilité d'acheter ou de vendre les titres de cette série à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Veuillez vous reporter au prospectus simplifié des fonds pour obtenir plus de renseignements.

### ***Catégories et séries de titres***

Un fonds qui est constitué en fiducie peut émettre des titres en une ou en plusieurs catégories et une catégorie peut être émise en une ou en plusieurs séries. Un nombre illimité de titres de chaque série peuvent être émis. En ce qui concerne un fonds constitué en fiducie, à certaines fins, comme le calcul des frais et des charges, une catégorie ou une série de titres peut être traitée séparément d'une autre catégorie ou série de titres de ce fonds. En outre, les sommes d'argent que vous et d'autres investisseurs versez pour souscrire des titres d'une série sont comptabilisées par série dans les registres d'administration du fonds. À d'autres fins, comme les activités de placement du portefeuille d'un fonds, toutes les catégories et les séries de titres du fonds sont traitées ensemble.

À l'heure actuelle, seul le Fonds d'actions américaines BMO a créé deux catégories de titres : la catégorie couverte et la catégorie ordinaire. Pour le Fonds d'actions américaines BMO, la catégorie couverte compte trois séries de titres (la série A (couverte), la série F (couverte) et la série Conseiller (couverte)), alors que la catégorie ordinaire compte de multiples séries de titres (la série A, la série F, la série D, la

série I, la série N et la série Conseiller). À l'exception des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes, tel qu'il est décrit ci-après, les catégories distinctes du Fonds d'actions américaines BMO tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

Pour la catégorie couverte du Fonds d'actions américaines BMO, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série du fonds est établie comme suit :

- pour les séries ordinaires, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes;
- pour les séries couvertes, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
  - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes; plus
  - la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes et répartis uniquement entre ces séries.

Tous les autres fonds ont créé une seule catégorie de titres, soit la catégorie ordinaire. Les séries de la catégorie ordinaire qui sont émises sont indiquées à la page couverture du prospectus simplifié et de la présente notice annuelle. Les séries de chaque fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC.

### ***Série FNB***

La série FNB est une série de titres négociée en bourse offerte par certains des fonds. Les titres de série FNB de ces fonds seront émis et vendus de façon continue. Il n'y a aucune limite au nombre de titres de série FNB qui peuvent être émis.

Le Fonds concentré d'actions mondiales BMO, le Fonds concentré d'actions américaines BMO, le Fonds d'obligations de base Plus BMO, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, le Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, le Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, le Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO et le Fonds leadership féminin BMO émettent des titres de série FNB directement en faveur de courtiers désignés et de courtiers de FNB. BMO Nesbitt Burns Inc., membre du gestionnaire, agit ou agira à titre de courtier désigné et de courtier de FNB à l'égard des titres de série FNB de ces fonds.

Les titres de série FNB du Fonds d'obligations de base Plus BMO, du Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, du Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, du Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, du Fonds FNB dividendes gestion tactique BMO et du Fonds leadership féminin BMO sont inscrits à la cote de la TSX et sont offerts de façon continue.

La TSX a approuvé sous condition l'inscription à sa cote des titres de série FNB du Fonds concentré d'actions mondiales BMO et du Fonds concentré d'actions américaines BMO. L'inscription des titres de série FNB de ces fonds à la cote de la TSX est subordonnée à l'obligation, pour les fonds, de remplir toutes les conditions de la TSX au plus tard le 3 mai 2020. Sous réserve du respect des exigences

d'inscription initiale de la TSX, les titres de série FNB de ces fonds seront inscrits à la cote de la TSX et seront offerts de façon continue.

Un investisseur peut acheter ou vendre les titres de série FNB des fonds à la TSX par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans sa province ou son territoire de résidence. Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente des titres de série FNB de ces fonds.

Veillez consulter *Les séries de titres* sous la rubrique *Souscriptions, échanges et rachats* du prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements concernant les différentes séries de titres des fonds offertes.

### **Fonds de fiducie BMO**

Certains fonds sont des fiducies établies en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de trois déclarations de fiducie distinctes (les « **fonds de fiducie BMO** »). Les fonds de fiducie BMO anciennement appelés les fonds de fiducie Épargnant et les fonds de fiducie Conseiller BMO (les « **fonds Épargnant et Conseiller BMO** ») sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 4 mai 2018, ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour datée du 10 mai 2019 (la « **déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO** »). Les fonds Étape Plus BMO sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 3 avril 2014, ainsi que par une annexe A modifiée et mise à jour datée du 10 novembre 2017 (la « **déclaration de fiducie cadre Étape Plus BMO** »). Les autres fonds de fiducie BMO, anciennement appelés les fonds de fiducie BMO Guardian (les « **fonds BMO Guardian** ») sont régis par une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 4 mai 2018 (la « **déclaration de fiducie cadre BMO Guardian** »).

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Fonds du marché monétaire	Déclaration de fiducie en date du 24 novembre 1987, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations	Déclaration de fiducie en date du 24 novembre 1987, modifiée les 22 février 1988, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations de base	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations de base Plus	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations mixtes	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de	

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
	fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille diversifié de revenu	Déclaration de fiducie en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds diversifié de revenu (jusqu'au 15 avril 2011)
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de revenu à taux variable	Déclaration de fiducie en date du 5 juillet 2005, modifiée les 5 juillet 2006, 12 septembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds de revenu à taux variable BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds mondial diversifié	Déclaration de fiducie en date du 27 février 2006, modifiée les 8 janvier 2007, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds mondial diversifié BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	Déclaration de fiducie en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé (jusqu'au 15 avril 2011)

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Fonds de croissance et de revenu	Déclaration de fiducie en date du 21 octobre 1996, modifiée le 18 août 2000, modifiée et mise à jour le 19 décembre 2000, modifiée les 28 août 2002, 25 août 2003, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds de croissance et de revenu BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013) Fonds de revenu mensuel élevé BMO Guardian (jusqu'au 4 janvier 2010)
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	Déclaration de fiducie en date du 10 octobre 2002, modifiée les 25 août 2003, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds de revenu mensuel élevé II BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds de revenu mensuel	Déclaration de fiducie en date du 11 février 1999, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	Déclaration de fiducie en date du 16 juillet 1974, modifiée les 12 septembre 1974, 16 juin 1987, 31 mars 2000, 23 juillet 2003, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions privilégiées	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 avril 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	Version modifiée et mise à jour, en date du 9 mai 2008, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds universel d'obligations	Déclaration de fiducie en date du 6 mai 1993, modifiée les 31 mars 2000, 22 juillet 2005, 12 septembre 2007 et 6 novembre	

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
	2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Déclaration de fiducie en date du 25 août 2003, modifiée les 7 juillet 2004, 5 juillet 2006, 12 septembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds asiatique de croissance et de revenu BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	Déclaration de fiducie en date du 24 novembre 1987, modifiée les 22 février 1988, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	Déclaration de fiducie en date du 24 novembre 1987, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds indice-actions (jusqu'au 17 septembre 2010)
BMO Fonds d'actions canadiennes	Déclaration de fiducie en date du 6 mai 1993, modifiée les 25 février 1999, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds d'actions (jusqu'au 3 avril 2014)
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	Déclaration de fiducie en date du 4 janvier 1999, modifiée les 18 août 2000, 28 août 2002, 16 juin 2003, 7 juillet 2003, 5 juillet 2006, 8 janvier 2007, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds canadien d'actions à grande capitalisation BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	Version modifiée et mise à jour, en date du 12 décembre 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Version modifiée et mise à jour, en date du 10 mai 2019, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Fonds concentré d'actions américaines	Version modifiée et mise à jour, en date du 10 mai 2019, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de dividendes	Déclaration de fiducie en date du 31 mai 1994, modifiée les 25 février 1999, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds européen	Déclaration de fiducie en date du 31 mai 1994, modifiée les 25 février 1999, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds mondial équilibré	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds mondial de dividendes	Déclaration de fiducie en date du 22 octobre 1996, modifiée les 31 mars 2000, 28 novembre 2003, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds mondial science et technologie (jusqu'au 19 juillet 2013)

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Fonds mondial d'actions	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 avril 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	Déclaration de fiducie en date du 17 juillet 2006, modifiée les 8 janvier 2007, 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds mondial de rendement absolu BMO (jusqu'au 3 avril 2014) Fonds mondial de rendement absolu BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	Déclaration de fiducie en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds de fiducies de revenu (jusqu'au 31 juillet 2009)
BMO Fonds d'occasions de croissance	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 avril 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB d'actions internationales	Déclaration de fiducie en date du 11 février 1999, modifiée les 31 mars 2000, 24 octobre 2005, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds indice international (jusqu'au 17 septembre 2010)
BMO Fonds d'actions internationales	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds valeur internationale	Version modifiée et mise à jour, en date du 12 décembre 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds japonais	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	Version modifiée et mise à jour, en date du 10 mai 2019, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de dividendes nord-américains	Déclaration de fiducie en date du 31 mai 1994, modifiée les 31 mars 2000, 5 mai 2006, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	Version modifiée et mise à jour, en date du 10 mai 2019, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds zéro combustible fossile (jusqu'au 9 mai 2019)
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 avril 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	Version modifiée et mise à jour, en date du 19 avril 2016, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de dividendes américains	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds FNB d'actions américaines	Déclaration de fiducie en date du 22 octobre 1996, modifiée les 26 février 1998, 31 mars 2000, 28 novembre 2003, 24 octobre 2005, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds américain indice-actions (jusqu'au 17 septembre 2010)
BMO Fonds d'actions américaines	Déclaration de fiducie en date du 22 octobre 1996, modifiée les 31 mars 2000, 28 novembre 2003, 22 juillet 2005, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions américaines Plus	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds leadership féminin	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	Déclaration de fiducie en date du 6 mai 1993, modifiée les 25 février 1999, 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Fonds spécial d'actions (jusqu'au 28 mars 2013)

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Fonds des marchés en développement	Déclaration de fiducie en date du 31 mai 1994, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	Déclaration de fiducie en date du 28 juillet 1994, modifiée les 18 août 2000, 28 août 2002, 5 juillet 2006, 12 septembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	Fonds mondial à petite capitalisation BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Fonds de métaux précieux	Déclaration de fiducie en date du 22 octobre 1996, modifiée les 31 mars 2000, 28 novembre 2003, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de ressources	Déclaration de fiducie en date du 6 mai 1993, modifiée les 31 mars 2000, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds américain à petite capitalisation	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB de revenu	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille FNB sécurité (jusqu'au 28 juillet 2014)
BMO Portefeuille FNB conservateur	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Portefeuille FNB équilibré	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB croissance	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds équilibré en dollars US	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds de dividendes en dollars US	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds indice-actions en dollars US	Déclaration de fiducie en date du 6 juillet 1998, modifiée les 31 mars 2000, 5 mai 2006, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	Déclaration de fiducie en date du 6 juillet 1998, modifiée les 31 mars 2000, 5 mai 2006, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	Déclaration de fiducie en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds Étape Plus 2022	Version modifiée, en date du 8 janvier 2009, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Étape Plus	

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
BMO Fonds Étape Plus 2025	Déclaration de fiducie cadre en date du 2 mai 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Étape Plus	
BMO Fonds Étape Plus 2026	Version modifiée, en date du 8 janvier 2009, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Étape Plus	
BMO Fonds Étape Plus 2030	Déclaration de fiducie cadre en date du 2 mai 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Étape Plus	
BMO Portefeuille de revenu FondSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille sécurité FondSélect <sup>MD</sup> (jusqu'au 28 juillet 2014)
BMO Portefeuille équilibré FondSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille croissance FondSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie en date du 1 <sup>er</sup> octobre 2004, modifiée les 24 février 2005, 10 mai 2006, 2 mai 2007, 12 septembre 2007 et 6 novembre 2007, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	BMO Portefeuille croissance dynamique FondSélect <sup>MD</sup> (jusqu'au 8 août 2013)
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect <sup>MD</sup>	Version modifiée et mise à jour, en date du 7 août 2013, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée	BMO Portefeuille sécurité FiducieSélect <sup>MC</sup> (jusqu'au 28 juillet

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
	les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	2014) BMO Solution revenu (jusqu'au 9 août 2013) Solution revenu BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Solution prudence (jusqu'au 9 août 2013) Solution prudence BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Solution équilibrée (jusqu'au 9 août 2013) Solution équilibrée BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Solution croissance (jusqu'au 9 août 2013) Solution croissance BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect <sup>MD</sup>	Déclaration de fiducie cadre en date du 17 juillet 2006, modifiée les 12 septembre 2007, 27 décembre 2007, 20 octobre 2008 et 8 juillet 2009, modifiée et mise à jour dans la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian	BMO Solution croissance dynamique (jusqu'au 9 août 2013) Solution croissance dynamique BMO Guardian (jusqu'au 28 mars 2013)
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de	

<b>Fonds</b>	<b>Constitution</b>	<b>Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant</b>
	fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	Version modifiée et mise à jour, en date du 5 novembre 2014, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de retraite revenu	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de retraite conservateur	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de retraite équilibré	Version modifiée et mise à jour, en date du 13 décembre 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 août 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	Version modifiée et mise à jour, en date du 18 août 2015, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille de revenu Ascension <sup>MC</sup>	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille conservateur Ascension <sup>MC</sup>	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille équilibré Ascension <sup>MC</sup>	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
BMO Portefeuille croissance Ascension <sup>MC</sup>	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de	

Fonds	Constitution	Noms antérieurs au cours des 10 dernières années, le cas échéant
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension <sup>MC</sup>	fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	
	Version modifiée et mise à jour, en date du 4 mai 2018, de l'annexe A de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO	

La déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO, la déclaration de fiducie cadre Étape Plus BMO et la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian sont désignées collectivement les « **déclarations de fiducie** » et, à l'égard de chaque fonds de fiducie BMO, la « **déclaration de fiducie** ».

### **Fonds catégorie de société BMO**

L'expression « **fonds catégorie de société BMO** » désigne les fonds énumérés ci-après qui constituent des catégories de Catégorie de société BMO Inc., société d'investissement à capital variable prorogée aux termes des lois de la province de l'Ontario au moyen de statuts de prorogation datés du 27 juin 2013, dans leur version modifiée le 31 juillet 2014, le 10 décembre 2014, le 16 novembre 2015, le 28 juin 2016, le 22 juillet 2016, le 23 septembre 2016, le 31 janvier 2017, le 22 septembre 2017, le 10 novembre 2017 et le 4 mai 2018. Le 4 mai 2018, BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc. a changé sa dénomination sociale pour Catégorie de société BMO Inc. :

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu  
 BMO Catégorie actions canadiennes  
 BMO Catégorie dividendes  
 BMO Catégorie mondiale de dividendes  
 BMO Catégorie mondiale énergie  
 BMO Catégorie mondiale d'actions  
 BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité (jusqu'au 16 novembre 2015, ce fonds s'appelait BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique)  
 BMO Catégorie Chine élargie  
 BMO Catégorie valeur internationale  
 BMO Catégorie actions américaines (jusqu'au 3 avril 2014, ce fonds s'appelait BMO Catégorie américaine d'actions)  
 BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect<sup>MD</sup> (jusqu'au 28 juillet 2014, ce fonds s'appelait BMO Portefeuille sécurité CatégorieSélect<sup>MD</sup>)  
 BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect<sup>MD</sup>  
 BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup>  
 BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> (jusqu'au 8 août 2013, ce fonds s'appelait BMO Portefeuille croissance dynamique CatégorieSélect<sup>MD</sup>)  
 BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu (jusqu'au 28 juillet 2014, ce fonds s'appelait BMO Catégorie Portefeuille FNB sécurité et, jusqu'au 14 avril 2011, il s'appelait BMO Portefeuille FNB sécurité)  
 BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré (jusqu'au 14 avril 2011, ce fonds s'appelait BMO Portefeuille FNB équilibré)  
 BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance (jusqu'au 14 avril 2011, ce fonds s'appelait BMO Portefeuille FNB croissance)  
 BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance (jusqu'au 8 août 2013, ce fonds s'appelait BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance dynamique)

### ***BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée***

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est une société d'investissement à capital variable constituée en vertu des lois de l'Ontario par statuts constitutifs datés du 3 février 1978 et modifiés le 18 septembre 2000 afin de changer sa désignation pour Fonds de dividendes mensuels GGOF Guardian Ltée, le 30 août 2002 afin de changer sa désignation pour Fonds de dividendes mensuels GGOF Ltée, le 8 juillet 2003 afin de créer les séries d'actions d'OPC et de renommer et d'annuler certaines catégories d'actions, le 6 juillet 2009 afin de changer sa désignation pour Fonds de dividendes mensuels BMO Guardian Ltée, le 28 mars 2013 afin de changer sa désignation pour BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, le 10 décembre 2014 afin de créer les actions de série Prestige et le 10 novembre 2017 afin de créer les actions de série D.

Lorsque vous investissez dans l'un des fonds catégorie de société BMO ou BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, vous souscrivez des actions d'une catégorie d'actions émises par une société et vous êtes un « **actionnaire** ». Lorsque vous investissez dans l'un des fonds de fiducie BMO, vous souscrivez des parts d'une fiducie et vous êtes un « **porteur de parts** ». Les actions et les parts sont appelées collectivement les « **titres** », et les détenteurs d'actions et les détenteurs de parts sont appelés collectivement les « **porteurs de titres** ».

Tous les fonds peuvent émettre plus d'une série de titres. Les principales différences entre chaque série portent sur les frais payables par les séries, les modes de souscription suivant lesquels vous pouvez acquérir les titres, le type et la fréquence des distributions que vous recevez à titre de porteur de titres des séries et, dans le cas de la série FNB, la possibilité d'acheter ou de vendre les titres de cette série à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Les séries de chaque fonds tirent leur rendement d'actifs mis en commun dotés d'un seul objectif de placement et forment ensemble un seul et unique OPC. Veuillez vous reporter aux aperçus du fonds, aux aperçus du FNB ou au prospectus simplifié des fonds pour obtenir plus de renseignements.

Le bureau principal des fonds est situé au 100 King Street West, 43<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

Nous pouvons en tout temps dissoudre ou fermer un fonds ou une série d'un fonds, selon le cas, et vous rendre la partie de la valeur liquidative de ce fonds ou de cette série qui vous revient. Nous vous donnerons un préavis concernant une telle décision. Dans le cas de la dissolution d'un fonds, nous vous ferons parvenir un préavis de 60 jours.

### **Événements saillants des dix dernières années**

#### *BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu*

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Matthews International Capital Management, LLC a cessé d'agir comme sous-conseiller de ce fonds et a été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille de celui-ci.

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, le Fonds japonais BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 27 novembre 2009, le Fonds japonais d'actions BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

#### *BMO Fonds de l'allocation de l'actif*

Le 15 décembre 2013, le Fonds équilibré BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

Le 15 avril 2011, Martin Currie Inc. et BMO Asset Management Corp. ont cessé d'agir comme gestionnaires de portefeuille de ce fonds.

Le 13 novembre 2009, Sanford C. Bernstein & Co., LLC a cessé d'agir comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds et le Fonds équilibré canadien BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

#### *BMO Portefeuille FNB équilibré*

Le 12 avril 2019, le Portefeuille FNB plus à revenu équilibré BMO a fusionné avec ce fonds.

#### *BMO Fonds d'obligations*

Le 7 janvier 2016, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre de mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement grâce à la négociation active de différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 100 %.

Le 15 décembre 2013, le Fonds d'obligations BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

Le 31 mai 2013, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre d'investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés, des titres à revenu fixe qui ont reçu la note BBB et des titres à revenu fixe de qualité inférieure.

Le 27 novembre 2009, le Fonds d'obligations canadiennes BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

#### *BMO Catégorie actions canadiennes*

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, la Catégorie canadienne d'actions à grande capitalisation BMO, la Catégorie entreprise BMO et la Catégorie ressources BMO ont été absorbées par ce fonds.

Le 27 novembre 2009, le Fonds canadien d'actions GGOF Ltée a été absorbé par ce fonds.

#### *BMO Fonds FNB d'actions canadiennes*

Le 21 septembre 2012, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour tenir compte du changement de dénomination du fonds négocié en bourse sous-jacent dans lequel le fonds investit et du changement de l'indice que tente de reproduire ce fonds négocié en bourse sous-jacent.

Le 17 septembre 2010, l'objectif et les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiés pour lui permettre de reproduire le rendement de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions canadiennes plutôt que de suivre le rendement de l'indice composé de rendement total S&P/TSX. Les stratégies ont été modifiées pour permettre au fonds d'investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, d'investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou d'utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction de fonds négociés en bourse.

#### *BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation*

Le 27 juin 2013, les stratégies de placement ont été modifiées afin de permettre au fonds d'utiliser des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement avec prise d'effet le 15 septembre 2013.

Le 8 juin 2012, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Guardian Capital LP à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées de

sorte à décrire le modèle quantitatif fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale qui sera utilisé par BMO Gestion d'actifs inc. pour choisir les titres qui composeront le portefeuille de ce fonds.

Le 16 novembre 2010, un changement mineur a été apporté au libellé des objectifs de placement de ce fonds.

#### *BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation*

Le 13 novembre 2009, le Fonds de croissance et revenu – petites capitalisations BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

#### *BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées*

Le 15 décembre 2013, le Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns a été absorbé par ce fonds. Dans le cadre de cette fusion, le Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant i) d'inclure dans ses communications publicitaires et ses rapports aux porteurs de parts des données sur le rendement passé et des données standard sur le rendement, selon le cas, du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns; ii) de communiquer les dates de création des séries applicables du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns en tant que dates de création des séries applicables du fonds; iii) de communiquer les dates qui correspondent à la date de création du fonds des séries applicables du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns en tant que date de création du fonds des séries applicables du fonds dans les aperçus du fonds de ce dernier; iv) d'utiliser les données sur le rendement des séries applicables du Fonds d'actions canadiennes sélectionnées BMO Nesbitt Burns en tant que rendement moyen et rendements annuels du fonds dans les aperçus du fonds de ce dernier; et v) d'autoriser le dépôt du prospectus simplifié du fonds, même si le capital de démarrage initial requis à l'égard du fonds n'a pas été respecté.

#### *BMO Fonds d'obligations de base*

Le 12 avril 2019, le Fonds d'obligations de sociétés échelonnées BMO a fusionné avec ce fonds.

Le 7 janvier 2016, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre de mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement grâce à la négociation active de différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 100 %.

#### *BMO Fonds d'obligations de base Plus*

Le 7 janvier 2016, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour lui permettre de mettre en œuvre des stratégies de positionnement dynamique sur la courbe de rendement grâce à la négociation active de différents types de titres, ce qui entraînera une augmentation du taux de rotation des titres en portefeuille du fonds, mais n'aura généralement pas d'incidence sur le profil de risque du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds peut dépasser 100 %.

#### *BMO Portefeuille diversifié de revenu*

Le 29 janvier 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller d'une partie de ce fonds.

Le 14 octobre 2016, le Fonds canadien de revenu mensuel diversifié BMO a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Fonds de dividendes*

Le 23 septembre 2016, le Fonds d'actions à revenu amélioré BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, le Fonds Croissance des dividendes BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Fonds d'obligations de marchés émergents*

Le 29 janvier 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a remplacé Taplin, Canida & Habacht, LLC à titre de sous-conseiller de ce fonds.

### *BMO Fonds des marchés en développement*

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, Lloyd George Management (Europe) Limited a remplacé Lazard Asset Management (Canada) Inc. / Gestion d'actifs Lazard (Canada) à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour tenir compte du style de placement fondamental de LGM Investment Limited (auparavant, Lloyd George Management (Europe) Limited) qui est axé sur les sociétés ayant de fortes perspectives de croissance, une direction solide et un rendement durable de leurs titres.

Le 27 novembre 2009, Lazard Asset Management (Canada) Inc. / Gestion d'actifs Lazard (Canada) a remplacé Sanford C. Bernstein & Co., LLC comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds et le Fonds des marchés émergents BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Fonds européen*

Le 9 janvier 2015, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a remplacé Vontobel Asset Management, Inc. comme sous-conseiller de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de tenir compte du style de placement de F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited).

Le 21 avril 2010, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour prévoir que le gestionnaire de portefeuille du fonds utilise une approche ascendante en matière de placement basée sur les données fondamentales qui met l'accent sur la croissance et la stabilité des gains, et cherche à repérer des sociétés de grande qualité dont les titres sont offerts à un prix intéressant et qui présentent des caractéristiques financières à long terme supérieures à la moyenne.

Le 20 novembre 2009, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Sanford C. Bernstein & Co., LLC comme sous-conseiller de ce fonds et a retenu les services de Vontobel Asset Management Inc. afin que celle-ci agisse comme sous-conseiller de ce fonds. De plus, le Fonds européen d'actions, BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Portefeuille FNB à revenu fixe*

Le 12 avril 2019, le Portefeuille FNB plus à revenu fixe BMO a fusionné avec ce fonds.

### *BMO Fonds de revenu à taux variable*

Dès le 7 mars 2017, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Money, Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et BMO Asset Management Corp. a été nommée sous-conseiller.

Le 19 juillet 2013, les objectifs de placement du fonds ont été modifiés afin de donner au fonds une flexibilité accrue pour investir dans l'ensemble des placements à taux variable et de donner au fonds accès à des prêts à taux variable et à des titres de créance à taux variable en éliminant l'exigence voulant que le fonds investisse principalement dans des obligations à rendement élevé.

Dès le 23 novembre 2012, Money, Inc. a remplacé Guardian Capital LP à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour rendre compte d'une approche qui privilégie des placements dans une plus grande proportion d'émetteurs d'obligations à taux variable aux États-Unis.

#### *BMO Portefeuille équilibré FondSélect<sup>MD</sup>*

Le 15 décembre 2013, le Fonds Portefeuille équilibré BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

#### *BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect<sup>MD</sup>*

Le 15 décembre 2013, le Fonds Portefeuille de croissance maximale BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

#### *BMO Portefeuille croissance FondSélect<sup>MD</sup>*

Le 15 décembre 2013, le Fonds Portefeuille de croissance BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

#### *BMO Fonds mondial diversifié*

Le 1<sup>er</sup> septembre 2015, Matthews International Capital Management LLC a cessé d'agir comme sous-conseiller de ce fonds et a été nommée à titre de gestionnaire de portefeuille de celui-ci.

Le 4 avril 2014, les stratégies de placement ont été modifiées pour permettre à ce fonds d'investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans des titres d'autres OPC et/ou fonds négociés en bourse.

Le 26 juillet 2013, Barrantagh Investment Management Inc. a cessé d'agir comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

Le 26 juillet 2013, Lazard Asset Management (Canada) Inc. / Gestion d'actifs Lazard (Canada) a cessé d'agir comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

#### *BMO Catégorie mondiale de dividendes*

Le 21 septembre 2012, Guardian Capital LP a remplacé Kleinwort Benson Investors Dublin Limited (auparavant, KBC Asset Management International Limited) à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour tenir compte du style de placement de Guardian Capital LP, qui a recours à une démarche ascendante, axée sur le marché et neutre quant au secteur pour sélectionner les meilleures sociétés de chaque secteur, peu importe où elles sont situées.

Le 20 novembre 2009, le Fonds mondial Croissance des dividendes BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Fonds mondial de dividendes*

Le 19 juillet 2013, les objectifs de placement du fonds ont été modifiés pour donner au fonds une flexibilité accrue lui permettant d'investir dans l'ensemble des secteurs mondiaux. À la même date, Guardian Capital LP a remplacé BMO Asset Management Corp. comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées et la classification du risque du fonds a été modifiée, passant de « moyen à élevé » à « faible à moyen ».

### *BMO Catégorie mondiale d'actions*

Le 4 mai 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

Le 30 novembre 2012, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Aberdeen Asset Management Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées de sorte à décrire le modèle quantitatif fondé sur des méthodes d'analyse fondamentale des actions utilisé par BMO Gestion d'actifs inc. pour repérer et choisir des titres de capitaux propres négociés à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque et qui affichent une croissance des bénéfices plus importante que la moyenne et des cours dont la tendance est à la hausse.

Le 15 juin 2012, le Fonds mondial d'actions BMO Guardian, la Catégorie mondiale de rendement absolu BMO, la Catégorie marchés émergents BMO, la Catégorie mondiale à petite capitalisation BMO et la Catégorie mondiale Technologie BMO ont été absorbés par ce fonds.

Le 8 janvier 2010, Aberdeen Asset Management Inc. a remplacé Insight Investment Management (Global) Limited comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

### *BMO Fonds mondial d'actions*

Le 4 mai 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

### *BMO Fonds mondial de croissance et de revenu*

Le 4 mai 2018, BMO Asset Management Corp. a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

Le 12 juillet 2013, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Lazard Asset Management (Canada) Inc. / Gestion d'actifs Lazard (Canada) comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour tenir compte du style de placement de BMO Gestion d'actifs inc.

### *BMO Fonds d'infrastructures mondiales*

Le 13 novembre 2009, le Fonds immobilier mondial BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

Le 31 juillet 2009, l'objectif et les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiés de façon à ce qu'il investisse surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés ayant des activités connexes au secteur des infrastructures. Les frais de gestion et d'administration ont également été modifiés.

Le 31 juillet 2009, Macquarie Capital Investment Management LLC (maintenant Macquarie Investment Management Advisers) a remplacé Guardian Capital LP comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

### *BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité*

Le 23 septembre 2016, la Catégorie FNB canadien à faible volatilité BMO a été absorbée par ce fonds.

Le 27 octobre 2015, BMO Asset Management Corp. a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

Le 10 décembre 2014, BMO Asset Management Corp. a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

Le 4 septembre 2012, Pyrford International Limited a cessé d'agir à titre de sous-conseiller de ce fonds.

### *BMO Fonds mondial de revenu mensuel*

Le 26 novembre 2012, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé UBS Gestion globale d'actifs (Canada) Co. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées pour lui permettre d'investir dans des fonds négociés en bourse.

### *BMO Fonds mondial à petite capitalisation*

Le 29 janvier 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de tenir compte du style de placement de F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited).

Le 12 juillet 2013, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Gestion d'actifs Global Alpha Ltée comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour tenir compte du style de placement de BMO Gestion d'actifs inc.

Le 15 juin 2012, le Fonds américain spécial d'actions BMO et le Fonds mondial Technologie BMO Guardian ont été absorbés par ce fonds.

Le 20 août 2010, Gestion d'actifs Global Alpha Ltée a remplacé RCM Capital Management LLC à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

### *BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques*

Le 15 avril 2011, les stratégies de placement du fonds ont été modifiées pour tenir compte du fait que le fonds investira dans un éventail plus large de titres à revenu fixe mondiaux plutôt qu'uniquement dans des titres de créance à rendement élevé.

### *BMO Catégorie Chine élargie*

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, BMO Global Asset Management (Asia) Limited (auparavant, Lloyd George Management (Hong Kong) Limited) a remplacé Martin Currie Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds.

### *BMO Fonds FNB d'actions internationales*

Le 28 mars 2013, les stratégies de placement du fonds négocié en bourse sous-jacent de ce fonds, le FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens (le « **FNB sous-jacent** »), ont été modifiées pour rendre compte du fait que le FNB sous-jacent cherche à reproduire le rendement d'un nouvel indice, l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD. Reportez-vous au prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements sur l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD. L'indice MSCI EAFE 100% Hedged to

CAD est un indice boursier qui reflète les grandes et moyennes capitalisations boursières dans les pays de marchés développés à l'échelle mondiale, sauf les États-Unis et le Canada. L'indice englobe environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée selon le flottant de chaque pays. L'exposition aux devises est couverte par rapport au dollar canadien. Des renseignements additionnels concernant l'indice MSCI EAFE 100% Hedged to CAD et ses émetteurs constituants peuvent être obtenus sur le site Internet de MSCI à l'adresse [www.msci.com](http://www.msci.com) (en anglais).

Le 17 septembre 2010, l'objectif et les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiés pour lui permettre de reproduire le rendement de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions internationales plutôt que de suivre le rendement de l'indice Morgan Stanley Capital International pour l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient. À la même date, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour permettre au fonds d'investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, d'investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou d'utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction de fonds négociés en bourse.

#### *BMO Catégorie valeur internationale*

Le 31 juillet 2009, le Fonds d'actions internationales BMO a été absorbé par ce fonds.

#### *BMO Fonds valeur internationale*

Le 15 décembre 2013, le Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns a été absorbé par ce fonds. Dans le cadre de cette fusion, le Fonds valeur internationale BMO a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense lui permettant i) d'inclure dans ses communications publicitaires et ses rapports aux porteurs de parts des données sur le rendement passé et des données standard sur le rendement, selon le cas, du Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns; ii) de communiquer les dates de création des séries applicables du Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns en tant que dates de création des séries applicables du fonds; iii) de communiquer les dates qui correspondent à la date de création du fonds des séries applicables du Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns en tant que date de création du fonds des séries applicables du fonds dans les aperçus du fonds de ce dernier; iv) d'utiliser les données sur le rendement des séries applicables du Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns en tant que rendement moyen et rendements annuels du fonds dans les aperçus du fonds de ce dernier; et v) d'autoriser le dépôt du prospectus simplifié du fonds, même si le capital de démarrage initial requis à l'égard du fonds n'a pas été respecté.

#### *BMO Fonds du marché monétaire*

Le 3 juillet 2015, le Fonds Étape Plus 2015 BMO a été absorbé par ce fonds.

Le 22 juin 2012, le Fonds du marché monétaire canadien BMO, le Fonds prestige du marché monétaire BMO et le Fonds de bons du Trésor BMO ont été absorbés par ce fonds.

Le 20 novembre 2009, le Fonds du marché monétaire canadien BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

#### *BMO Fonds de revenu mensuel*

Le 29 janvier 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller d'une partie de ce fonds.

### *BMO Fonds de ressources*

Le 27 novembre 2009, le Fonds de ressources canadiennes BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables*

Le 4 mai 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

### *BMO Fonds indice-actions en dollars US*

Le 19 juillet 2013, les objectifs de placement du fonds ont été modifiés afin de diversifier les occasions de placement du fonds en vue d'obtenir un rendement semblable à celui de l'indice S&P 500 en permettant au fonds d'investir dans des titres physiques et des fonds négociés en bourse et en éliminant l'exigence voulant que celui-ci investisse principalement dans des bons du Trésor américains et d'autres titres du marché monétaire américain de haute qualité, ainsi que dans des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré fondés sur l'indice S&P 500. Reportez-vous au prospectus simplifié pour obtenir plus de renseignements sur l'indice S&P 500. À la même date, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé BMO Asset Management Corp. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds, et les stratégies de placement du fonds ont été modifiées pour refléter le style de placement de BMO Gestion d'actifs inc.

### *BMO Fonds du marché monétaire en dollars US*

Le 13 novembre 2009, le Fonds du marché monétaire américain BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US*

Le 7 mars 2017, Money, Inc. a cessé d'agir comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds, BMO Gestion d'actifs inc. a pris la relève à titre de gestionnaire de portefeuille pour le volet du portefeuille auparavant géré par Money, Inc. et Taplin, Canida & Habacht, LLC a été nommée sous-conseiller pour ce volet du portefeuille.

Le 11 avril 2014, Lazard Asset Management (Canada) Inc. / Gestion d'actifs Lazard (Canada) a été remplacée par BMO Asset Management Corp. et Taplin, Canida & Habacht, LLC, et le 13 juin 2014, par Money, Inc. Des changements mineurs ont été apportés aux stratégies de placement du fonds en raison de ce remplacement de gestionnaire de portefeuille.

Le 21 avril 2010, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées afin de permettre au fonds d'investir dans des obligations et des débetures à rendement élevé, des titres adossés à des créances hypothécaires et des obligations et débetures émises par des organismes gouvernementaux. De plus, les stratégies de placement ont été modifiées de sorte que le fonds puisse investir dans des titres de capitaux propres, notamment des actions privilégiées, des unités de participation de sociétés américaines, des parts de fiducies de placement immobilier (« FPI ») américaines et des parts de FPI canadiennes ainsi que dans des sociétés immobilières dont les titres sont libellés en dollars américains ou qui détiennent des biens américains en ayant recours à une approche de sélection ascendante.

Le 20 novembre 2009, BMO Gestion d'actifs inc. et Lazard Asset Management (Canada) Inc. / Gestion d'actifs Lazard (Canada) ont remplacé UBS Gestion globale d'actifs (Canada) Co. comme gestionnaires de portefeuille de ce fonds et le Fonds américain de revenu mensuel diversifié BMO Guardian a été absorbé par celui-ci.

### *BMO Catégorie actions américaines*

Le 20 novembre 2009, le Fonds américain d'actions BMO Guardian Ltée a été absorbé par ce fonds. À la même date, l'objectif et les stratégies de placement du fonds ont été changés de façon à permettre au fonds d'offrir une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital principalement par des placements dans des actions et des titres apparentés à des actions de sociétés américaines.

Le 20 novembre 2009, BMO Asset Management Corp. a remplacé BMO Gestion d'actifs inc. comme gestionnaire de portefeuille de ce fonds. Harris Investment Management, Inc. et Marshall & Ilsley Corporation ont fusionné et sont devenues BMO Asset Management Corp. en juin 2012.

### *BMO Fonds FNB d'actions américaines*

Le 21 septembre 2012, les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiées pour rendre compte du changement de dénomination du fonds négocié en bourse sous-jacent dans lequel le fonds investit et du changement de l'indice que ce fonds négocié en bourse sous-jacent tente de reproduire.

Le 17 septembre 2010, l'objectif et les stratégies de placement de ce fonds ont été modifiés pour lui permettre de reproduire le rendement de un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui investissent principalement dans des actions américaines plutôt que de suivre le rendement de l'indice de rendement total Standard & Poor's 500. Les stratégies ont été modifiées pour permettre au fonds d'investir la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse, d'investir directement dans des titres sous-jacents que ces fonds détiennent et/ou d'utiliser des dérivés afin d'obtenir un rendement déterminé en fonction de fonds négociés en bourse.

### *BMO Fonds d'actions américaines*

Le 15 décembre 2013, le Fonds d'actions américaines sélectionnées BMO Nesbitt Burns a fusionné avec ce fonds.

Le 22 juin 2012, le Fonds américain de croissance BMO a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé*

Dès le 7 mars 2017, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Money, Inc. à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et Taplin, Canida & Habacht, LLC a été nommée sous-conseiller.

Le 14 octobre 2016, le Fonds d'obligations à rendement élevé BMO a été absorbé par ce fonds.

### *BMO Fonds universel d'obligations*

Le 4 mai 2018, F&C Management Limited (maintenant BMO Asset Management Limited) a été nommée sous-conseiller de ce fonds.

Le 29 avril 2013, BMO Gestion d'actifs inc. a remplacé Insight Investment Management (Global) Limited à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds et les stratégies de placement du fonds ont été modifiées de sorte à refléter l'approche en matière de placements de BMO Gestion d'actifs inc.

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, le Fonds mondial d'obligations BMO Guardian a été absorbé par ce fonds.

## Objectifs et politiques de placement

Tous les fonds offrent aux investisseurs l'occasion de souscrire des titres des fonds et de se joindre à d'autres dont l'objectif de placement est le même. Par la mise en commun de votre capital avec celui d'autres personnes, vous avez accès à des portefeuilles diversifiés gérés de façon professionnelle et ayant des objectifs clairement énoncés.

Nous ne pouvons changer les objectifs de placement fondamentaux d'un fonds sans d'abord obtenir l'approbation de la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin. Veuillez vous reporter à la rubrique *Vos droits en tant que porteur de titres* pour les détails sur votre droit de voter relativement à certaines questions.

Les objectifs et les politiques de placement de chacun des fonds figurent dans le prospectus simplifié des fonds.

## Restrictions et pratiques de placement

### Généralités

À l'exception de ce qui est prévu dans le présent document, nous gérons chacun des fonds conformément à ses objectifs de placement et aux restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements prévues par la législation canadienne en matière de valeurs mobilières, dont le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** ») et la Norme canadienne 81-102 ailleurs qu'au Québec). Ces restrictions et pratiques, lesquelles sont intégrées par renvoi au présent document, visent en partie à faire en sorte que les placements des fonds soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds soient gérés de façon adéquate.

Chaque fonds d'investissement BMO n'exercera aucune activité autre que le placement de ses fonds dans des biens pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **Loi de l'impôt** »).

Sauf indication du contraire, chacun des fonds respecte ces restrictions et pratiques ordinaires.

### Interdictions visant les opérations intéressées et placements dans des parties apparentées

Les fonds d'investissement BMO ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières leur permettant de déroger aux restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements régissant les OPC, sous réserve de certaines conditions, dont l'obtention de l'approbation du comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») des fonds d'investissement BMO. Chacune des opérations ci-après décrites est appelée une « **opération entre parties apparentées** ».

La législation en valeurs mobilières prévoit que les fonds d'investissement BMO ne peuvent investir dans des titres de certains émetteurs apparentés, à moins que ces placements ne soient effectués conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** ») et la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec). Le CEI des fonds d'investissement BMO a donné son approbation, conformément au Règlement 81-107, afin de permettre à ceux-ci d'effectuer ou de détenir des placements dans les titres d'émetteurs apparentés aux fonds d'investissement BMO, au gestionnaire ou à une entité apparentée à celui-ci, pourvu qu'un tel achat soit effectué auprès d'une bourse à la cote de laquelle les titres de l'émetteur en question sont inscrits et négociés.

Certains fonds d'investissement BMO sont réputés être des fonds d'investissement gérés par un courtier aux termes des lois sur les valeurs mobilières. À moins d'une dispense accordée par les organismes

canadiens de réglementation des valeurs mobilières, ces fonds ne peuvent donc faire sciemment un placement dans un émetteur si un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié du gestionnaire de portefeuille de ce fonds, ou un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié d'un membre du groupe du gestionnaire de portefeuille ou d'une personne avec qui il a des liens est également un associé, un administrateur, un dirigeant ou un salarié de l'émetteur de ces titres (cet émetteur étant désigné « émetteur apparenté »), à moins que l'associé, l'administrateur, le dirigeant ou le salarié :

- ne participe pas à l'élaboration des décisions de placement prises pour le compte du fonds d'investissement géré par un courtier;
- n'ait pas accès, avant leur mise en œuvre, à l'information concernant les décisions de placement prises pour le compte du fonds d'investissement géré par un courtier;
- n'influe pas, sinon par des rapports de recherche, des études statistiques ou d'autres publications généralement accessibles aux clients, sur les décisions de placement prises pour le compte du fonds d'investissement géré par un courtier;
- n'achète ou ne vende des titres de créance d'OPC ou de fonds en gestion commune gérés par le gestionnaire ou BMO Gestion d'actifs inc. ou un autre membre du groupe du gestionnaire.

De plus, l'OPC géré par un courtier n'est pas autorisé à faire des placements dans des titres d'un émetteur pendant la période où le courtier qui gère le fonds (ou une personne avec qui il a des liens ou un membre de son groupe) agit à titre de preneur ferme aux fins du placement de ces titres, sauf dans certains cas prévus par les lois sur les valeurs mobilières, ni pendant les 60 jours suivant cette période. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières, les fonds gérés par un courtier ont effectué de tels placements en s'appuyant sur l'approbation du CEI.

Les fonds d'investissement BMO et leurs gestionnaires de portefeuille ont obtenu une dispense qui leur permet d'acheter des titres de créance auprès d'entités apparentées qui sont des courtiers principaux sur le marché canadien des titres de créance ou de leur vendre de tels titres, sous réserve de certaines conditions, dont l'approbation du CEI.

Les fonds d'investissement BMO gérés par un courtier ont obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières relativement aux restrictions qui précèdent, sous réserve de certaines conditions, dont l'approbation du CEI des fonds, de sorte qu'ils peuvent effectuer les opérations suivantes :

- acheter des titres de créance qui ne sont pas négociés en bourse, à l'exception du papier commercial adossé à des actifs, dont le terme jusqu'à échéance est d'au moins 365 jours, émis par un émetteur apparenté dans le cadre des placements initiaux;
- acheter des titres négociés en bourse et des titres non négociés en bourse émis par un émetteur apparenté sur le marché secondaire;
- acheter des titres de capitaux propres pendant la période de placement de ces titres et pendant la période de 60 jours suivant la période de placement, lequel placement est fait au moyen d'un « placement privé » (un placement dispensé des exigences relatives au prospectus), et ce, même si un preneur ferme apparenté au gestionnaire de portefeuille des fonds a agi à titre de preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres;
- d'investir dans des titres de créance d'un émetteur pendant leur placement (le « **placement** ») ou pendant les 60 jours suivant la période de placement même si le gestionnaire, un membre de son groupe ou toute personne avec laquelle il a un lien agit ou a agi comme preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres et même si les titres de créance n'ont pas obtenu une notation

désignée d'une agence de notation désignée comme le prévoit l'article 4.1(4)(b) du Règlement 81-102.

En outre, tous les fonds d'investissement BMO, y compris ceux gérés par un courtier, ont obtenu une dispense, sous réserve de certaines conditions, dont l'approbation du CEI, de sorte qu'ils peuvent effectuer les opérations suivantes :

- acheter des titres non négociés en bourse émis par des entités apparentées au gestionnaire ou au gestionnaire de portefeuille des fonds sur le marché secondaire;
- acheter des titres de créance d'un courtier apparenté qui détient ces titres de créance pour son propre compte ou vendre des titres de créance à un courtier apparenté qui achète ces titres de créance pour son propre compte;
- acheter ou vendre des titres de créance à des OPC et à des fonds en gestion commune gérés par le gestionnaire ou BMO Gestion d'actifs inc. ou un autre membre de son groupe.

### **Recours à l'approbation du CEI pour des opérations entre parties apparentées**

Chaque opération décrite dans la présente partie est appelée une « **opération entre parties apparentées** ».

Sous réserve de certaines conditions, les fonds se sont fondés sur l'approbation du CEI pour effectuer les opérations entre parties apparentées suivantes :

- investir ou continuer d'investir dans des titres de la Banque de Montréal ou d'un autre émetteur apparenté;
- investir dans des titres pendant leur placement ou pendant les 60 jours suivant la période de placement si le gestionnaire de portefeuille d'un fonds ou une entité qui lui est apparentée a agi comme preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres;
- acheter des titres de créance auprès d'un courtier apparenté qui détient ces titres de créance pour son compte et vendre des titres de créance à un courtier apparenté qui les acquiert pour son compte.

Un fonds ne peut effectuer une opération entre parties apparentées que si : i) cette opération est conforme aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds; ii) le CEI a approuvé l'opération; iii) le gestionnaire respecte certaines obligations relatives à ce type d'opérations; et iv) le CEI et le gestionnaire respectent certaines exigences prévues aux termes du Règlement 81-107, entre autres.

Le CEI a donné son approbation et a délivré des instructions permanentes à l'égard de chaque opération entre parties apparentées. Dans chaque cas, conformément à ces instructions, le gestionnaire doit se conformer aux politiques et aux procédures applicables et présenter périodiquement un rapport au CEI. Les politiques et procédures exigent, entre autres, que les opérations entre parties apparentées i) soient conformes aux objectifs de placement des fonds ou soient nécessaires pour respecter ceux-ci; ii) aient été prises libres de toute influence de l'entité apparentée au gestionnaire ou au gestionnaire de portefeuille (un « **membre du groupe** ») et sans tenir compte de considérations se rapportant à un membre du groupe; iii) correspondent à l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire sans influence de considérations autres que l'intérêt des fonds; et iv) aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Si une décision de placement à l'égard d'une opération entre parties apparentées n'est pas prise conformément aux exigences qui précèdent, le gestionnaire doit en aviser le CEI et le CEI doit, aussitôt que possible, en aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le CEI est également tenu de faire état d'une telle opération dans son rapport annuel aux porteurs de titres des fonds.

Des renseignements additionnels sur le mandat, les tâches et les responsabilités du CEI se trouvent sous la rubrique *Gouvernance des fonds*.

Nous avons obtenu une dispense des dispositions relatives aux opérations intéressées permettant de réaliser des opérations inter-fonds visant des titres de créance entre des organismes de placement collectif et des fonds en gestion commune gérés par le gestionnaire ou un membre du groupe du gestionnaire, sous réserve de certaines conditions imposées par les organismes de réglementation, y compris l'obtention de l'approbation du CEI.

Le gestionnaire a obtenu une dispense permettant les opérations inter-fonds visant des OPC, des fonds en gestion commune et des comptes gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe, sous réserve de certaines conditions, dont l'obtention de l'approbation du CEI (dans le cas des OPC et des fonds en gestion commune) ou du consentement du client (dans le cas des comptes gérés). De telles opérations visant des titres négociés en bourse peuvent être réalisées en fonction du dernier cours vendeur, tel qu'il est défini dans les Règles universelles d'intégrité du marché, sous réserve des conditions relatives à la fixation du prix et à la transparence.

### **Autres dispenses visant les fonds**

Nous et tous les fonds d'investissement BMO avons obtenu une dispense, sous réserve de certaines conditions, permettant aux fonds d'investissement BMO d'acheter des titres de fonds négociés en bourse gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne avec qui il a des liens et de payer les courtages pertinents découlant de ces achats sur le marché secondaire.

Les fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières, sous réserve de certaines conditions, leur permettant d'investir dans certains fonds négociés en bourse. Un fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse seulement si : i) immédiatement après l'achat, au plus 10 % de son actif net, selon sa valeur marchande au moment de l'achat, se compose de titres de ces fonds négociés en bourse; et ii) le placement dans des titres de ces fonds négociés en bourse est conforme aux objectifs de placement du fonds. Par ailleurs, un fonds n'investira pas dans les fonds négociés en bourse dont l'indice sous-jacent est fondé (directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un dérivé visé ou autrement) sur une marchandise autre que l'or.

Les fonds ont obtenu une dispense qui leur permet, dans certaines circonstances, de conclure des opérations en nature relativement à l'achat et au rachat de titres d'un fonds par un compte géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe (un « **compte géré** ») et à l'achat et au rachat de titres d'un fonds par un autre fonds, un autre OPC qui est assujéti au Règlement 81-102 et à l'égard duquel le gestionnaire ou un membre de son groupe agit à titre de conseiller en valeurs (un « **fonds apparenté** ») ou un fonds en gestion commune à l'égard duquel le gestionnaire ou un membre de son groupe agit à titre de conseiller en valeurs (un « **fonds en gestion commune** »), sous réserve de certaines conditions.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont donné une dispense aux fonds qui leur permet d'investir dans certains fonds négociés en bourse qui ne sont pas considérés comme des « parts indicielles » aux termes du Règlement 81-102, sous réserve de certaines conditions.

Tous les fonds qui négocient certains dérivés hors bourse ou qui effectuent certains autres placements qui doivent être compensés par un négociant-commissionnaire sur les marchés (*futures commission merchant*) inscrit auprès de la U.S. Commodity Futures Trading Commission et/ou par un membre compensateur aux fins de l'application du Règlement de l'infrastructure du marché européen et qui est membre d'une chambre de compensation (un « **négociant-commissaire sur les marchés** ») ont reçu une dispense : i) des exigences du paragraphe 2.7(1) du Règlement 81-102 qui prévoit une notation minimale à l'égard de certains instruments ou de la créance de rang équivalent de la contrepartie à certaines

opérations (ou d'une personne qui a garanti son obligation); ii) des limites imposées au paragraphe 2.7(4) du Règlement 81-102 qui prévoit que la valeur globale, évaluée au marché, de l'exposition de l'OPC du fait de ses positions sur dérivés visés avec une contrepartie autre qu'une chambre de compensation acceptable ou une chambre de compensation ne doit pas représenter plus de 10 % de la valeur liquidative de l'OPC pendant 30 jours ou plus; et iii) des exigences du paragraphe 6.1(1) du Règlement 81-102 qui prévoit que tout l'actif du portefeuille d'un OPC doit être sous la garde d'un dépositaire, afin de permettre à chaque fonds de déposer des espèces et d'autres actifs directement auprès d'un négociant-commissionnaire sur les marchés et indirectement auprès d'une chambre de compensation à titre de couverture. Dans tous les cas, le montant de la couverture déjà détenue par le négociant-commissionnaire sur les marchés en question ne doit pas être supérieur à 10 % de la valeur liquidative du fonds au moment du dépôt. La dispense vise également les opérations effectuées par les fonds avec des négociants-commissionnaires sur les marchés au Canada qui sont membres d'un organisme d'autoréglementation qui est un membre du Fonds canadien de protection des investisseurs.

Les fonds ont obtenu une dispense qui leur permet de souscrire et de détenir des titres de certains fonds négociés en bourse de Hong Kong (les « **FNB de Hong Kong** ») et du Royaume-Uni (les « **FNB UCITS** ») gérés par des membres de notre groupe, sous réserve des conditions qui suivent :

- a) le placement d'un fonds dans un FNB de Hong Kong ou un FNB UCITS est conforme à ses objectifs de placement fondamentaux;
- b) aucun des FNB de Hong Kong ou des FNB UCITS ne sont des fonds négociés en bourse synthétiques, c'est-à-dire que leur stratégie de placement ne repose pas principalement sur l'utilisation de swaps ou d'autres dérivés en vue d'obtenir une exposition financière indirecte au rendement d'un indice;
- c) la dispense accordée à l'égard de l'alinéa 2.5(2)(e) du Règlement 81-102 ne s'applique qu'aux courtages payables pour l'achat ou la vente de titres des FNB de Hong Kong ou des FNB UCITS;
- d) le prospectus simplifié de chacun des fonds qui se prévaut de la présente dispense mentionne que le fonds a obtenu une dispense qui lui permet d'investir dans les FNB de Hong Kong ou les FNB UCITS, selon le cas;
- e) le placement d'un fonds dans un FNB de Hong Kong ou un FNB UCITS est par ailleurs conforme à l'article 2.5 du Règlement 81-102;
- f) un fonds investit au plus 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un FNB de Hong Kong ou un FNB UCITS donné et au plus 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par l'ensemble des FNB de Hong Kong ou des FNB UCITS;
- g) un fonds n'acquiert pas de titres additionnels d'un FNB de Hong Kong ou d'un FNB UCITS et doit se départir des titres d'un FNB de Hong Kong ou d'un FNB UCITS alors détenus (dans les six mois, dans le cas des FNB UCITS) si la réglementation qui s'applique au FNB de Hong Kong ou au FNB UCITS est considérablement modifiée.

Les fonds ont obtenu une dispense de l'obligation de remettre les aperçus du fonds pour les achats de titres des fonds effectués dans le cadre d'activités de rééquilibrage du service d'investissement BMO « Fonds sur mesure »<sup>MD</sup> et du service d'investissement BMO Graduation<sup>MD</sup>, sous réserve de certaines conditions.

Les fonds ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense qui leur permet de mentionner dans les communications publicitaires les prix Lipper et les notations Lipper Leader ainsi que

les trophées FundGrade A+ et les notes FundGrade attribués aux fonds, sous réserve de certaines conditions.

Les fonds ont obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense relativement au placement des titres de série FNB aux fins suivantes :

1. accorder au fonds une dispense de l'obligation de préparer et de déposer un prospectus ordinaire détaillé relativement aux titres de série FNB en conformité avec le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* selon la forme prescrite par l'*Annexe 41-101A2 – Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*, sous réserve des modalités de la dispense, à condition que le fonds dépose un prospectus à l'égard des titres de série FNB conformément aux dispositions du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*, sauf les obligations relatives au dépôt d'un document d'aperçu du fonds;
2. permettre au fonds de se soustraire à l'obligation selon laquelle un placement par prospectus de titres de série FNB doit contenir une attestation des preneurs fermes;
3. permettre à une personne physique ou morale souscrivant des titres de série FNB dans le cours normal des affaires par l'intermédiaire des services de la TSX ou d'une autre bourse de se soustraire aux exigences relatives aux offres publiques d'achat des lois sur les valeurs mobilières du Canada;
4. permettre au fonds d'emprunter des fonds auprès du dépositaire du fonds et, si ce dernier l'exige, d'accorder une garantie grevant ses actifs en portefeuille comme mesure temporaire en vue de financer la tranche des distributions payable aux investisseurs qui correspond, dans l'ensemble, à des sommes que le fonds doit recevoir mais qu'il n'a pas encore reçues;
5. traiter la série FNB et les séries OPC du fonds comme si ces séries étaient deux fonds distincts en ce qui a trait à leur conformité aux dispositions des parties 9, 10 et 14 du Règlement 81-102.

Chaque fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3 a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense lui permettant de régler les opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché primaire au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la date à laquelle le prix des titres de série FNB est établi. Ce cycle de règlement diffère du cycle de règlement habituel pour des opérations sur les titres de série FNB du fonds effectuées sur le marché secondaire, qui a lieu habituellement au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle le prix des titres de série FNB est établi.

### **Restrictions et pratiques de placement visant des fonds spécifiques**

#### *BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques*

Le gestionnaire, au nom du Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO, a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines règles du Règlement 81-102 régissant les dérivés permettant ainsi au Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO d'entreprendre les opérations sur dérivés décrites ci-dessous, à certaines conditions :

- conclure des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur défaillance d'une durée à l'échéance restante de plus de 3 ans;
- dans la mesure où une couverture en espèces est obligatoire relativement à des dérivés particuliers, couvrir des positions précises dans des dérivés au moyen :

- a) d'obligations, de débentures, de billets ou d'autres titres de créance qui sont liquides et qui ont une durée à l'échéance restante d'au plus 365 jours et une « notation désignée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102 (« **Titres à revenu fixe** »); ou
- b) de titres de créance ordinaires à taux variable tels qu'ils sont définis dans le Règlement 81-102, dont le montant en capital a une valeur marchande à peu près égale à la valeur nominale chaque fois que le taux à payer change (« **OTV** ») :
  - i) si les taux d'intérêt sont rajustés au plus tard tous les 185 jours;
  - ii) si les OTV sont émises par un gouvernement ou un organisme supranational accepté, que le capital et les intérêts de l'OTV sont garantis pleinement et sans condition par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux du Canada ou par un État des États-Unis d'Amérique, ou par le gouvernement d'un autre État souverain ou par un « organisme supranational accepté » tel qu'il est défini dans le Règlement 81-102 et que les OTV ont une « notation approuvée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102; et
  - iii) si les OTV sont émises par une autre personne physique ou morale, que les OTV ont une « notation approuvée » telle qu'elle est définie dans le Règlement 81-102.
- lorsque le fonds a une position acheteur sur un titre de capitaux propres assimilable à un titre de créance dont un élément constitue une position acheteur sur un contrat à terme de gré à gré, ou sur un contrat à terme standardisé ou un contrat à terme de gré à gré, utiliser comme couverture :
  - a) des espèces, y compris des titres à revenu fixe et des OTV, d'un montant qui, avec la couverture constituée pour le dérivé et la valeur marchande du dérivé visé, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du dérivé visé;
  - b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale à l'excédent du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent;
  - c) une combinaison des positions mentionnées aux sous-alinéas a) et b) qui, sans recours à d'autres actifs du fonds, est suffisante pour permettre au fonds d'acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré.
- lorsque le fonds a droit à des paiements en vertu d'un swap, utiliser comme couverture :
  - a) des espèces, y compris des titres à revenu fixe et des OTV, d'un montant qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur marchande du swap, est au moins égale, selon une évaluation quotidienne à la valeur marchande, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
  - b) un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation d'une quantité et d'une durée équivalentes et une couverture en espèces qui, avec la couverture constituée pour la position, est au moins égale au montant global des obligations du fonds aux termes du swap moins les obligations du fonds aux termes du swap de compensation; ou  
 une combinaison des positions mentionnées aux alinéas a) et b) qui, sans recours à d'autres actifs du fonds, est suffisante pour permettre au fonds de faire face à ses obligations aux termes du swap.

### *BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques et BMO Fonds universel d'obligations*

Le Fonds d'obligations mondiales stratégiques BMO et le Fonds universel d'obligations BMO ont obtenu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières d'investir jusqu'à concurrence de 20 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux acceptés ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels cette autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AA ou mieux du Standard & Poor's Rating Service, et jusqu'à concurrence de 35 % de leur actif net, calculé à la valeur marchande au moment de l'achat, dans des titres de créance qui sont émis ou garantis quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts par des organismes supranationaux acceptés ou des gouvernements (autres que le gouvernement du Canada, une province canadienne ou les États-Unis d'Amérique pour lesquels cette autorisation n'a pas été exigée) et qui ont reçu la note AAA ou mieux du Standard & Poor's Rating Service ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

### *BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme*

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO a adopté les restrictions et pratiques prévues par le Règlement 81-102, à l'exception des paragraphes 2.3b) et 2.3c). En outre, le fonds a adopté des restrictions supplémentaires conformes à ses politiques de placement et aux règlements en matière de valeurs mobilières. Le fiduciaire peut modifier ces restrictions sans l'approbation des porteurs de titres.

Plus précisément, le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO n'investira pas dans :

- des créances hypothécaires sur un terrain vierge ou non développé, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada);
- des créances hypothécaires constituant un ratio prêt-valeur de plus de 75 %, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) ou que l'excédent ne soit assuré par une société d'assurance enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada);
- une créance hypothécaire représentant plus de 2 % de la valeur liquidative du fonds;
- des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels de plus de huit logements ou sur des immeubles commerciaux ou industriels représentant plus de 40 % de l'actif net du fonds, étant entendu que de telles créances hypothécaires, si elles dépassent 20 % de l'actif net du fonds, doivent être assurées par un organisme mandataire du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne;
- des créances hypothécaires ayant une période d'amortissement de plus de 30 ans, à moins qu'elles ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*;
- des créances hypothécaires sur des immeubles commerciaux ou industriels ayant une échéance de plus de dix ans;
- des créances hypothécaires dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de cinq ans si 10 % de l'actif net du fonds est déjà investi dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels avec échéance n'excédant pas dix ans;
- des créances hypothécaires sur un immeuble dans lequel une des personnes suivantes a un droit en tant que débiteur hypothécaire :
  - un haut dirigeant ou un fiduciaire du fonds ou du gestionnaire;

- une personne physique ou morale qui est un porteur important de titres du fonds ou du gestionnaire;
- une personne qui a des liens avec les personnes mentionnées ci-dessus ou qui est membre de leur groupe, sauf dans le cas d'une créance hypothécaire sur une habitation unifamiliale de moins de 75 000 \$.

Tous les placements dans les créances hypothécaires du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO sont assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada).

### Liquidités

Conformément à l'exigence des autorités canadiennes en valeurs mobilières, lorsque les placements du fonds dans des créances hypothécaires représentent 50 % ou plus du portefeuille, le fiduciaire et le gestionnaire du fonds tentent de maintenir en tout temps dans le fonds des liquidités d'un montant total de 2 170 000 \$ plus 5 % du montant de l'actif net du fonds excédant 30 000 000 \$. Le fonds n'investira pas dans des créances hypothécaires supplémentaires qui auraient pour effet de réduire ses liquidités à un niveau inférieur à ce montant. Si les demandes de rachat que reçoit le fonds un jour donné excèdent ce montant, le gestionnaire s'engage :

- à acheter ou à trouver une personne intéressée à acheter le nombre nécessaire de créances hypothécaires du fonds pour satisfaire aux demandes de rachat, et à vendre ces créances hypothécaires pour au moins 95 % de leur valeur (veuillez vous reporter à la rubrique *Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO* pour de plus amples renseignements); ou
- à emprunter provisoirement à la Banque de Montréal le montant nécessaire pour satisfaire aux demandes de rachat, à un taux d'intérêt au moins aussi avantageux que le taux sur des prêts comparables accordés à d'autres personnes non membres du groupe de la Banque de Montréal. L'emprunt ne doit pas représenter plus de 5 % de l'actif net du fonds.

Le fonds ne prendra pas d'engagements d'acheter à une date ultérieure des créances hypothécaires dans les cas où l'exigence de liquidités ne serait pas respectée.

### Acquisition de créances hypothécaires

Les OPC canadiens utilisent généralement quatre méthodes pour établir le prix des créances hypothécaires :

1. lorsque les créances hypothécaires sont achetées à une institution prêteuse à l'égard de laquelle l'OPC et son gestionnaire sont indépendants, le montant en capital doit produire un rendement semblable au rendement que les prêteurs hypothécaires peuvent obtenir dans des conditions semblables pour la revente de créances comparables non administrées;
2. le montant en capital doit produire pour l'OPC un rendement égal au taux d'intérêt auquel les principales institutions prêteuses prennent, au moment de l'achat par l'OPC, des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables;
3. le montant en capital doit produire pour l'OPC le même rendement que le taux d'intérêt exigé par l'institution prêteuse du débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, pourvu que la date de l'engagement ne soit pas plus éloignée que 120 jours de la date d'acquisition de la créance hypothécaire par l'OPC, et pourvu que ce taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse a fait des engagements de prêts sur la garantie d'hypothèques comparables à la date de l'engagement;

4. le montant en capital doit produire pour l'OPC un rendement qui n'est pas inférieur de plus de 0,25 % au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sur la garantie d'hypothèques comparables, pourvu que l'institution prêteuse ait conclu un accord pour racheter les créances hypothécaires de l'OPC dans des circonstances où cela est avantageux pour l'OPC et que les autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent qu'un tel accord justifie la différence de rendement pour l'OPC.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1977, le fonds utilise la méthode 4 pour acheter des créances hypothécaires de la Banque de Montréal. La méthode 4 produit un rendement inférieur aux méthodes 2 et 3 si les taux d'intérêt ne changent pas durant la période entre l'engagement et l'achat. Durant les périodes où les taux d'intérêt demeurent constants, les méthodes 2 et 3 produisent le même rendement pour l'OPC. Durant les périodes où les taux d'intérêt sont à la hausse, la méthode 2 produit un rendement supérieur à la méthode 3, et durant les périodes où les taux d'intérêt sont à la baisse, la méthode 3 produit un rendement supérieur à la méthode 2.

Sous réserve du respect des exigences de la dispense des organismes de réglementation mentionnée ci-après, le fonds peut acheter ses créances hypothécaires auprès de la Banque de Montréal.

La Banque de Montréal administrera les créances hypothécaires du fonds, s'il en est, en vertu d'un contrat d'administration de créances hypothécaires intervenu entre le fonds et la Banque de Montréal le 1<sup>er</sup> octobre 1987. En vertu de ce contrat, la Banque de Montréal rachète du fonds toute créance hypothécaire acquise de la Banque de Montréal si la créance :

- est en souffrance;
- ne constitue pas une créance en première hypothèque valide; et
- n'est pas payée à son échéance.

La Banque de Montréal rachètera ces créances hypothécaires à leur montant en capital, ajusté afin de prendre en compte l'amortissement de toute prime ou tout escompte payé par le fonds au moment de l'achat, plus tout intérêt couru.

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO ne détient pas à l'heure actuelle de créances hypothécaires immobilières.

#### *BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme et BMO Portefeuille diversifié de revenu*

Le gestionnaire, au nom du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO et du Portefeuille diversifié de revenu BMO, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières relativement à l'interdiction d'opérations intéressées de l'article 4.2 du Règlement 81-102 afin de permettre à ces fonds de continuer d'acheter des créances hypothécaires auprès de certaines parties liées, y compris la Banque de Montréal, ou de leur en vendre, conformément aux conditions suivantes :

- l'achat ou la vente est conforme aux objectifs de placement des fonds ou est nécessaire pour respecter ceux-ci;
- le CEI des fonds approuve l'opération, conformément au paragraphe 5.2(2) du Règlement 81-107;
- le gestionnaire respecte ses obligations aux termes de l'article 5.1 du Règlement 81-107;
- le gestionnaire et le CEI des fonds respectent l'article 5.4 du Règlement 81-107 en ce qui a trait à toute instruction permanente fournie par le CEI à l'égard des opérations;

- les fonds conservent les dossiers écrits exigés par l’alinéa 6.1(2)(g) du Règlement 81-107;
- les créances hypothécaires sont achetées de la Banque de Montréal et/ou de la Société financière MCAP ou leur sont vendues conformément au *Règlement C-29 sur les organismes de placement collectif en créances hypothécaires*.

Le CEI a accordé son approbation et a délivré des instructions permanentes afin de permettre au Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO et au Portefeuille diversifié de revenu BMO d’acheter des prêts hypothécaires auprès d’une partie reliée ou d’en vendre à celle-ci.

#### *BMO Fonds de métaux précieux et BMO Fonds de ressources*

Le Fonds de métaux précieux BMO et le Fonds de ressources BMO sont tous deux autorisés à déroger aux restrictions et pratiques ordinaires concernant l’achat et la vente de produits de base. Le Fonds de métaux précieux BMO peut investir jusqu’à 20 % de ses actifs dans des métaux précieux, y compris l’argent et le platine.

Le Fonds de ressources BMO peut investir jusqu’à 10 % de ses actifs nets directement dans des produits de base comme des métaux précieux et d’autres métaux et minéraux, ou encore dans des certificats représentant de tels métaux précieux ou autres métaux et minéraux pourvu que ces certificats soient délivrés par un émetteur approuvé par les autorités en valeurs mobilières. Aux fins de cette dispense, toute banque figurant aux annexes I ou II de la *Loi sur les banques* (Canada) est un émetteur de certificats autorisé.

*BMO Portefeuilles Ascension<sup>MC</sup>, BMO Portefeuilles CatégorieSélect<sup>MD</sup> et BMO Portefeuilles FiducieSélect<sup>MD</sup>*

Les Portefeuilles Ascension<sup>MC</sup> BMO, les Portefeuilles CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO, les Portefeuilles FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO et les autres fonds d’investissement BMO qui ont des objectifs de placement similaires, qui sont assujettis au Règlement 81-102 et qui pourraient être gérés par BMOGA ou un membre de son groupe ou son remplaçant à l’occasion, peuvent, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu’à 10 % de leur valeur liquidative, calculée à la valeur marchande au moment de l’investissement, dans des parts du Fonds d’obligations mondiales à rendement absolu, BMO Gestion d’actifs et du Fonds d’actions mondiales neutres au marché, BMO Gestion d’actifs, lesquels sont des fonds alternatifs gérés par BMOGA et ne sont pas des émetteurs assujettis.

### **Admissibilité pour les régimes enregistrés**

Les titres de chacun des fonds (sauf les fonds Réduction du risque) constituent ou devraient constituer un placement admissible aux termes de la Loi de l’impôt pour les régimes enregistrés d’épargne-retraite (« **REER** »), les fonds enregistrés de revenu de retraite (« **FERR** »), les régimes enregistrés d’épargne-invalidité (« **REEI** »), les régimes enregistrés d’épargne-études (« **REEE** »), les régimes de participation différée aux bénéficiaires (« **RPDB** ») et les comptes d’épargne libre d’impôt (« **CELI** ») (collectivement, les « **régimes enregistrés** » et, individuellement, un « **régime enregistré** »). Les fonds Réduction du risque ne devraient pas être des « fiducies de fonds commun de placement » ni constituer des « placements enregistrés » au sens de la Loi de l’impôt et, en conséquence, les titres de ces fonds ne seront pas des placements admissibles pour les régimes enregistrés et ne devraient pas être souscrits pour faire partie de régimes enregistrés.

Cependant, même si les titres d’un fonds constituent un placement admissible pour votre régime enregistré, vous pouvez être assujetti à l’impôt si un titre détenu dans votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI est un « placement interdit » pour ce régime enregistré.

En règle générale, les parts d'un fonds de fiducie BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI si vous n'avez pas de lien de dépendance avec le fonds de fiducie BMO et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et vos sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous, détenez, au total, directement ou indirectement, moins de 10 % de la valeur du fonds de fiducie BMO. En règle générale, les actions de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou d'un fonds catégorie de société BMO ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI si vous n'avez pas de lien de dépendance avec BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou Catégorie de société BMO Inc., le cas échéant, et si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et vos sœurs et vos parents par alliance) ainsi que d'autres personnes ou sociétés de personnes qui ont un lien de dépendance avec vous, ne détenez pas, au total, 10 % ou plus des actions de n'importe quelle catégorie ou série de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ou de Catégorie de société BMO Inc. Même si une action ou une part constitue par ailleurs un placement interdit pour votre REER, votre FERR, votre REEI, votre REEE ou votre CELI, elle ne le sera pas si elle est admissible à titre de « bien exclu ». **Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré particulier, dont la question de savoir si un placement dans un fonds constitue un placement interdit pour votre régime enregistré.**

Au cours du dernier exercice, aucun des fonds de fiducie BMO (à l'exception des Fonds Réduction du risque) n'a dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt stipulant qu'il doit être une fiducie de fonds commun de placement pour que ses parts constituent des placements admissibles.

Au cours du dernier exercice, ni BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ni Catégorie de société BMO Inc. n'a dérogé aux exigences de la Loi de l'impôt stipulant qu'elle doit être une société de placement à capital variable pour que ses actions constituent des placements admissibles.

## **Description des titres offerts par les fonds**

### ***Fonds de fiducie BMO***

Chacun des fonds de fiducie BMO est divisé en parts et est autorisé à émettre un nombre illimité de parts et de fractions de parts. En règle générale, aucun certificat n'est émis au nom des porteurs de parts.

Tous les fonds de fiducie BMO peuvent émettre plus d'une série de parts. Les principales différences entre chaque série portent sur les frais payables par les séries, les modes de souscription suivant lesquels vous pouvez acquérir les titres, le type et la fréquence des distributions que vous recevez à titre de porteur de titres des séries et, dans le cas de la série FNB, la possibilité d'acheter ou de vendre les titres de cette série à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.

En tant que porteur de parts, vous avez généralement droit à une participation proportionnelle du revenu net et des gains en capital nets du fonds de fiducie BMO attribuables aux parts que vous détenez. En cas de liquidation, vous avez droit à une participation proportionnelle du solde de l'actif net du fonds de fiducie BMO après le règlement des dettes impayées qui sont attribuables à la série de parts que vous détenez. Vous ne pouvez pas transférer ni céder des parts d'un fonds de fiducie BMO, mais pouvez demander qu'elles soient rachetées et les donner en gage en tant que garantie. Vous n'avez aucun droit de propriété sur quelque élément d'actif que ce soit d'un fonds de fiducie BMO. Aucune part d'un fonds ne comporte de droit à l'égard d'un autre fonds. Le fait d'être porteur de parts ne vous confère pas un droit spécial de souscrire d'autres parts. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Assemblées des porteurs de titres* ci-après, pour une description de vos droits de vote.

Toutes les parts sont émises entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents, en dollars canadiens (sauf pour ce qui est des parts du Fonds de dividendes en dollars US BMO, du Fonds équilibré en dollars US BMO et du Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO qui sont émises entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents, en dollars américains), de sorte qu'aucune autre somme ne peut être exigée de vous par les fonds de fiducie BMO relativement à ces parts.

### ***Fonds catégorie de société BMO***

Catégorie de société BMO Inc. peut émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B autorisées. Cent actions de catégorie A et une action de catégorie B ont été émises au gestionnaire. La société est également autorisée à émettre certaines catégories d'actions spéciales et chaque fonds catégorie de société BMO est une catégorie d'actions spéciales de Catégorie de société BMO Inc. Cette dernière peut émettre un nombre illimité d'actions spéciales de chaque catégorie. Chaque catégorie d'actions spéciales est généralement autorisée à désigner un nombre illimité d'actions de série Conseiller, de série A, de série T5, de série T6, de série T8, de série F, de série F2, de série D, de série I, de série O et de série Prestige. En outre, certaines catégories d'actions spéciales sont autorisées à désigner un nombre illimité d'actions de certaines autres séries. Les porteurs des actions spéciales sont des « actionnaires ». Les actions peuvent être émises en fractions; cependant, les porteurs d'une fraction d'action n'ont pas de droit de vote relativement à cette fraction d'action. En règle générale, aucun certificat n'est émis aux actionnaires.

Chaque fonds catégorie de société BMO émet plus d'une série d'actions. Les principales différences entre les séries portent sur les frais payables par les séries, les modes de souscription suivant lesquels vous pouvez acquérir des titres et le type et la fréquence des distributions que vous recevez à titre de porteur de titres des séries.

Chacun des fonds catégorie de société BMO (catégorie d'actions spéciales) a ses propres objectifs de placement, verse des dividendes, y compris des dividendes sur les gains en capital, lorsqu'ils sont déclarés payables par le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc., à son appréciation, et chaque fonds catégorie de société BMO a égalité de rang avec toutes les autres catégories d'actions spéciales pour ce qui est du paiement des dividendes déclarés et de la participation à l'actif restant de Catégorie de société BMO Inc. en cas de liquidation ou de dissolution de Catégorie de société BMO Inc. proportionnellement à la valeur liquidative de la catégorie. Chaque série d'un fonds catégorie de société BMO participera aux dividendes, y compris les dividendes sur les gains en capital, qui sont versés à l'égard du fonds catégorie de société BMO et aura égalité de rang avec les autres séries du fonds catégorie de société BMO en ce qui a trait au versement de dividendes déclarés en cas de liquidation ou de dissolution de Catégorie de société BMO Inc.

Toutes les actions sont émises entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents, en dollars canadiens, de sorte qu'aucune autre somme ne peut être exigée de vous par le fonds catégorie de société BMO pertinent relativement à ces actions.

Les actionnaires n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées annuelles des actionnaires de Catégorie de société BMO Inc., ni d'y assister. Les porteurs des actions de catégorie B élisent les administrateurs et nomment l'auditeur de Catégorie de société BMO Inc. Les actionnaires des fonds catégorie de société BMO ont le droit d'assister aux assemblées des actionnaires et de voter lorsque la législation sur les valeurs mobilières ou sur les sociétés par actions applicable l'exige. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique *Assemblées des porteurs de titres* ci-après pour une description de vos droits de vote.

Les droits rattachés à chaque catégorie et à chaque série de Catégorie de société BMO Inc. sont décrits dans ses statuts de prorogation, dans leur version modifiée.

### ***BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée***

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée tient une assemblée annuelle où les actionnaires du fonds exercent leur droit de vote notamment pour élire les administrateurs de la société et nommer ses auditeurs. À toute assemblée des actionnaires, chaque actionnaire a droit à un vote par action entière inscrite à son nom. Les actionnaires n'auront aucun droit de vote à l'égard de toute fraction d'action détenue. En règle générale, aucun certificat n'est émis aux actionnaires.

### ***Assemblées des porteurs de titres***

Vous disposez d'un droit de vote relativement à chaque titre entier que vous détenez, droit que vous pouvez exercer aux assemblées des porteurs de titres de votre fonds ou de votre série sur toute question qui exige l'approbation des porteurs de titres en vertu du Règlement 81-102, de l'acte constitutif du fonds et, dans le cas des fonds catégorie de société BMO et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, des lois sur les sociétés par actions.

Vous êtes en droit de voter sur les questions suivantes :

- certaines restructurations de votre fonds (veuillez vous reporter ci-après pour de plus amples renseignements);
- dans certains cas, pour les porteurs de titres autres que des titres de série A, de série A (couverte), de série F, de série D, de série G, de série I, de série N, de série NBF, de série O, de série L, de série M, de série FNB et certains titres de série T4, de série T6 et de série S (collectivement appelées les « **séries sans frais d'acquisition** »), une modification de la méthode de calcul de frais ou l'ajout d'autres frais qui risquent d'entraîner une augmentation des frais de la série ou des porteurs de titres de la série, tel qu'il est prévu dans le prospectus simplifié (veuillez vous reporter ci-après pour de plus amples renseignements);
- certaines modifications importantes apportées aux actes constitutifs de votre fonds (veuillez vous reporter à la rubrique *Modifications des actes constitutifs* pour de plus amples renseignements);
- la nomination d'un nouveau gestionnaire de votre fonds, sauf si le nouveau gestionnaire est un membre du groupe du gestionnaire;
- toute modification des objectifs fondamentaux de placement de votre fonds; et
- toute diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative de votre fonds.

Si la nature de la question abordée à une assemblée concerne uniquement une série en particulier d'un fonds, seuls les porteurs de titres de cette série du fonds concerné auront le droit de voter et les droits afférents à ces titres seront exercés séparément, en tant que série.

En règle générale, nous ne demandons pas l'approbation des porteurs de titres lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imputés aux titres de séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou imputés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention des titres de ces séries du fonds) risque d'entraîner une augmentation des frais de la série ou de ses porteurs de titres ou si des frais devant être imputés aux titres de ces séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou devant être imputés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds) sont institués et risquent d'entraîner une augmentation des frais imputés aux séries ou aux porteurs de titres de ces séries. Dans les cas mentionnés précédemment, les porteurs de titres de ces séries recevront un préavis écrit concernant cette modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imputés à toute autre série d'un fonds risque d'entraîner une augmentation des frais de la série ou des porteurs de titres de la série, ou si des frais devant être imputés directement aux porteurs de titres de ces séries par le fonds ou par nous relativement à la détention de titres de ces séries du fonds sont institués, et lorsque ces frais sont facturés par une entité qui n'a pas de lien de dépendance avec le fonds, l'approbation des porteurs de titres de ces séries ne sera pas obtenue. Dans les cas mentionnés précédemment, les porteurs de titres des séries concernées recevront un préavis écrit concernant cette modification au moins 60 jours avant la date de prise d'effet.

Dans certains cas, le CEI, autorisé en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, approuvera une fusion de fonds à votre place. Vous recevrez alors un avis écrit de toute fusion proposée au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la fusion.

Si un fonds détient des titres d'un autre OPC géré par nous ou une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe, il n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent. Nous pourrions, à notre discrétion, prendre les dispositions nécessaires pour que ces droits de vote soient exercés par les porteurs de titres du fonds qui détient les titres du fonds sous-jacent.

Dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous pouvons modifier les droits des porteurs de titres d'un fonds en apportant des modifications à la déclaration de fiducie ou aux statuts de Catégorie de société BMO Inc. ou à ceux de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, le cas échéant. Veuillez vous reporter à la rubrique *Modifications des actes constitutifs* pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour pouvoir apporter un changement à l'égard duquel l'approbation des porteurs de titres est requise, à moins que le contraire ne soit exigé par les actes constitutifs des fonds ou par les lois sur les valeurs mobilières ou les lois sur les sociétés par actions applicables, selon le cas, une résolution doit être adoptée par au moins la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres. En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée de tous les fonds, sauf ceux constitués aux termes de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO, a une voix prépondérante.

## **Évaluation des titres en portefeuille**

### **Actifs**

Les éléments d'actif des fonds comprennent :

- l'encaisse et les fonds en dépôt et à vue;
- tous les effets, billets et débiteurs;
- l'ensemble des actions, des droits de souscription et des autres titres;
- l'ensemble des dividendes en actions et en espèces et des distributions en espèces non encore reçus par le fonds mais déclarés payables aux actionnaires inscrits avant que la valeur liquidative par part ne soit établie;
- l'ensemble des obligations, des débentures, des créances hypothécaires et des autres titres de créance;
- tous les intérêts courus sur des titres à taux d'intérêt fixe;
- tous les dérivés;
- la valeur du dépôt de garantie à recevoir sur les contrats à terme standardisés; et
- tout autre bien, y compris les frais payés d'avance.

## Valeur des actifs

Nous établissons la valeur des actifs de chaque fonds de la façon suivante :

- La valeur de l'encaisse et des fonds en dépôt, des effets et des billets à vue, des débiteurs, des frais payés d'avance, des dividendes à recevoir et des intérêts déclarés ou courus et non encore reçus est réputée correspondre à leur plein montant ou à ce que le gestionnaire estime être la juste valeur.
- Les placements dans des instruments du marché monétaire ou à court terme sont évalués au coût amorti, lequel correspond environ à leur juste valeur en raison de leur échéance courte.
- Les titres inscrits à la cote de toute bourse ou négociés sur un marché hors cote sont évalués d'après leur cours de clôture situé dans l'écart acheteur-vendeur ou, à défaut d'un tel cours ou si ce cours ne se situe pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire établit le cours situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur, en fonction des circonstances et des faits précis. En l'absence de ventes récentes, le gestionnaire peut utiliser sa discrétion pour établir la juste valeur de ces titres, selon ce qu'il estime juste.
- Les titres d'un OPC qui ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse sont évalués d'après leur valeur liquidative établie par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds au jour d'évaluation pertinent.
- Les titres de créance sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur correspond au dernier cours négocié ou cours de clôture établi par les teneurs de marché, lorsque le cours de clôture se situe dans l'écart acheteur-vendeur du titre. Si le dernier cours négocié ne se situe pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire établit le cours situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur.
- Les titres ou les biens pour lesquels aucun cours n'est disponible sont évalués à la valeur que le gestionnaire estime juste.
- La valeur des comptes en devises est exprimée en dollars canadiens (ou en dollars américains, selon le cas, par exemple dans le cas des fonds en dollars US BMO) en tenant compte :
  - de la valeur des placements et autres éléments d'actif établie en fonction du taux de change en vigueur à la date d'évaluation; et
  - de la valeur des achats et ventes de placements, du revenu et des frais comptabilisée en fonction du taux de change en vigueur à la date de ces opérations.
- La valeur des titres en portefeuille des fonds est établie en dollars canadiens (ou en dollars américains, selon le cas, par exemple dans le cas des fonds en dollars US BMO) avant de calculer la valeur liquidative du fonds.
- La valeur des contrats de change à terme de gré à gré correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur au jour d'évaluation en question. Les options sur contrats de change sont évaluées selon le cours du marché. Lorsque le contrat ou l'option est liquidé ou expire, un gain ou une perte de change réalisé est constaté.
- La valeur des contrats à terme de gré à gré correspond à la différence entre la valeur du contrat à la date à laquelle il a été conclu et sa valeur au jour d'évaluation en question.
- Les titres dérivés, comme les options négociables, sont évalués à leur juste valeur, qui est établie comme la valeur d'une option qui aurait pour effet de liquider la position à la date d'évaluation;
- Lorsqu'un fonds vend une option négociable couverte, le prix reçu est inscrit comme un crédit reporté, évalué à la valeur marchande de l'option qu'il faudrait acquérir pour liquider la position. Toute différence résultant d'une réévaluation sera traitée comme un gain ou une perte non réalisé. Les crédits reportés seront déduits pour calculer la valeur de l'actif net du fonds.

- Les contrats à terme standardisés sont évalués selon le dépôt de garantie courant à payer ou à recevoir.
- Les lingots, pièces de monnaie, certificats ou autres attestations d'achats de métaux précieux sont évalués à leur valeur marchande.
- Les titres de négociation restreinte sont évalués au moindre de deux valeurs suivantes : i) leur valeur établie selon les cotations publiées d'usage commun; et ii) la proportion de la valeur au marché de titres qui ne sont pas des titres de négociation restreinte de même catégorie, cette proportion étant égale à la proportion de la valeur au marché de ces titres au moment de l'acquisition que représentait le coût d'acquisition, pourvu que, lorsque la durée des restrictions est connue, nous puissions ajuster le prix pour tenir compte de cette durée.
- Tout autre actif est évalué à la valeur que le gestionnaire estime juste.
- Si le gestionnaire juge que ces principes d'évaluation sont inappropriés dans les circonstances ou s'il ne peut pas évaluer un placement selon ces principes, il peut estimer la juste valeur d'un placement à l'aide de moyens d'évaluation de la juste valeur reconnus, tels que l'examen de renseignements publics, de cotes fournies par un courtier et de modèles d'évaluation. Le gestionnaire peut en outre faire appel à des services externes d'évaluation de la juste valeur. La valeur calculée relativement à des titres à leur juste valeur aux fins du calcul de la valeur liquidative d'un fonds peut être différente du cours de clôture le plus récent de ces titres sur le marché.

Le gestionnaire peut également établir la juste valeur d'un titre dans les cas suivants :

- lorsque la négociation d'un titre qui est normalement négocié à une bourse est suspendue;
- lorsqu'un titre est négocié sur un marché dont la clôture a lieu avant le calcul de la valeur liquidative du fonds et qu'il est clair que le cours de clôture sur ce marché ne correspond pas à la valeur appropriée du titre au moment de son évaluation; et
- lorsque des restrictions en matière de placements ou de devises imposées par un pays nuisent à la capacité du fonds de liquider les actifs détenus sur ce marché.

La valeur liquidative par titre d'un fonds est calculée en dollars canadiens ou en dollars américains, selon le cas, conformément aux règles et aux politiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ou conformément à une dispense de ces règles que le fonds peut obtenir. La valeur liquidative par titre d'un fonds établie conformément aux principes susmentionnés pourrait être différente de la valeur liquidative par titre d'un fonds établie selon les Normes internationales d'information financière.

Le gestionnaire a évalué les titres détenus par les fonds conformément aux pratiques communiquées et, plus précisément, conformément aux principes établis précédemment. Ce faisant, il n'a pas, au cours des trois dernières années, eu à exercer son pouvoir discrétionnaire pour s'écarter des pratiques d'évaluation des fonds qui sont décrites dans la présente notice annuelle.

## **Passifs**

Les éléments de passif des fonds comprennent :

- tous les effets, les billets et les crédettes ou charges à payer et/ou accumulés;
- tous les frais d'administration ou d'exploitation à payer ou accumulés, y compris les frais de gestion;

- toutes les obligations contractuelles visant des sommes d'argent ou des biens, y compris le montant des distributions impayées créditées aux porteurs de titres la veille du calcul de la valeur liquidative par titre;
- toutes les provisions autorisées ou approuvées par le gestionnaire pour impôts (le cas échéant) ou éventualités;
- la valeur du dépôt de garantie payable sur les contrats à terme standardisés; et
- tous les autres éléments de passif du fonds.

Les titres des fonds sont toujours réputés en circulation le jour où nous recevons une demande visant leur rachat. Ils sont évalués au prix de rachat par titre en vigueur à cette date, mais ne sont considérés comme des éléments de passif du fonds qu'après la fermeture des bureaux à cette date.

### **Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO**

Pour calculer la valeur liquidative par part du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO, nous appliquons les dispositions suivantes en plus des dispositions générales qui précèdent :

- nous évaluons les créances hypothécaires achetées à la Banque de Montréal selon la méthode 4 décrite à la page 38 sous le titre *BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme – Acquisition de créances hypothécaires* de la rubrique *Restrictions et pratiques de placement*;
- les créances hypothécaires achetées à la Banque de Montréal ayant des versements en souffrance sont évaluées sur la même base que toute autre créance hypothécaire.

### **Mode de calcul de la valeur liquidative**

Le prix de souscription et le prix de rachat de titres d'un fonds sont fonction de la valeur liquidative du titre établie immédiatement après la réception d'un ordre de souscription ou de rachat.

Nous calculons la valeur liquidative de chaque titre de chaque série de chaque fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour d'évaluation. La valeur liquidative par titre pour les séries OPC de titres vendus par l'entremise d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou de BMO Centre d'investissement pourrait être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée et communiquée sans frais au public sur Internet au [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds). La valeur liquidative par titre pour les autres séries de titres, y compris les titres de série FNB, pourrait être publiée dans les principaux journaux canadiens le jour suivant et est publiée et communiquée sans frais au public sur Internet au [www.bmo.com/gma/ca](http://www.bmo.com/gma/ca) et au [www.fnb.bmo.com](http://www.fnb.bmo.com).

Pour établir la valeur liquidative de chaque série de titres, nous calculons d'abord les valeurs suivantes :

- A = la valeur marchande totale en dollars canadiens (en dollars US pour le Fonds de dividendes en dollars US BMO, le Fonds équilibré en dollars US BMO et le Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO) de la quote-part de l'actif du fonds de la série
- P = les éléments de passif du fonds attribués à cette série de titres
- N = l'actif net attribuable à la série du fonds
- T = le nombre total de titres de cette série en circulation

Pour les fonds de fiducie BMO,  $N = A \text{ moins } P$

Pour chacun des fonds catégorie de société BMO,  $N =$  l'actif de la société affecté à la série pertinente du fonds moins sa quote-part du passif de la société et moins sa quote-part du passif du fonds en question.

Pour BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée,  $N =$  l'actif de la société affecté à la série pertinente de la société moins sa quote-part du passif de la société et moins sa quote-part du passif de la série en question.

L'équation suivante sert alors à établir la valeur liquidative par titre :

$$N \div T$$

Pour ce qui est du Fonds du marché monétaire BMO et du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO, nous devrions, sans toutefois pouvoir le garantir, maintenir la valeur liquidative par titre à 1,00 \$ CA (en dollars américains pour le Fonds du marché monétaire en dollars US BMO) en portant tout le revenu accumulé au crédit des porteurs de parts tous les jours et en le distribuant tous les mois.

Pour les fonds qui ont créé une série couverte, la quote-part de l'actif du fonds attribué à chaque série de la catégorie couverte et de la catégorie ordinaire est établie comme suit :

- pour les séries ordinaires, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles ne comprend pas les dérivés de couverture de change conclus ni les frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes;
- pour les séries couvertes, l'actif du fonds devant être attribué à chacune d'entre elles correspond à ce qui suit :
  - la quote-part de l'actif du fonds attribuable à la série, déduction faite des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes; plus
  - la quote-part, attribuable à la série, des dérivés de couverture de change conclus et des frais connexes engagés exclusivement pour les séries couvertes et répartis uniquement entre ces séries.

Pour la souscription de titres des fonds en dollars canadiens en dollars américains, la valeur liquidative par titre est calculée en convertissant en dollars américains leur valeur en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur.

Pour la souscription de titres des fonds en dollars américains en dollars canadiens, la valeur liquidative par titre est calculée en convertissant en dollars canadiens leur valeur en dollars américains selon le taux de change en vigueur.

Les échanges de titres souscrits en dollars américains seront traités en dollars américains, et le produit de leur rachat sera versé en dollars américains.

## Souscription de titres

### Comment souscrire des titres des séries OPC d'un fonds

*Après de nous*

Nous offrons des titres des fonds sur une base continue. Vous pouvez souscrire des titres de série A, de série A (couverte), de série T4 (la « **série T4 sans frais d'acquisition** »), de série T6 (la « **série T6 sans frais d'acquisition** ») et de série M des fonds sans frais selon le mode sans frais d'acquisition : 1) en personne à toute succursale de la Banque de Montréal; 2) par téléphone, après avoir pris des dispositions

pour le paiement avec votre succursale de la Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, au 1 800 665-7700; 3) par Internet (sauf pour les REEI) au [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds) après avoir rempli un formulaire d'autorisation; 4) par la poste, votre ordre de souscription doit être envoyé par la poste accompagné d'un chèque certifié libellé au nom du fonds dont vous souscrivez des titres, ou 5) automatiquement, par l'entremise d'un programme d'épargne continue.

Si vous souscrivez des titres d'un fonds en dollars américains ou des titres d'un autre fonds au moyen de l'option d'achat en dollars américains, lorsque cette option est offerte, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne. Veuillez vous reporter à la rubrique *Prix de souscription*. Aucun régime enregistré BMO établi auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement ni aucun REEI ou REEE établi de la manière décrite précédemment ou par l'entremise d'un courtier ne peut détenir des titres de fonds souscrits en dollars américains. Les régimes enregistrés BMO (sauf un REEI et un REEE) établis par l'entremise de courtiers peuvent détenir des titres de fonds souscrits en dollars américains. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs – Régimes enregistrés* du prospectus simplifié.

#### *Par l'entremise de BMO Ligne d'action dans le cas de la série D*

Vous pouvez souscrire des titres de série D des fonds par l'entremise de BMO Ligne d'action Inc., courtier exécutant de BMO Groupe financier.

#### *Par notre entremise dans le cas de la série G*

Les titres de série G sont offerts aux investisseurs qui sont membres d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, d'un régime de participation différée aux bénéfices collectif, d'un compte d'épargne libre d'impôt collectif ou d'un régime de retraite (un « régime collectif ») que nous offrons. Nous pouvons, en tout temps et à notre seule appréciation, offrir cette série aux investisseurs qui sont membres d'autres types de régimes collectifs. Vous pouvez souscrire des titres de série G des fonds par l'intermédiaire de régimes collectifs que nous offrons.

#### *Par l'entremise d'un autre courtier*

Vous pouvez souscrire des titres de série A, de série A (couverte), des séries T, de série M, de série Conseiller, de série Conseiller (couverte) et de série Classique des fonds par l'entremise d'autres courtiers inscrits. Veuillez contacter votre courtier pour savoir comment procéder pour passer des ordres. Certains courtiers pourraient exiger des frais pour leurs services.

Vous pouvez souscrire des titres des séries F des fonds uniquement par l'intermédiaire de courtiers inscrits qui ont conclu une convention relative aux titres de série F avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. La faculté pour un courtier de vendre des titres des séries F est assujettie à nos modalités.

Vous pouvez souscrire des titres de série D des fonds par l'intermédiaire d'autres courtiers exécutants.

Vous pouvez souscrire des titres de série N et de série S des fonds si vous participez à un programme de compte géré distinct ou à un programme de gestion carte blanche offert par un courtier qui a conclu une convention avec nous et uniquement suivant notre autorisation préalable. Veuillez communiquer avec votre courtier pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série N et de série S.

Vous pouvez souscrire des titres de série NBA et de série NBF des fonds par l'intermédiaire de votre représentant des ventes de BMO Nesbitt Burns Inc. (« conseiller Nesbitt Burns »). Votre conseiller

Nesbitt Burns peut vous facturer des frais pour ses services. Veuillez communiquer avec votre conseiller Nesbitt Burns pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série NBA et de série NBF.

Vous pouvez souscrire des titres de série I des fonds uniquement par l'intermédiaire de courtiers inscrits, pourvu que vous ayez conclu une convention relative aux titres de série I avec nous et obtenu notre autorisation préalable. La capacité d'un courtier de vendre des titres de série I est assujettie à nos modalités.

Vous pouvez souscrire des titres de série O des fonds si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec Société de fiducie BMO et BMO Gestion privée de placements inc. ou une convention de gestion de placements avec BMO Nesbitt Burns Inc. Veuillez communiquer avec votre courtier pour vous renseigner sur la possibilité de souscrire des titres de série O.

Vous pouvez souscrire des titres de série L des fonds si vous avez conclu une convention de gestion de placements avec Patrimoine Quintessence.

#### *Autres restrictions concernant la souscription*

Les actions du Portefeuille de revenu CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO, du Portefeuille équilibré CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO, du Portefeuille croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO, du Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB de revenu BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB équilibré BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB croissance BMO, de la Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance BMO, de la Catégorie mondiale de dividendes BMO, de la Catégorie asiatique de croissance et de revenu BMO et de la Catégorie valeur internationale BMO peuvent être souscrites uniquement si elles sont destinées à des comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites si elles sont destinées à des régimes enregistrés, sauf s'il s'agit de certains programmes d'épargne continue déjà établis.

#### **Comment souscrire des titres de série FNB d'un fonds**

##### *Par l'entremise d'une bourse à laquelle est négociée la série FNB*

Vous pouvez acheter ou vendre les titres de série FNB à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché. Vous pourriez devoir payer les courtages habituels à l'achat ou à la vente de titres de série FNB. Vous n'avez aucuns frais à nous verser ou à verser à un fonds pour l'achat ou la vente de titres de série FNB à la TSX ou à une autre bourse ou sur un autre marché.

#### **Modes de souscription des séries OPC**

Votre choix de mode de souscription a une incidence sur les courtages que vous paierez ou que nous paierons à votre courtier et sur la commission de suivi que nous paierons à votre courtier. Voyez la rubrique *Frais et charges* et la rubrique *Rémunération du courtier* du prospectus simplifié.

##### *Mode sans frais d'acquisition*

Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des titres de série sans frais d'acquisition des fonds.

##### *Mode avec frais d'acquisition*

Selon le mode avec frais d'acquisition, vous versez une commission à votre courtier lorsque vous souscrivez des titres d'un fonds. La commission est négociable entre vous et votre courtier, mais ne peut

être supérieure à 5 % du montant que vous investissez. Si vous souscrivez des titres de série NBA aux termes du mode avec frais d'acquisition, la commission ne peut être supérieure à 4 % du montant que vous investissez. Voyez la rubrique *Frais et charges* du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements.

### *Modes avec frais reportés*

Il y a deux modes avec frais reportés, le mode avec frais reportés habituels et le mode avec frais reportés réduits. Aux termes des modes avec frais reportés, nous versons une commission à votre courtier en votre nom lorsque vous souscrivez des titres d'un fonds. Vous pourriez être tenu de nous verser des frais si vous faites racheter vos titres au cours d'un nombre d'années déterminé après votre souscription. Les frais de rachat correspondent à un pourcentage du coût initial des titres rachetés et diminuent selon les taux indiqués dans le tableau *Rachat de titres – Calcul des frais de rachat*.

Le mode avec frais reportés habituels n'est plus offert pour les nouvelles souscriptions, mais l'échange de titres existants acquis selon le mode avec frais reportés habituels continue d'être possible. Veuillez vous reporter à la rubrique *Échange entre les modes de souscription* pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous avez souscrit vos titres selon le mode avec frais reportés habituels le 4 juillet 2008 ou après cette date et une fois le barème des frais de rachat qui leur sont applicables échu, le taux de la commission de suivi que nous versons à votre courtier augmentera de façon à correspondre au taux applicable aux titres du même fonds souscrits selon le mode avec frais d'acquisition. Voyez la rubrique *Rémunération du courtier* du prospectus simplifié.

Vous pouvez souscrire des titres de série Conseiller, de série Conseiller (couverte), de série T4 avec frais d'acquisition, de série T5, de série T6 avec frais d'acquisition ou de série T8 de certains fonds par l'entremise de votre courtier aux termes des modes avec frais reportés.

Vous ne pouvez pas souscrire des titres des fonds suivants aux termes du mode avec frais reportés réduits : le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés BMO et le Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO.

Vous ne pouvez pas souscrire des titres des fonds Étape Plus BMO aux termes du mode avec frais reportés réduits au cours des trois dernières années avant la date de dissolution cible du fonds visé.

## **Comment nous traitons votre ordre**

### ***Séries OPC***

Lorsque vous souscrivez, échangez ou faites racheter des titres des séries OPC d'un fonds, vous le faites à la valeur liquidative par titre. Votre ordre de souscription de titres des séries OPC nous sera envoyé le même jour ouvrable où il est reçu par messagerie, poste prioritaire ou mode de télécommunication, et ce, sans frais pour vous. Le prix d'émission des titres des séries OPC correspond à la valeur liquidative par titre établie immédiatement après la réception de l'ordre de souscription.

Nous verserons au fonds dont vous souscrivez les titres l'intérêt gagné entre le moment où vous avez effectué votre paiement et le moment où la souscription est effectuée. En règle générale, nous n'émettons pas de certificats. Le gestionnaire accepte ou rejette les ordres de souscription dans un délai de un jour

ouvrable après la réception de votre ordre, pourvu que toute somme reçue avec cet ordre soit remboursée immédiatement en cas de rejet. Si nous acceptons votre ordre de souscription, nous ou votre courtier vous enverrons promptement un avis d'exécution de votre ordre confirmant le montant de la souscription, le prix par titre, le nombre de titres des séries OPC que vous avez souscrits (y compris les fractions de titres) et le nombre total de titres détenus dans votre compte. Cet avis constitue votre confirmation de l'opération. Si vous vous inscrivez à notre programme d'épargne continue ou à notre programme de retrait systématique, vous ne recevez un avis d'exécution que pour la première opération effectuée aux termes du programme. Si un ordre de souscription est rejeté, nous vous remboursons immédiatement votre argent, sans intérêt.

Si le gestionnaire ne reçoit pas le paiement du montant total de l'ordre de souscription et tous les documents nécessaires dans les deux (2) jours ouvrables (un jour ouvrable dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO) qui suivent la date à laquelle le prix d'émission des titres des séries OPC d'un fonds est établi pour l'ordre de souscription, le fonds sera réputé avoir reçu et accepté, au prochain jour d'évaluation, un ordre de rachat portant sur un nombre équivalent de titres. Le montant du produit du rachat servira à réduire toute somme due au fonds. Tout produit excédentaire appartiendra au fonds. Tout déficit sera d'abord payé au fonds par le gestionnaire, et celui-ci sera habilité à recouvrer, du courtier qui a passé l'ordre, la somme ainsi que les coûts ou frais, majorés d'intérêt, qu'il a engagés à cet effet. Le courtier peut percevoir ces frais auprès de l'investisseur. Si aucun courtier n'a participé à l'opération, le gestionnaire sera habilité à recouvrer cette somme de l'investisseur qui a passé l'ordre.

### ***Série FNB***

#### *Courtiers désignés*

Nous avons conclu, au nom des fonds qui offrent des titres de série FNB, une convention de désignation avec un courtier désigné aux termes de laquelle le courtier désigné convient d'accomplir certaines fonctions à l'égard de ces fonds, y compris, notamment, ce qui suit : i) la souscription d'un nombre suffisant de titres de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la TSX; ii) la souscription de titres de série FNB sur une base continue dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du portefeuille pertinent et lorsque les titres de série FNB sont rachetés en espèces; et iii) l'affichage d'un cours vendeur et d'un cours acheteur pour la négociation des titres de série FNB à la TSX. Nous pouvons, à notre appréciation et à l'occasion, rembourser tout courtier désigné de certains frais qu'il a engagés dans l'exercice de ces fonctions.

La convention de désignation prévoit que nous pouvons à l'occasion et, dans tous les cas, pas plus d'une fois par trimestre, exiger du courtier désigné qu'il souscrive des titres de série FNB d'un fonds en contrepartie d'une somme en dollars n'excédant pas 0,30 % de la valeur liquidative du fonds. Le nombre de titres de série FNB émis correspondra au montant de la souscription divisé par la valeur liquidative par titre de série FNB calculée après que nous avons remis un avis de souscription au courtier désigné. Le courtier désigné devra payer les titres de série FNB, et les titres de série FNB seront émis, au plus tard le deuxième jour au cours duquel a lieu une séance ordinaire de la TSX (un « **jour de bourse** ») ou tout autre jour que nous déterminons, suivant la remise de l'avis de souscription.

#### *En faveur des courtiers désignés et des courtiers de FNB*

Tous les ordres visant à acheter des titres de série FNB directement des fonds doivent être passés par des courtiers désignés ou des courtiers de FNB. Nous nous réservons le droit absolu de refuser tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier de FNB. Aucuns frais ne seront payables par un fonds à un courtier désigné ou à un courtier de FNB dans le cadre de l'émission de titres de série FNB. À l'émission des titres de série FNB, nous pouvons, à notre appréciation, imposer des frais d'administration

à un courtier désigné ou à un courtier de FNB pour compenser les frais (y compris les droits d'inscription additionnelle à la cote de la TSX) engagés dans le cadre de l'émission des titres de série FNB.

Tout jour de bourse, un courtier désigné ou un courtier de FNB peut passer un ordre de souscription visant le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci ou le nombre de titres de série FNB que nous pouvons autoriser) d'un fonds. S'il reçoit un ordre de souscription au plus tard à 9 h (HE) un jour de bourse (ou à une heure plus tardive ce jour de bourse que nous pouvons autoriser), le fonds émettra en faveur du courtier désigné ou du courtier de FNB les titres de série FNB i) dans les trois jours ouvrables suivant la date à laquelle l'avis de souscription est accepté, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre de souscription est accepté, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3, ou iii) dans un délai plus court que ceux indiqués au point i) ou ii) que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents, dans chaque cas, à la condition qu'il ait reçu le paiement des titres de série FNB souscrits.

Pour chaque nombre prescrit de titres de série FNB émis, un courtier désigné ou un courtier de FNB doit remettre un paiement composé, à notre appréciation : i) d'un groupe de titres ou d'actifs représentant les titres constituant le fonds ainsi que leurs pondérations dans celui-ci (un « **panier de titres** ») et d'une somme en espèces d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription; ii) d'une somme en espèces égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription; ou iii) d'une combinaison de titres et d'une somme en espèces, selon ce que nous déterminons, d'un montant suffisant pour que la valeur des titres et de la somme en espèces reçue soit égale à la valeur liquidative des titres de série FNB calculée après la réception de l'ordre de souscription.

Chaque jour de bourse, le panier de titres de chaque fonds sera offert à ses courtiers désignés et courtiers de FNB. Nous pouvons, à notre appréciation, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de titres de série FNB à l'occasion.

#### *En faveur des courtiers désignés dans des circonstances spéciales*

Un fonds peut émettre des titres de série FNB en faveur des courtiers désignés dans le cadre d'un rééquilibrage et de rajustements du fonds ou de son portefeuille et lorsque les titres de série FNB sont rachetés en espèces.

#### *En faveur des porteurs de titres sous forme de distributions réinvesties*

Un fonds peut émettre des titres de série FNB en faveur des porteurs de titres du fonds au réinvestissement automatique de distributions spéciales et d'autres distributions réinvesties.

### **Prix de souscription**

Lorsque vous souscrivez, échangez ou faites racheter des titres des séries OPC d'un fonds, vous le faites à la valeur liquidative par titre le jour de votre souscription, échange ou rachat, dans la mesure où nous recevons votre ordre un jour d'évaluation avant 16 h, heure de l'Est. Si nous recevons votre ordre après 16 h, heure de l'Est, ou un jour qui n'est pas un jour d'évaluation, nous le traitons le jour d'évaluation suivant, en utilisant la valeur liquidative par titre du jour d'évaluation suivant. Si les opérations de la TSX cessent avant 16 h, heure de l'Est, un jour d'évaluation, nous pourrions avancer l'heure limite.

Vous devez payer les titres au moyen de fonds garantis au moment où vous en passez l'ordre. Nous n'acceptons aucun paiement en espèces.

*Mode de souscription en dollars canadiens*

En plus d'être offerts en dollars américains, certains des fonds libellés en dollars américains (les « **fonds en dollars américains** ») sont également offerts en dollars canadiens, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

<b>Nom du fonds</b>	<b>Mode de souscription en dollars canadiens</b>
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de dividendes en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds équilibré en dollars US	Offert à l'égard de la série A, de la série F, de la série I et de la série Conseiller

Si vous souscrivez des titres d'un des fonds en dollars américains énumérés précédemment en dollars américains, le chèque doit être tiré sur un compte bancaire en dollars américains d'une institution financière canadienne.

*Mode de souscription en dollars américains*

En plus d'être offertes en dollars canadiens, les séries de titres suivantes des fonds suivants libellés en dollars canadiens (les « **fonds en dollars canadiens** ») sont également offertes en dollars américains, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

<b>Fonds en dollars canadiens BMO offerts selon le mode de souscription en dollars américains</b>	
<b>Nom du fonds</b>	<b>Mode de souscription en dollars américains</b>
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds concentré d'actions américaines	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds des marchés en développement	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds européen	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de revenu à taux variable	Offert à l'égard de la série F, de la série I et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	Offert à l'égard de la série T5, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial diversifié	Offert à l'égard de la série T5, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds mondial de dividendes	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Catégorie mondiale de dividendes	Offert à l'égard de la série T5 et de la série Conseiller
BMO Catégorie mondiale d'actions	Offert à l'égard de la série Conseiller
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de dividendes nord-américains	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds de ressources	Offert à l'égard de la série Conseiller

<b>Fonds en dollars canadiens BMO offerts selon le mode de souscription en dollars américains</b>	
<b>Nom du fonds</b>	<b>Mode de souscription en dollars américains</b>
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller (mode avec frais d'acquisition et mode avec frais reportés réduits seulement)
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	Offert à l'égard de la série F et de la série Conseiller
BMO Catégorie actions américaines	Offert à l'égard de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller
BMO Fonds d'actions américaines Plus	Offert à l'égard de la série A, de la série F et de la série Conseiller

La possibilité de souscrire des titres des fonds en dollars canadiens en dollars américains et des titres des fonds en dollars américains en dollars canadiens est offerte aux investisseurs uniquement à des fins de commodité et non pour couvrir le risque de change entre les deux monnaies.

## **Rachat de titres**

### *Séries OPC*

#### **Comment demander un rachat**

L'investisseur peut faire racheter des titres des séries OPC des fonds à son gré un jour d'évaluation quelconque.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos titres de série A, de série A (couverte), de série T4 sans frais d'acquisition, de série T6 sans frais d'acquisition et de série M : 1) en personne à toute succursale de la Banque de Montréal; 2) par téléphone, après avoir rempli le formulaire de rachat requis auprès de votre succursale de la Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, au 1 800 665-7700; 3) par Internet (sauf pour les REEI, les REEE et les CELI) à l'adresse [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds) après avoir rempli un formulaire d'autorisation; 4) par la poste, ou 5) automatiquement, par l'entremise d'un programme de retrait systématique.

Vous pouvez également demander le rachat de vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier. Pour des raisons de sécurité, vous devez signer votre demande de rachat, et nous pourrions exiger que votre signature soit authentifiée par une banque, une société de fiducie ou votre courtier. Votre demande de rachat nous est transmise par messagerie, poste prioritaire ou mode de télécommunication, sans frais pour vous, le même jour ouvrable où vous remplissez le formulaire en question. Toutefois, si vous n'avez pas complètement rempli le formulaire, nous ne pourrions pas répondre à votre demande de rachat.

Si vous faites racheter vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier, si possible, celui-ci doit transmettre votre ordre de rachat par messenger ou par des moyens de télécommunication afin que le gestionnaire reçoive votre ordre de rachat rapidement. Les frais associés à une telle transmission, peu importe le moyen utilisé, sont pris en charge par votre courtier. Pour des raisons de sécurité, le gestionnaire n'acceptera pas les ordres de rachat qui lui sont transmis par un moyen de

télécommunication directement par un investisseur. Vos ordres de rachat doivent nous être transmis par votre courtier le jour ouvrable où il les reçoit.

Si nous n'avons pas reçu tous les documents ou renseignements nécessaires pour régler votre demande de rachat dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du rachat des titres des séries OPC pertinents du fonds, nous sommes tenus, en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable, d'acheter le nombre équivalent de titres des séries OPC que vous avez demandé de faire racheter à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le prix de souscription de ces titres des séries OPC est inférieur au prix de rachat initial, le fonds gardera la différence. Si le montant du prix de souscription de ces titres des séries OPC est en excédent du prix de rachat initial, nous paierons immédiatement la différence au fonds et pourrions chercher à nous faire rembourser par votre courtier, frais en sus. Votre courtier pourrait avoir le droit de recouvrer ces sommes auprès de vous.

Si vous demandez le rachat de parts du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO valant plus de 1 million de dollars, vous devez nous donner un préavis de 30 jours par écrit.

Si votre avoir en titres est attesté par un certificat immatriculé et que vous désirez faire racheter vos titres des séries OPC, vous devez remettre votre certificat au gestionnaire avec l'ordre de rachat de ces titres. Pour des raisons de sécurité, votre signature sur tout ordre de rachat ou au verso de tout certificat doit être authentifiée par une banque, une société de fiducie ou votre courtier.

D'autres documents peuvent être exigés pour des sociétés et pour d'autres comptes qui ne sont pas au nom d'un particulier.

Si tous les documents nécessaires au rachat, dûment remplis, accompagnent l'ordre de rachat, dans les deux (2) jours ouvrables (un jour ouvrable dans le cas du Fonds du marché monétaire BMO) après que nous aurons établi le prix de rachat, nous devons faire ce qui suit :

- vous envoyer un chèque, effectuer un dépôt direct dans votre compte bancaire ou envoyer de l'argent à votre courtier à titre de paiement pour les titres des séries OPC que vous avez fait racheter; et
- vous envoyer ou envoyer à votre courtier un avis d'exécution de l'opération mentionnant le solde de votre compte.

### **Prix de rachat**

Vous pouvez faire racheter des titres des séries OPC tout jour d'évaluation à la valeur liquidative par titre. Si nous recevons votre demande de rachat avant 16 h (heure de l'Est), un jour d'évaluation, la valeur de rachat est calculée ce jour-là. Si nous recevons votre demande de rachat après 16 h (heure de l'Est), ou un jour qui n'est pas un jour d'évaluation, la valeur de rachat est calculée le jour d'évaluation suivant. C'est ce qu'on appelle le prix de rachat. Si les opérations de la TSX cessent avant 16 h (heure de l'Est), nous pourrions avancer l'heure limite.

Si vous faites racheter des titres des séries OPC, nous vous transférerons des fonds ou vous enverrons par la poste un chèque au montant du produit du rachat dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'établissement du prix de rachat, à condition que nous ayons reçu tous les documents et/ou renseignements nécessaires. Vous recevrez le produit du rachat en dollars américains lorsque vous ferez racheter des titres des séries OPC qui ont été souscrits en dollars américains. Dans les autres cas, vous recevrez le produit du rachat en dollars canadiens lorsque vous ferez racheter des titres des fonds.

Les parts d'un fonds en dollars US BMO et les titres des séries OPC des fonds en dollars canadiens qui sont détenus en dollars US seront rachetés en dollars US. Cependant, le prix de base rajusté et le produit

de la disposition doivent être convertis en dollars canadiens, en se servant du taux de change en vigueur le jour de l'opération pour calculer le gain réalisé ou la perte subie.

Si vous faites racheter des parts du Fonds du marché monétaire BMO ou du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO avant qu'une distribution de revenu soit payable, vous recevez également le revenu accumulé qui est attribué à vos parts. Votre courtier peut stipuler dans une entente qu'il a conclue avec vous que vous êtes tenu de le dédommager de toute perte subie en raison de votre défaut de satisfaire aux exigences à l'égard d'un rachat de titres d'un fonds.

Vous ne versez aucuns frais de rachat lorsque vous souscrivez des titres de série A, de série A (couverte), de série I, de série M, de série T4 sans frais d'acquisition et de série T6 sans frais d'acquisition offerts selon le mode sans frais d'acquisition par notre entremise. Vous ne versez également aucuns frais de rachat lorsque vous souscrivez certaines autres séries de titres, dont les titres de série Conseiller, de série Conseiller (couverte), de série Classique et de série NBA selon le mode avec frais d'acquisition par l'entremise de votre courtier. Vous ne versez aucuns frais de rachat lorsque vous faites racheter des titres des séries F, de série D, de série G, de série L, de série O, de série N, de série S ou de série NBF.

### **Calcul des frais de rachat**

Si vous avez souscrit des titres des séries OPC aux termes du mode avec frais reportés réduits ou du mode avec frais reportés habituels, vous pourriez devoir payer des frais de rachat lorsque vous faites racheter vos titres des séries OPC. Les frais de rachat se fondent sur la date initiale de souscription et le prix initial de vos titres des séries OPC.

### **Mode avec frais reportés réduits**

Les frais de rachat payables au rachat de titres des séries OPC souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits figurent ci-après :

<b>Rachat au cours des périodes suivantes après la souscription</b>	<b>Taux des frais de rachat</b>
Première année	3,0 %
Deuxième année	2,0 %
Troisième année	1,0 %
Par la suite	Néant

Aucuns frais de rachat ne seront payables dans les cas suivants :

- un échange de votre placement contre un placement dans les titres d'un autre fonds souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits;
- les distributions ou les dividendes en espèces sur les titres des séries OPC souscrits aux termes du mode avec frais reportés réduits;
- les titres des séries OPC reçus au moment du réinvestissement de distributions ou de dividendes qui sont versés à l'égard de titres des séries OPC souscrits selon le mode avec frais reportés réduits.

## Mode avec frais reportés habituels

Les frais de rachat payables au rachat de titres des séries OPC souscrits aux termes du mode frais reportés habituels figurent ci-après :

Rachat au cours des périodes suivantes après la souscription	Taux des frais de rachat
Première année	6,0 %
Deuxième année	5,5 %
Troisième année	5,0 %
Quatrième année	4,5 %
Cinquième année	4,0 %
Sixième année	3,0 %
Septième année	2,0 %
Par la suite	Néant

Aucuns frais de rachat ne seront payables dans les cas suivants :

- un échange de votre placement contre un placement dans les titres d'un autre fonds souscrits aux termes du mode avec frais reportés habituels;
- les distributions ou les dividendes en espèces sur les titres des séries OPC souscrits aux termes du mode avec frais reportés habituels;
- les titres des séries OPC reçus au moment du réinvestissement de distributions ou de dividendes qui sont versés à l'égard de titres souscrits selon le mode avec frais reportés habituels.

Pour minimiser les frais de rachat que vous pourriez être tenu d'acquitter aux termes des deux modes avec frais reportés, les règles suivantes s'appliquent :

- les titres des séries OPC souscrits en premier ou réputés avoir été souscrits au même titre que des titres reçus au moment du réinvestissement de distributions sur ces titres seront rachetés en premier;
- tout rachat ou changement de désignation au cours d'une année civile qui correspond à la définition du « montant de rachat sans frais » ne sera pas assujéti à des frais de rachat.

Le « **montant de rachat sans frais** » d'une année civile correspond à la somme des éléments suivants : a) 10 % du nombre de titres des séries OPC détenus à la fin de la dernière année civile et b) 10 % du nombre de titres des séries OPC souscrits pendant l'année civile en cours jusqu'au moment du rachat. Vous ne pouvez reporter une partie inutilisée du montant de rachat sans frais à l'année civile suivante.

## Rachat de titres de série FNB

### *Rachat de titres de série FNB en espèces*

Tout jour de bourse, les porteurs de titres peuvent faire racheter leurs titres de série FNB d'un fonds contre une somme en espèces à un prix de rachat par titre équivalant : i) à 95 % du cours de clôture des titres de série FNB à la TSX à la date de prise d'effet du rachat ou, si ce montant est inférieur, ii) à la valeur liquidative par titre à la date de prise d'effet du rachat. Étant donné que les porteurs de titres seront généralement en mesure de vendre leurs titres de série FNB au cours alors en vigueur à la TSX par l'intermédiaire d'un courtier inscrit sous réserve, uniquement, du paiement des courtages habituels, ils devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placement avant de faire racheter leurs titres de série FNB contre une somme en espèces.

Pour qu'un rachat en espèces prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat en espèces selon le modèle que nous prescrivons à l'occasion doit être remise au fonds pertinent à son siège social au plus tard à 9 h ce jour de bourse (ou à une heure plus tardive que nous pouvons autoriser ce jour de bourse-là). Si une demande de rachat en espèces est reçue après l'heure limite indiquée précédemment un jour de bourse, l'ordre de rachat en espèces ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le prix de rachat sera réglé i) au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet du rachat, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date de prise d'effet du rachat, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3, ou iii) dans chaque cas, dans un délai plus court que ceux indiqués au point i) ou ii) que nous pouvons fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents. On peut se procurer les formulaires de demande de rachat en espèces auprès d'un courtier inscrit.

Les porteurs de titres qui font racheter des titres de série FNB avant la date ex-dividende relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir cette distribution.

Dans le cadre du rachat de titres de série FNB, un fonds se dessaisira généralement de titres ou d'autres actifs afin de financer le rachat. Veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales*.

#### *Échange de titres de série FNB contre des paniers de titres*

Les porteurs de titres peuvent échanger, pendant tout jour de bourse, le nombre prescrit de titres de série FNB (ou un multiple entier de celui-ci) contre des paniers de titres et une somme en espèces. Cependant, au gré du gestionnaire, certains fonds pourraient ne payer qu'une somme en espèces lorsqu'un porteur de titres exerce son droit d'échanger un nombre prescrit de titres de série FNB.

Pour effectuer un échange de titres de série FNB, le porteur de titres doit remettre une demande d'échange selon le modèle que nous prescrivons à l'occasion au fonds pertinent à son siège social au plus tard à 9 h le jour de bourse (ou à une heure plus tardive que nous pouvons autoriser ce jour de bourse-là). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative des titres de série FNB à la date de prise d'effet de la demande d'échange, payable par la remise de paniers de titres et d'une somme en espèces. Les titres de série FNB seront rachetés au moment de l'échange.

Si une demande d'échange est reçue après l'heure limite indiquée précédemment un jour de bourse, l'ordre d'échange ne prendra effet que le jour de bourse suivant. Le règlement des échanges contre des paniers de titres et une somme en espèces sera effectué i) au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange, dans le cas d'un fonds qui investit une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3; ii) au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la date de prise d'effet de la demande d'échange (ou, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une tranche de ses actifs en portefeuille dans des titres T+3), ou iii) dans un délai plus court que le gestionnaire peut fixer en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents. Le gestionnaire sélectionnera, à son appréciation, les titres qui seront compris dans les paniers de titres remis au moment de l'échange.

Les porteurs de titres doivent savoir que la valeur liquidative par titre baissera à la date ex-dividende de toute distribution payable en espèces sur les titres de série FNB. Un porteur de titres qui n'est plus un porteur inscrit à compter de la date ex-dividende n'aura pas le droit de recevoir cette distribution.

Si des titres constituants font l'objet à un moment donné d'une interdiction d'opérations ordonnée par une autorité en valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation compétent ou une bourse pertinente, la livraison de ces titres à un porteur de titres au moment d'un échange contre le nombre

prescrit de titres de série FNB pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des titres sera permis par la loi.

#### *Demandes d'échange et de rachat des titres de série FNB*

Le porteur de titres qui soumet une demande d'échange ou de rachat est réputé nous déclarer et déclarer au fonds ce qui suit : i) il est pleinement habilité à déposer les titres de série FNB en vue de leur échange ou de leur rachat et à recevoir le produit de l'échange ou du rachat; et ii) les titres de série FNB n'ont pas été prêtés ou donnés en garantie et ne font pas l'objet d'une convention de mise en pension, d'une convention de prêt de titres ou d'une convention de même nature qui pourrait empêcher leur livraison au fonds. Nous nous réservons le droit de vérifier ces déclarations, à notre appréciation. En règle générale, le gestionnaire procédera à une telle vérification à l'égard d'une demande d'échange ou de rachat si le nombre d'échanges ou de rachats ou de ventes à découvert visant le fonds pertinent est inhabituellement élevé. Si, suivant la réception d'une demande de vérification, le porteur de titres ne nous fournit pas une preuve satisfaisante de la véracité des déclarations, sa demande d'échange ou de rachat ne sera pas considérée avoir été reçue en bonne et due forme et sera rejetée.

#### *Frais associés à l'échange et au rachat de titres de série FNB*

Le gestionnaire peut imputer aux porteurs de titres, à son appréciation, des frais d'administration pouvant atteindre 0,05 % du produit tiré de l'échange ou du rachat du fonds afin de compenser certains frais d'opérations associés à l'échange ou au rachat des titres de série FNB d'un fonds.

#### *Échange et rachat de titres de série FNB par l'entremise d'adhérents à la CDS*

Les droits d'échange et de rachat décrits précédemment doivent être exercés par l'entremise du courtier (appelé l'adhérent à la CDS) par l'intermédiaire duquel le propriétaire détient des titres de série FNB. Les propriétaires véritables de titres de série FNB doivent s'assurer de fournir des instructions d'échange et/ou de rachat aux adhérents à la CDS par l'intermédiaire desquels ils détiennent des titres de série FNB dans un délai suffisant avant les heures limites indiquées précédemment pour permettre aux adhérents à la CDS d'aviser la CDS et à la CDS de nous aviser avant la date limite pertinente.

### **Rachat automatique**

Si la valeur de votre placement dans un fonds devient inférieure au montant minimal que nous déterminons à l'occasion, nous vous donnerons un préavis écrit de 30 jours avant de racheter tous les titres du fonds en question dans votre compte. Si, en raison des fluctuations du marché, la valeur de vos titres tombe au-dessous du solde minimal, nous pouvons racheter vos titres après vous avoir donné un avis de 10 jours à cet effet. Si la valeur de votre placement tombe sous le solde minimal en raison d'un rachat partiel, nous pouvons procéder au rachat de votre placement immédiatement, sans préavis. Si la valeur de vos titres de série M du Fonds du marché monétaire BMO tombe au-dessous du solde minimal, nous pouvons soit les échanger contre des titres de série A du Fonds du marché monétaire BMO soit les faire racheter pour vous. Pour connaître les montants minimums pour souscrire des titres d'un fonds ou pour maintenir un compte ou un placement dans un fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Votre guide pour la souscription, l'échange et le rachat de titres des fonds* du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements. Le gestionnaire peut modifier les montants minimums à tout moment sans préavis.

### **Suspension des rachats**

Un fonds peut suspendre votre droit de demander un rachat de titres pendant la totalité ou une partie d'une période où :

- les négociations normales sont suspendues à une bourse de valeurs ou sur un marché d'options ou un marché à terme au Canada ou à l'étranger où des titres ou des dérivés représentant en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du fonds sont négociés, et où ces titres ou dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse ou sur un autre marché qui représente une solution de rechange raisonnable pour le fonds; ou
- avec le consentement préalable des autorités en valeurs mobilières, pendant une période d'au plus 30 jours pendant laquelle le gestionnaire détermine qu'il existe une situation qui rend trop difficile la vente d'actifs du fonds ou qui nuit à la capacité de l'agent d'évaluation de déterminer la valeur des actifs du fonds.

Un fonds peut retarder le paiement du produit d'un rachat pendant toute période où votre droit de rachat est suspendu dans les cas décrits précédemment ou avec l'approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Un fonds pourrait ne pas accepter d'ordres de souscription visant des titres pendant toute période où le rachat de ceux-ci est suspendu.

La suspension peut s'appliquer à l'ensemble des demandes de rachat reçues avant la suspension, mais pour lesquelles aucun paiement n'a été fait, ainsi qu'à l'ensemble des demandes reçues pendant que la suspension était en vigueur. Le gestionnaire avisera tous les porteurs de titres qui font une telle demande qu'il y a une suspension et que le rachat sera fait au prix fixé au premier jour d'évaluation qui suit la fin de la suspension. Tous ces porteurs de titres auront le droit de retirer leur demande de rachat et seront avisés de ce droit. La suspension prendra fin dans tous les cas le premier jour où a cessé la situation qui donnait lieu à la suspension, pourvu qu'il n'existe aucune autre situation permettant une suspension. Dans la mesure où elle n'est pas contraire aux règles et aux règlements officiels adoptés par tout organisme gouvernemental ayant compétence sur les fonds, toute déclaration de suspension que fait le gestionnaire sera concluante.

## **Échange entre fonds**

Un échange suppose le transfert de votre placement d'un fonds ou d'une série à un autre fonds ou à une autre série. Nous décrivons les types d'échange que vous pouvez effectuer ci-après.

Lorsque nous recevons votre demande d'échange, nous échangerons vos titres des séries OPC d'un fonds ou d'une autre série contre des titres des séries OPC d'un autre fonds ou d'une autre série en fonction de la valeur liquidative par titre déterminée après la réception de votre demande d'échange.

Vous pouvez échanger des titres des séries OPC des fonds par l'entremise de votre courtier. Si vous échangez vos titres des séries OPC par l'entremise de votre courtier, vous pourriez être tenu de payer des frais pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des titres rachetés en vue de leur échange. Vous pouvez négocier ces frais avec votre courtier. La souscription de titres des séries OPC du nouveau fonds ou de la nouvelle série peut comporter des frais selon la série des titres souscrits et les arrangements pris entre vous et votre courtier. Veuillez vous reporter à la rubrique *Frais et charges* du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements. Au besoin, des titres des fonds pourraient être rachetés pour acquitter des frais. Nous pourrions exiger un montant minimum de 50 \$ pour les échanges, à notre seule appréciation.

Vous ne pouvez échanger des titres des fonds souscrits en dollars américains contre des titres des fonds souscrits en dollars canadiens. Vous ne pouvez faire d'échange qu'entre des titres des fonds souscrits dans la même monnaie.

Lorsque vous effectuez un échange entre des titres des fonds, vous devez conserver le solde de compte minimal dans chaque fonds pour éviter un rachat automatique. Veuillez vous reporter à la rubrique *Rachat de titres – Rachat automatique* pour obtenir de plus amples renseignements.

Vous pouvez effectuer deux types d'échanges :

- *Échange entre des séries OPC du même fonds*

Vous pouvez échanger vos titres des séries OPC d'une série d'un fonds contre des titres des séries OPC d'une autre série du même fonds si vous avez le droit de détenir les titres de la série visée. Sauf dans le cas d'un échange entre des titres de catégorie couverte et de catégorie ordinaire du même fonds, il s'agit d'un changement de désignation ou d'une conversion qui ne devrait pas constituer une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. Un échange entre des titres de la catégorie couverte et des titres de la catégorie ordinaire du même fonds constitue une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et, dans le cas de titres détenus dans un compte non enregistré, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables. L'échange de titres de série FNB contre des titres des séries OPC du même fonds n'est pas permis.

- *Échange entre des fonds d'investissement BMO*

Vous pouvez échanger vos titres des séries OPC d'un fonds contre des titres d'une série OPC identique ou différente d'un autre fonds si vous avez le droit de détenir les titres de la série visée et que le prix des titres de cette série est libellé dans la même monnaie. Il s'agit d'une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. L'échange visant des titres que vous détenez dans un compte non enregistré, notamment un compte BMO « Fonds sur mesure »<sup>MD</sup>, peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables. L'échange de titres de série FNB d'un fonds contre des titres d'une série identique ou différente d'un autre fonds n'est pas permis.

Pour obtenir des détails sur la façon dont les échanges sont imposés, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs*.

### **Échange selon les modes avec frais reportés**

Si vous faites un échange portant sur des titres des séries OPC d'un fonds que vous avez souscrits selon le mode avec frais reportés habituels ou le mode avec frais reportés réduits, vous devez effectuer l'échange suivant le même mode de souscription si vous souhaitez que les nouveaux titres continuent d'être assujettis au barème de frais reportés des titres contre lesquels ils ont été échangés. Ces conditions s'appliquent aux échanges de tout fonds à un autre.

Vous ne pouvez échanger vos titres des séries OPC selon le mode avec frais reportés habituels que si vous échangez des titres qui ont été souscrits selon le mode avec frais reportés habituels. Vous ne pouvez échanger vos titres des séries OPC selon le mode avec frais reportés réduits que si vous échangez des titres qui ont été souscrits selon le mode avec frais reportés réduits.

Vous ne pouvez pas effectuer d'échanges pour obtenir des titres des fonds suivants selon le mode avec frais reportés habituels : le Fonds concentré d'actions mondiales BMO, le Fonds concentré d'actions américaines BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés BMO, le Fonds d'obligations mixtes BMO, le Fonds d'obligations mondiales multisectorielles BMO, le Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO, le Fonds d'actions multi-factorielles BMO, le Portefeuille de retraite équilibré BMO, le Portefeuille de retraite conservateur BMO, le Portefeuille de retraite revenu BMO, le Fonds ciblé d'actions canadiennes BMO SIA, le Fonds ciblé d'actions nord-américaines BMO SIA, le Fonds d'actions mondiales à perspectives durables BMO, le Fonds FNB mondial d'allocation de

l'actif gestion tactique BMO, le Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique BMO, le Fonds américain à petite capitalisation BMO et le Fonds leadership féminin BMO.

Vous ne pouvez pas effectuer d'échanges pour obtenir des titres des fonds suivants selon le mode avec frais reportés réduits : le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés BMO, le Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés BMO et le Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO.

Vous ne pouvez pas effectuer d'échanges pour obtenir des titres des fonds Étape Plus BMO aux termes du mode avec frais reportés habituels si le délai qui reste à courir prévu dans le barème des frais reportés applicable aux titres dont vous vous départez au moyen de l'échange est identique, ou supérieur, au délai restant avant la date de dissolution cible du fonds Étape Plus BMO applicable.

### **Échange entre modes de souscription**

Les échanges entre modes de souscription pourraient comporter une modification de la rémunération versée à votre courtier et des frais de rachat. Nous ne vous recommandons pas d'effectuer un échange entre modes de souscription différents puisqu'il peut entraîner des frais supplémentaires.

### **Échange contre des titres de série D**

Si des titres de série D d'un fonds sont offerts et que vous détenez d'autres séries de titres du même fonds dans un compte auprès de BMO Ligne d'action Inc. ou d'un autre courtier exécutant, vos titres actuels ne seront pas remplacés automatiquement par des titres de série D. Si vous souhaitez remplacer votre série de titres actuelle d'un fonds par des titres de série D, il vous incombe de demander à votre courtier exécutant de le faire.

### **Échange entre des titres de série NBA et de série NBF**

Vous pouvez procéder à un échange en vue d'obtenir des titres de série NBA et de série NBF uniquement par l'entremise de votre conseiller Nesbitt Burns.

### **Échange de titres par le gestionnaire**

Sauf en ce qui concerne les titres de série F et de série I du Fonds canadien d'actions à grande capitalisation BMO, si vous ou votre courtier n'avez plus le droit de détenir des titres des séries F, de série D, de série G, de série I, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, de série L ou de série S (selon le cas), nous pouvons, à notre appréciation, échanger vos titres des séries F, de série D, de série G, de série I, de série M, de série N, de série NBA, de série NBF, de série O, de série L ou de série S (selon le cas) contre des titres de série A ou de série Conseiller (selon le mode avec frais d'acquisition) du même fonds. Si nous procédons à l'un des échanges décrits précédemment, nous vous ferons parvenir un préavis d'au moins 30 jours. Si nous échangeons vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds dans le cas décrit précédemment, les frais de gestion imposés à la nouvelle série ainsi que la commission de suivi que nous versons aux courtiers, le cas échéant, pourraient être plus élevés que ceux versés relativement à la série de titres que vous déteniez auparavant. Pour connaître les frais de gestion et les commissions de suivi de chaque série d'un fonds, veuillez vous reporter à la rubrique *Détails du fonds* des descriptions des fonds et à la rubrique *Rémunération du courtier* dans le prospectus simplifié.

Sauf en ce qui concerne les titres de série Conseiller et de série T5 du Fonds canadien d'actions à grande capitalisation BMO et les titres de série FNB, dans tous les autres cas, pourvu que les conditions établies

ci-après soient respectées et moyennant un préavis de 60 jours, si le fonds touché a été constitué aux termes de la déclaration de fiducie cadre Épargnant et Conseiller BMO, ou un préavis de 90 jours, si le fonds touché a été constitué aux termes de la déclaration de fiducie cadre BMO Guardian, le gestionnaire peut, à sa seule appréciation, échanger vos titres d'un fonds contre des titres d'une autre série du même fonds. Le gestionnaire peut échanger vos titres uniquement si les conditions suivantes sont respectées :

- vous recevez des titres de la même valeur;
- les frais de gestion et les frais d'administration de la nouvelle série ne sont pas supérieurs à ceux des titres que vous possédiez auparavant;
- l'échange ne vous occasionne aucuns frais;
- l'échange ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt;
- la commission de suivi payable aux courtiers inscrits, le cas échéant, demeure la même ou diminue.

## Responsabilité des activités

### Fiduciaire, administrateurs et dirigeants des fonds

#### *Fonds de fiducie BMO*

BMO Investissements Inc. est le fiduciaire de chaque fonds de fiducie BMO et son siège et bureau principal est situé à Toronto, en Ontario. Le fiduciaire a l'autorité exclusive sur les actifs et les affaires des fonds de fiducie BMO. Il a la responsabilité, en tant que fiduciaire, d'agir dans l'intérêt des porteurs de parts des fonds de fiducie BMO. Le gestionnaire s'occupe des activités quotidiennes des fonds de fiducie BMO.

#### *Fonds catégorie de société BMO*

Le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. a l'autorité exclusive sur les activités de celle-ci. Le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. peut exercer tous les pouvoirs qui ne doivent pas obligatoirement être exercés par les actionnaires aux termes de la loi, des statuts ou des règlements de la société. Le gestionnaire s'occupe des activités quotidiennes des fonds catégorie de société BMO.

La liste suivante présente le nom, la ville de résidence et l'occupation principale, au cours des cinq dernières années, de chacun des administrateurs et des hauts dirigeants de Catégorie de société BMO Inc., ainsi que d'autres renseignements les concernant.

<b>Nom et ville de résidence</b>	<b>Fonctions auprès de Catégorie de société BMO Inc.</b>	<b>Occupation principale</b>
BARRY M. COOPER Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur	Président du conseil, BMO Gestion mondiale d'actifs
STEVE R. ILOTT Chicago (Illinois)	Administrateur	Chef des solutions de placement et chef des placements pour l'Amérique du Nord, BMO Gestion mondiale d'actifs
ROSS F. KAPPELE** Toronto (Ontario)	Administrateur	Chef, Distribution et gestion clientèle – Canada, BMO Gestion

<b>Nom et ville de résidence</b>	<b>Fonctions auprès de Catégorie de société BMO Inc.</b>	<b>Occupation principale</b>
		mondiale d'actifs
DOUGLAS E. KIRK* Toronto (Ontario)	Administrateur	Président du conseil et président, Durham Radio Inc. (société de radiodiffusion publicitaire)
JOAN Z. MOHAMMED Miami Beach (Floride)	Chef	Chef de l'exploitation, BMO Gestion de patrimoine
THOMAS A. PIPPY* Mississauga (Ontario)	Administrateur	Professeur, Conestoga College
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière et administrateur	Chef, Transformation de l'entreprise de GMA, Amérique du Nord, BMO Gestion mondiale d'actifs

\* Membre du comité d'audit

\*\* Président du comité d'audit

Au cours des cinq dernières années, ces administrateurs et hauts dirigeants ont rempli leurs occupations principales et leurs fonctions actuelles, à l'exception de Steve Ilott, qui a été chef des placements, BMO Gestion mondiale d'actifs, de janvier 2017 à septembre 2018; de Joan Mohammed, qui a été chef, Risque lié aux activités et risque central, BMO Banque de Montréal, de janvier 2013 à août 2015, chef mondial, Risque lié aux activités, et chef de la gestion du risque, BMO Gestion de patrimoine, d'août 2015 à juin 2016 et chef de l'exploitation, BMO Gestion mondiale d'actifs, de juillet 2016 à avril 2019; et de Robert Schauer, qui a été directeur, Exploitation, BMO Banque de Montréal, de mars 2006 à septembre 2018.

Les administrateurs externes de Catégorie de société BMO Inc. ont le droit de recevoir des honoraires qu'ils fixent à l'occasion. Ces honoraires sont payés par BMO Investissements Inc.

### ***BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée***

Le conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée a l'autorité exclusive sur les activités de celle-ci. Le conseil d'administration de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée peut exercer tous les pouvoirs qui ne doivent pas obligatoirement être exercés par les actionnaires aux termes de la loi, des statuts ou des règlements de la société. Le gestionnaire s'occupe des activités quotidiennes de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée.

La liste suivante présente le nom, la ville de résidence et l'occupation principale, au cours des cinq dernières années, de chacun des administrateurs et des hauts dirigeants de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, ainsi que d'autres renseignements les concernant.

<b>Nom et ville de résidence</b>	<b>Fonctions auprès de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée</b>	<b>Occupation principale</b>
THOMAS C.S. BURIAN** Mississauga (Ontario)	Administrateur	Vice-président et chef de la direction financière, Gestion du patrimoine, BMO Groupe financier

<b>Nom et ville de résidence</b>	<b>Fonctions auprès de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée</b>	<b>Occupation principale</b>
BARRY M. COOPER Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur	Président du conseil, BMO Gestion mondiale d'actifs
STEVE R. ILOTT Chicago (Illinois)	Administrateur	Chef des solutions de placement et chef des placements pour l'Amérique du Nord, BMO Gestion mondiale d'actifs
DOUGLAS E. KIRK* Toronto (Ontario)	Administrateur	Président du conseil et président, Durham Radio Inc. (société de radiodiffusion publicitaire)
JOAN Z. MOHAMMED Miami Beach (Floride)	Chef	Chef de l'exploitation, BMO Gestion de patrimoine
THOMAS A. PIPPY* Mississauga (Ontario)	Administrateur	Professeur, Conestoga College
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière et administrateur	Chef, Transformation de l'entreprise de GMA, Amérique du Nord, BMO Gestion mondiale d'actifs

\* Membre du comité d'audit

\*\* Président du comité d'audit

Au cours des cinq dernières années, ces administrateurs et hauts dirigeants ont rempli leurs occupations principales et leurs fonctions actuelles, à l'exception de Steve Ilott, qui a été chef des placements, BMO Gestion mondiale d'actifs, de janvier 2017 à septembre 2018; de Joan Mohammed, qui a été chef, Risque lié aux activités et risque central, BMO Banque de Montréal, de janvier 2013 à août 2015, chef mondial, Risque lié aux activités, et chef de la gestion du risque, BMO Gestion de patrimoine, d'août 2015 à juin 2016 et chef de l'exploitation, BMO Gestion mondiale d'actifs, de juillet 2016 à avril 2019; et de Robert Schauer, qui a été directeur, Exploitation, BMO Banque de Montréal, de mars 2006 à septembre 2018.

### **Gestionnaire et placeur principal**

À titre de gestionnaire des fonds, nous prenons en charge la gestion et l'administration quotidiennes des fonds ainsi que de leurs portefeuilles de placements respectifs, conformément aux documents constitutifs des fonds (c.-à-d. les déclarations de fiducie des fonds de fiducie BMO et les statuts de prorogation, dans leur version modifiée, de Catégorie de société BMO Inc. et les statuts constitutifs, dans leur version modifiée, de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée pour les fonds catégorie de société BMO et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, respectivement) et sous réserve du pouvoir de surveillance du conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. et de celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, selon le cas, en ce qui a trait aux fonds catégorie de société BMO ou à BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, respectivement. De plus, nous sommes le placeur principal des titres des fonds, sauf la série FNB. Nous sommes à l'origine de la création de tous les fonds et nous pouvons être considérés comme le promoteur de tous les fonds. L'adresse de notre siège social et bureau principal est la suivante :

100 King Street West, 43 <sup>e</sup> étage Toronto (Ontario) M5X 1A1
--

Si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal, par l'entremise de BMO Centre d'investissement, par téléphone ou par Internet, ou pour de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, vous pouvez adresser vos questions à BMO Centre d'investissement en téléphonant au numéro sans frais 1 800 665-7700 ou en consultant notre site Internet à l'adresse [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds).

Si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, ou pour de plus amples renseignements sur les fonds d'investissement BMO, vous pouvez adresser vos questions à notre bureau d'administration en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en consultant notre site Internet à l'adresse [www.bmo.com/gma/ca](http://www.bmo.com/gma/ca).

Si vous avez souscrit vos titres de série FNB par l'entremise d'un courtier, ou pour de plus amples renseignements sur les fonds négociés en bourse BMO, vous pouvez adresser vos questions à notre bureau d'administration en nous téléphonant au numéro sans frais 1 800 361-1392 ou en consultant notre site Internet à l'adresse [www.fnb.bmo.com](http://www.fnb.bmo.com).

L'adresse de notre bureau d'administration est la suivante :

250 Yonge Street, 7 <sup>e</sup> étage Toronto (Ontario) M5B 2M8
---

#### **Administrateurs et hauts dirigeants du gestionnaire**

La liste suivante présente le nom des administrateurs et des hauts dirigeants de BMO Investissements Inc., ainsi que leur ville de résidence et leur occupation principale au cours des cinq dernières années.

<b>Nom et ville de résidence</b>	<b>Fonctions auprès du gestionnaire</b>	<b>Occupation principale</b>
NELSON C. AVILA Toronto (Ontario)	Chef de la direction financière	Chef des finances, BMO Gestion mondiale d'actifs – Canada
THOMAS C.S. BURIAN Mississauga (Ontario)	Administrateur	Chef de la direction financière, Gestion du patrimoine, BMO Groupe financier
WILLIAM A. CHINKIWSKY Toronto (Ontario)	Chef de la conformité, Gestionnaires de fonds d'investissement	Chef de la conformité de la gestion mondiale d'actifs, BMO Gestion mondiale d'actifs
BARRY M. COOPER Toronto (Ontario)	Président du conseil et administrateur	Président du conseil, BMO Gestion mondiale d'actifs
ALEXANDRA P. DOUSMANIS-CURTIS Toronto (Ontario)	Chef, Ventes et distribution, personne désignée responsable, Courtiers en épargne collective, et administratrice	Chef, Ventes et distribution, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada, BMO Banque de Montréal

<b>Nom et ville de résidence</b>	<b>Fonctions auprès du gestionnaire</b>	<b>Occupation principale</b>
KEVIN R. GOPAUL Oakville (Ontario)	Chef, Fonds négociés en bourse	Chef mondial, Fonds négociés en bourse, BMO Gestion mondiale d'actifs
STEVE R. ILOTT Chicago (Illinois)	Chef des placements, Gestionnaires de fonds d'investissement	Chef des solutions de placement et chef des placements pour l'Amérique du Nord, BMO Gestion mondiale d'actifs
BENJAMIN K. IRAYA Oakville (Ontario)	Secrétaire général	Directeur, Gouvernance des filiales, BMO Banque de Montréal
ROSS F. KAPPELE Toronto (Ontario)	Administrateur	Chef, Distribution et gestion clientèle – Canada, BMO Gestion mondiale d'actifs
S. MELISSA KELMAN Toronto (Ontario)	Chef de la mise en circulation des produits	Vice-présidente et administratrice, Groupe de fonds d'investissement, BMO Groupe financier
VIKI A. LAZARIS Thornhill (Ontario)	Administratrice	Contrôleuse, BMO Groupe financier
JOAN Z. MOHAMMED Miami Beach (Floride)	Chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement	Chef de l'exploitation, BMO Gestion de patrimoine
GRANT A.G. PATTERSON Toronto (Ontario)	Chef de la conformité par intérim, Courtiers en épargne collective	Chef de la conformité par intérim, Courtiers en épargne collective, BMO Investissements Inc.
ROBERT J. SCHAUER Toronto (Ontario)	Chef, Exploitation des fonds d'investissement, et administrateur	Chef, Transformation de l'entreprise de GMA, Amérique du Nord, BMO Gestion mondiale d'actifs
LENA M. ZECCHINO Toronto (Ontario)	Chef de la lutte au recyclage des produits de la criminalité	Directrice et responsable de la lutte au recyclage des produits de la criminalité, Gestion de patrimoine, BMO Groupe financier

Au cours des cinq dernières années, ces administrateurs et hauts dirigeants ont exercé leurs fonctions actuelles, à l'exception des personnes suivantes : Nelson Avila, qui a été directeur des finances, fonds d'investissement BMO, d'avril 2013 à décembre 2015; Alexandra Dousmanis-Curtis, qui a été chef de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, chez BMO Harris Bank, de février 2014 à février 2018; Kevin Gopaul, qui a été premier vice-président, d'avril 2009 à juillet 2016; chef, BMO Gestion mondiale d'actifs – Canada, de mai 2017 à septembre 2018 et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement d'août 2017 à septembre 2018; Steve Ilott, qui a été chef des placements, BMO Gestion mondiale d'actifs, de janvier 2017 à septembre 2018; Benjamin Iraya, qui a été technicien juridique principal chez BMO Groupe financier, d'août 2010 à octobre 2015; Viki Lazaris, qui a été première vice-présidente et administratrice principale, BMO Gestion de patrimoine, de mars 2014 à novembre 2015; chef de l'exploitation, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Canada, BMO Groupe financier, de novembre 2015 à janvier 2017 et chef, Risques et projets de financement et gestion de la fraude, BMO Groupe financier, de janvier 2017 à septembre 2017; Joan Mohammed, qui a été chef, Risque lié aux activités et risque central, BMO Banque de Montréal, de janvier 2013 à août

2015, chef mondiale, Risque lié aux activités, et chef de la gestion du risque, BMO Gestion de patrimoine, d'août 2015 à juin 2016, et chef de l'exploitation, BMO Gestion mondiale d'actifs, de juillet 2016 à avril 2019; Grant Patterson, qui a été vice-président et chef de la conformité, Placements NEI, de mars 2014 à juin 2018, et directeur principal, Conformité, BMO Investissements Inc., de juillet 2018 à février 2019; Robert Schauer, qui a été directeur, Exploitation, BMO Banque de Montréal, de mars 2006 à septembre 2018; et Lena Zecchino, qui a été directrice, Risque et conformité réglementaire, chez PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., de septembre 2004 à juillet 2014 et première directrice, Programmes réglementaires de gestion du patrimoine, BMO Banque de Montréal, de juillet 2014 à avril 2017.

### **Auditeur**

L'auditeur des fonds est PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, et son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario.

### **Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts**

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des séries OPC des fonds est BMO Investissements Inc., et son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario. À ce titre, BMO Investissements Inc. inscrit toutes les opérations de placement des investisseurs, émet ou annule les certificats, s'il y a lieu, et traite les demandes des investisseurs et des courtiers. Le registre des titres des séries OPC des fonds est conservé à Toronto, en Ontario, et à Montréal, au Québec.

L'agent chargé de la tenue des registres de la série FNB des fonds est State Street Trust Company Canada, et son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario. À ce titre, State Street Trust Company Canada conclut des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de titres de série FNB et traite les ordres. Le registre des titres de série FNB des fonds est conservé à Toronto, en Ontario.

### **Dépositaire**

State Street Trust Company Canada (à ce titre, le « **dépositaire** ») est le dépositaire des fonds, et son établissement principal est situé à Toronto, en Ontario. À ce titre, elle détient les liquidités et les titres des fonds conformément à un contrat de garde daté du 1<sup>er</sup> juin 2018, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion, intervenu entre le gestionnaire, BMO Gestion d'actifs inc., pour le compte des fonds d'investissement qu'elle gère, et le dépositaire (le « **contrat de garde** »).

Le contrat de garde peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours aux autres parties, à moins que les parties ne conviennent par écrit d'un autre délai. Le gestionnaire peut résilier le contrat de garde sans délai à l'égard de lui-même et des fonds moyennant la remise d'un avis écrit au dépositaire si i) le dépositaire ne répond plus aux critères d'admissibilité à titre de dépositaire des fonds aux termes du Règlement 81-102, ii) il y a changement de contrôle du dépositaire, iii) le gestionnaire est tenu par les lois applicables ou l'instruction d'une autorité de réglementation des valeurs mobilières de cesser d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement des fonds, iv) le dépositaire commet une violation importante ou constante des dispositions du contrat de garde à laquelle il n'est pas en mesure de remédier ou à laquelle il est en mesure de remédier, mais qu'il ne l'a pas fait dans les 60 jours, ou au cours de toute autre période convenue entre le gestionnaire et le dépositaire, suivant la réception de l'avis du gestionnaire lui demandant d'y remédier, ou v) le dépositaire fait faillite ou devient insolvable ou si une résolution est adoptée en vue de sa dissolution ou si une ordonnance est prise visant sa dissolution ou encore si le dépositaire fait une cession générale au profit de ses créanciers.

Tous les titres négociables sont détenus aux bureaux principaux du dépositaire situés à Toronto, en Ontario, à l'exception des actifs étrangers. Les actifs étrangers peuvent être détenus par des sous-dépositaires locaux nommés par le dépositaire ou être sous leur surveillance dans divers territoires étrangers où un fonds peut avoir investi des actifs. Le dépositaire et les sous-dépositaires peuvent utiliser les installations de tout dépositaire ou de toute chambre de compensation canadien ou étranger autorisé à exploiter un système d'inscription en compte. Les sous-dépositaires désignés pour détenir les actifs des fonds seront répertoriés dans le rapport sur le respect de la réglementation rédigé par le dépositaire et déposé sur SEDAR au nom des fonds conformément aux exigences du Règlement 81-102.

### **Mandataire d'opérations de prêt de titres**

State Street Bank and Trust Company (le « **mandataire d'opérations de prêt de titres** ») agit à titre de mandataire dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour les fonds qui effectuent de telles opérations. Le mandataire d'opérations de prêt de titres est indépendant du gestionnaire. Le bureau principal du mandataire d'opérations de prêt de titres est situé à Boston, au Massachusetts. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* pour obtenir de plus amples renseignements.

### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire a constitué un comité d'examen indépendant pour les fonds d'investissement BMO.

Le mandat du CEI consiste à passer en revue les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a relevées et lui a soumises et à donner au gestionnaire une approbation ou une recommandation, selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Dans chaque cas où une question de conflit d'intérêts est relevée et soumise au CEI, le CEI doit avant tout déterminer si la mesure proposée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Pour obtenir une description plus complète du mandat et des responsabilités du CEI, veuillez vous reporter à la rubrique *Gouvernance des fonds*.

Au moins une fois l'an, le CEI procédera également à un examen et à une évaluation de la pertinence et de l'efficacité des politiques et des procédures du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts relatives aux fonds, ainsi qu'à une autoévaluation de l'indépendance, de la rémunération et de l'efficacité du CEI.

Les membres actuels du CEI sont Marlene Davidge (présidente), Jacqueline Allen, Jim Falle et Wendy Hannam. Le 6 juin 2018, le nombre de membres du CEI des fonds est passé à cinq lorsque Jacqueline Allen a été nommée à titre de membre du CEI. Le 6 septembre 2018, le nombre de membres du CEI des fonds est passé à six lorsque Marlene Davidge a été nommée à titre de membre du CEI. Le 6 décembre 2018, le nombre de membres du CEI des fonds a été ramené à cinq lorsque John McBride a quitté le CEI. Le 31 décembre 2018, Louise Vaillancourt a quitté son poste de présidente du CEI. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Marlene Davidge a été nommée présidente du CEI. Le 4 avril 2019, le nombre de membres du CEI des fonds a été ramené à quatre lorsque Louise Vaillancourt a quitté le CEI. Chaque membre du CEI est indépendant des fonds, du gestionnaire et d'autres sociétés reliées au gestionnaire.

Chaque membre du CEI reçoit une rémunération pour les fonctions qu'il occupe à titre de membre du CEI. La provision annuelle versée à chaque membre du CEI (mis à part la présidente) à l'égard de tous les fonds est de 42 204 \$, alors que la provision annuelle versée à sa présidente est de 60 670 \$. En outre, chaque membre du CEI a droit au remboursement des frais raisonnables qu'il a engagés dans le cadre de ses fonctions à titre de membre du CEI. Au cours du dernier exercice des fonds, les membres du CEI ont reçu des honoraires annuels et se sont vu rembourser des frais totalisant 228 427 \$, ce qui comprend la

TVH. Ces honoraires annuels et remboursements de frais ont été répartis entre les fonds d'une manière juste et raisonnable.

### **Contrats de gestion**

Le contrat de gestion cadre modifié et mis à jour en date du 4 mai 2018, avec l'annexe A modifiée et mise à jour datée du 10 mai 2019, l'annexe B modifiée et mise à jour datée du 4 mai 2018 et l'annexe C modifiée et mise à jour datée du 10 mai 2019 à l'égard de chacun des fonds autres que les fonds BMO Guardian (le « **contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO** ») et le contrat de placement et de gestion cadre modifié et mis à jour daté du 4 mai 2018 à l'égard de chacun des fonds BMO Guardian (le « **contrat de gestion cadre BMO Guardian** ») prévoient la manière dont nous devons gérer les opérations quotidiennes de chaque fonds, superviser les placements de chaque fonds, aider à la gestion de l'investissement et du réinvestissement des actifs et agir en qualité de placeur principal des titres des fonds, sauf la série FNB. Le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO et le contrat de gestion cadre BMO Guardian prévoient également que nous avons droit à des frais de gestion en échange de nos services. Nous agissons pour le compte du fiduciaire des fonds de fiducie BMO et du conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. et de celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et sous leur surveillance. Le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO peut être résilié en tout temps par un fonds autre qu'un fonds BMO Guardian ou par nous à l'égard de tout fonds au moyen d'un préavis écrit d'au moins 90 jours. Le contrat de gestion cadre BMO Guardian peut être résilié en tout temps par un fonds BMO Guardian ou par nous à l'égard de tout fonds BMO Guardian au moyen d'un préavis écrit d'au moins six (6) mois.

Le contrat de gestion cadre BMO Guardian peut être résilié immédiatement à l'égard d'un fonds BMO Guardian par l'une ou l'autre partie au moyen d'un avis par écrit donné à l'autre partie lorsque :

- i) le gestionnaire cesse d'être dûment inscrit pour fournir les services prévus aux termes du contrat de gestion cadre BMO Guardian;
- ii) l'autre partie cesse d'exploiter son entreprise, fait faillite ou devient insolvable, se résout à liquider son actif ou si un séquestre est nommé relativement à l'un quelconque de ses éléments d'actif;
- iii) l'autre partie commet une violation importante aux dispositions du contrat de gestion cadre BMO Guardian et ne la corrige pas dans les 30 jours qui suivent l'envoi d'un avis écrit le lui demandant.

Nous faisons de notre mieux pour aider chaque fonds à effectuer des placements adéquats qui respectent ses objectifs et stratégies de placement. Nous avons l'obligation d'agir de façon juste et raisonnable dans le cadre de toutes nos responsabilités en matière de gestion.

Nous pouvons retenir les services d'experts pour donner des services de conseils en valeurs ou de gestion de portefeuille à un fonds. Nous pouvons également désigner des dirigeants ou des employés de chaque fonds et les rémunérer.

À titre de placeur principal des titres des fonds, sauf la série FNB, nous pouvons désigner des succursales de la Banque de Montréal au Canada et retenir les services de courtiers inscrits pour placer les titres des fonds auprès du public. Nous supervisons les activités de placement de toutes les succursales de la Banque de Montréal.

Les fonds ne versent pas de frais de gestion au gestionnaire à l'égard des titres de série I, de série N et de série O. Les investisseurs qui investissent dans la série I versent les frais de gestion directement au gestionnaire. Dans le cas de la série N et de la série O, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier.

## Gestionnaires de portefeuille

Nous avons retenu les services de gestionnaires de portefeuille pour nous aider à gérer les fonds. Tel qu'il est stipulé dans nos contrats avec eux, les gestionnaires de portefeuille nous aident à formuler les politiques et stratégies des fonds et font de temps à autre des recommandations spécifiques en matière de placement. Sous notre direction, ils achètent et vendent des placements conformément aux objectifs et aux stratégies des fonds et aux critères approuvés par le fiduciaire. Ils peuvent, à leurs frais, avoir recours aux services d'autres conseillers en valeurs et courtiers en valeurs dans tout pays. Cependant, nous sommes en tout temps responsables devant le fiduciaire de la gestion des portefeuilles des fonds. Il peut être difficile de faire valoir des droits contre les gestionnaires de portefeuille qui sont situés à l'extérieur du Canada puisque la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs se trouvent à l'extérieur du Canada.

Nous avons conclu, pour le compte de chaque fonds, un contrat avec les gestionnaires de portefeuille pertinents. Ces contrats décrivent les devoirs et pouvoirs du gestionnaire de portefeuille, y compris l'établissement des indices de référence et des politiques de placement à suivre, précisent le degré de prudence dont doit faire preuve le gestionnaire et établissent la fréquence et la nature des rapports qu'il doit remettre au gestionnaire et au dépositaire. Les gestionnaires de portefeuille doivent respecter toutes les exigences des lois et des règlements applicables et toutes les autres directives et restrictions que peut imposer le gestionnaire. Nous versons des honoraires aux gestionnaires de portefeuille pour leurs services.

On trouve dans le tableau ci-après le nom des gestionnaires de portefeuille actuels, la ville où est situé leur bureau principal et le délai de préavis requis pour résilier notre entente avec eux.

Gestionnaire de portefeuille	Ville	Délai du préavis de résiliation**
Alta Capital Managements LLC (« <b>Alta</b> »)	Salt Lake City (Utah)	60 jours Alta est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille*
BMO Gestion d'actifs inc. (« <b>BMOGA</b> »)	Toronto (Ontario)	60 jours
BMO Asset Management Corp. (« <b>BMOAM</b> »)	Chicago (Illinois)	90 jours BMOAM est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille*
BMO Asset Management Limited (« <b>BMOAM Limited</b> »)	Londres, Angleterre	90 jours BMOAM Limited est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille*
BMO Capital Markets Corp. (« <b>BMOCMC</b> »)	New York (New York)	90 jours BMOCMC est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille*
BMO Global Asset Management (Asia) Limited (« <b>BMOGAM (Asia)</b> »)	Hong Kong	90 jours BMOGAM (Asia) est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille *
GuardCap Asset Management Limited (« <b>GuardCap</b> »)	Londres (Angleterre)	60 jours GuardCap est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille*
Guardian Capital LP (« <b>Guardian Capital</b> »)	Toronto (Ontario)	90 jours
LGM Investments Limited (« <b>LGM Investments</b> »)	Londres (Angleterre)	90 jours LGM Investments est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille*

Gestionnaire de portefeuille	Ville	Délai du préavis de résiliation**
Macquarie Investment Management Advisers (« <b>Macquarie</b> »)	Philadelphie (Pennsylvanie)	90 jours
Matthews International Capital Management, LLC (« <b>Matthews</b> »)	San Francisco (Californie)	90 jours
PIMCO Canada Corp. (« <b>PIMCO</b> »)	Toronto (Ontario)	60 jours
Pyrford International Limited (« <b>Pyrford</b> »)	Londres (Angleterre)	90 jours
Patrimoine Quintessence (« <b>Quintessence</b> »)	Toronto (Ontario)	90 jours Quintessence est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille*
SIA Wealth Management Inc. (« <b>SIA</b> »)	Calgary (Alberta)	90 jours SIA est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille *
Taplin, Canida & Habacht, LLC (« <b>TCH</b> »)	Miami (Floride)	90 jours TCH est un sous-conseiller du gestionnaire de portefeuille *

\* BMOGA est le gestionnaire de portefeuille auquel BMOAM, BMOAM Limited, BMOCMC, BMOGAM (Asia), LGM Investments, Quintessence, SIA et TCH fournissent des conseils en valeurs. Guardian Capital est le gestionnaire de portefeuille à qui Alta et GuardCap fournissent des services en placement.

\*\* Chaque contrat peut être résilié immédiatement si le gestionnaire de portefeuille devient insolvable (ou pour certaines autres raisons techniques).

**Alta** est une filiale en propriété exclusive de Guardian Capital Group Limited, groupe canadien fondé en 1962.

**BMOGA** est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.

**BMOAM** est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc. Harris Investment Management, Inc. et Marshall & Ilsley Corporation ont fusionné et sont devenues BMOAM en juin 2012.

**BMOAM Limited** est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc. Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, F&C Management Limited a changé sa dénomination pour BMO Asset Management Limited.

**BMOCMC** est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.

**BMOGAM (Asia)** est une filiale en propriété exclusive de LGM (Bermuda) Limited (« **LGM** »). LGM est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.

**GuardCap** est une filiale en propriété exclusive de Guardian Capital Group Limited, groupe canadien fondé en 1962.

**Guardian Capital** est une société de conseils en placement indépendante et un membre de Guardian Capital Group Limited, groupe canadien fondé en 1962.

**LGM Investments** est une filiale en propriété exclusive de LGM. LGM est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.

**Macquarie** est une série de Macquarie Investment Management Business Trust (« **MIMBT** »). MIMBT est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de Macquarie Group Limited, gestionnaire de fonds australien créé en 1985. Le 8 novembre 2018, Macquarie Capital Investment Management LLC a transféré ses activités de services de conseils en placement à Macquarie Investment Management Advisers.

**Matthews** est une société fermée de gestion de placement indépendante.

**PIMCO** est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de Pacific Investment Management Company LLC, société à responsabilité limitée du Delaware.

**Pyrford** est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.

**Quintessence** est une société de gestion de placements située à Toronto et constituée à titre de société de personnes en novembre 2006. Le 6 septembre 2018, ETF Capital Management a changé sa dénomination pour Patrimoine Quintessence.

**SIA** est une société d'analyse technique indépendante.

**TCH** est une filiale indirecte de la Banque de Montréal, société mère de BMO Investissements Inc.

Les décisions de placement sont prises par des équipes au sein de chaque société de gestion de portefeuille. Ces équipes sont généralement dirigées par un gestionnaire ou un chef d'équipe, et les décisions de placement sont supervisées par un comité.

La liste suivante indique, à l'égard de chaque fonds, le ou les gestionnaires de portefeuille, ainsi que tout sous-conseiller, s'il y a lieu, de même que les principaux responsables de la gestion des placements du fonds.

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>	<b>Principaux responsables</b>
BMO Fonds du marché monétaire	BMOGA	Dorothy Biggs Andrew Osterback Markus Otema
BMO Fonds d'obligations	BMOGA	Andrew Osterback Piper Kerr Markus Otema
BMO Fonds d'obligations de base	BMOGA	Andrew Osterback Piper Kerr Markus Otema
BMO Fonds d'obligations de base Plus	BMOGA	Andrew Osterback Piper Kerr Markus Otema
BMO Fonds d'obligations mixtes	BMOGA	Andrew Osterback
	BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Keith Patton Ian Robinson
	TCH (à titre de sous-conseiller*)	Janelle Woodward Scott Kimball

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>		<b>Principaux responsables</b>
BMO Portefeuille diversifié de revenu	BMOGA	portefeuille canadien	Jeff Sutcliffe Irina Skrylev Robert Armstrong Steve Xu Philip Harrington Lutz Zeitler Andrew Osterback
	BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	portefeuille d'actions EAEO et portefeuille d'actions américaines	Ioannis Pantelidakis Christopher Childs
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	BMOGA		Andrew Osterback
	BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)		Jonathan Mann Miguel Gandolfo
BMO Fonds de revenu à taux variable	BMOGA		Andrew Osterback
	BMOAM (à titre de sous-conseiller*)		Peter Arts David Schmuck Ross VanDrunen
BMO Fonds mondial diversifié	Guardian Capital		Kevin Hall Michèle Robitaille Srikanth Iyer Fiona Wilson
	BMOGA		Jeff Sutcliffe Irina Skrylev Steve Xu
	Matthews		Robert Horrocks Kenneth Lowe John Paul Lech
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	BMOGA		Jeff Sutcliffe Irina Skrylev Robert Armstrong Steve Xu James Thai Ariel Liang
BMO Fonds d'obligations mondiales multiseCTORIELLES	BMOGA		Andrew Osterback
	BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)		Keith Patton Ian Robinson Rebecca Seabrook
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	PIMCO		Alfred Murata
BMO Fonds de croissance et de revenu	Guardian Capital		Kevin Hall Michèle Robitaille
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	Guardian Capital		Kevin Hall Michèle Robitaille
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	Guardian Capital		Kevin Hall Michèle Robitaille
BMO Fonds de revenu mensuel	BMOGA	portefeuille canadien	Jeff Sutcliffe Irina Skrylev Robert Armstrong Steve Xu James Thai Andrew Osterback Ariel Liang

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>	<b>Principaux responsables</b>	
	BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	portefeuille d'actions EAE0 et portefeuille d'actions américaines	Ioannis Pantelidakis Christopher Childs
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	BMOGA		Andrew Osterback Piper Kerr Markus Otema
BMO Fonds d'actions privilégiées	BMOGA		Philip Harrington Lutz Zeitler
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	BMOGA SIA (à titre de sous-conseiller*)		Robert Béchar Paul Vandrinsky
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	BMOGA TCH (à titre de sous-conseiller*)		Andrew Osterback Janelle Woodward Eduardo Simpson Ronald Salinas
BMO Fonds universel d'obligations	BMOGA BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)		Andrew Osterback Keith Patton Ian Robinson Sujay Shah James Lindley
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	Matthews		Robert Horrocks Kenneth Lowe John Paul Lech
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	BMOGA		Jeff Sutcliffe Robert Armstrong Steve Xu Andrew Osterback Irina Skrylev James Thai Ariel Liang
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BMOGA		Robert Béchar Raymond Chan
BMO Fonds d'actions canadiennes	BMOGA		James Thai Ariel Liang
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	BMOGA		James Thai Ariel Liang
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	BMOGA		Tyler Hewlett David Taylor
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	Guardian Capital GuardCap (à titre de sous-conseiller*)		Denis Larose Giles Warren Michael Boyd
BMO Fonds concentré d'actions américaines	Guardian Capital Alta (à titre de sous-conseiller*)		Denis Larose Michael Tempest Casey Nelson Tyler Partridge
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	BMOGA		Chris Heakes Chris McHaney
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	BMOGA		Chris Heakes Chris McHaney

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>	<b>Principaux responsables</b>
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	BMOGA	Chris Heakes Chris McHaney
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	BMOGA	Chris Heakes Chris McHaney
BMO Fonds de dividendes	BMOGA	Philip Harrington Lutz Zeitler
BMO Fonds européen	BMOGA BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler David Moss Mark Nichols Sam Cosh
BMO Fonds mondial équilibré	BMOGA BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Andrew Osterback Paul Niven Keith Patton
BMO Fonds mondial de dividendes	Guardian Capital	Srikanth Iyer Fiona Wilson
BMO Fonds mondial d'actions	BMOGA BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Ioannis Pantelidakis Chris Childs
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	BMOGA BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Ernesto Ramos David Corris Jay Kaufman
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	Macquarie	Brad Frishberg Anthony Felton
BMO Fonds d'occasions de croissance	BMOGA	Tyler Hewlett David Taylor
BMO Fonds FNB d'actions internationales	BMOGA	Robert Béchar Raymond Chan
BMO Fonds d'actions internationales	BMOGA BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Jay Kaufman Ernesto Ramos David Rosenblatt
BMO Fonds valeur internationale	Pyrford	Tony Cousins Paul Simons Daniel McDonagh
BMO Fonds japonais	BMOGA BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Jamie Jenkins Christopher Childs
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BMOGA	Robert Béchar Raymond Chan
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	BMOGA BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Ioannis Pantelidakis Christopher Childs

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>	<b>Principaux responsables</b>
BMO Fonds de dividendes nord-américains	BMOGA portefeuille canadien	Jeff Sutcliffe Irina Skrylev Robert Armstrong Steve Xu Philip Harrington Lutz Zeitler
	BMOAM portefeuille américain (à titre de sous-conseiller*)	Jason Hans Ernesto Ramos
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	BMOGA SIA (à titre de sous-conseiller*)	Robert Béchard Paul Vandrinsky
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	BMOGA SIA (à titre de sous-conseiller*)	Robert Béchard Paul Vandrinsky
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	BMOGA BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Jamie Jenkins
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	BMOGA Quintessence (à titre de sous-conseiller*)	Robert Béchard Larry Berman Robyn Graham
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	BMOGA Quintessence (à titre de sous-conseiller*)	Robert Béchard Larry Berman Robyn Graham
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	BMOGA SIA (à titre de sous-conseiller*)	Robert Béchard Paul Vandrinsky
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	BMOGA SIA (à titre de sous-conseiller*)	Robert Béchard Paul Vandrinsky
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	BMOGA Quintessence (à titre de sous-conseiller*)	Robert Béchard Larry Berman Robyn Graham
BMO Fonds de dividendes américains	BMOGA BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Robert Béchard Ernesto Ramos David Corris Casey Sams
BMO Fonds FNB d'actions américaines	BMOGA	Robert Béchard Raymond Chan
BMO Fonds d'actions américaines	BMOGA BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler David Corris Jason Hans Ernesto Ramos
BMO Fonds d'actions américaines Plus	BMOGA BMOCMC (à titre de sous-conseiller*)	Chris McHaney Chris Heakes Brian Belski
BMO Fonds leadership féminin	BMOGA	Lutz Zeitler Phil Harrington Jennifer So
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	BMOGA	Tyler Hewlett David Taylor
BMO Fonds des marchés en développement	BMOGA LGM Investments (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Irina Hunter Rishikesh Patel

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>	<b>Principaux responsables</b>
BMO Fonds mondial à petite capitalisation	BMOGA BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Lutz Zeitler Catherine Stanley Patrick Newens
BMO Fonds de métaux précieux	BMOGA	James Thai Ariel Liang
BMO Fonds de ressources	BMOGA	Tyler Hewlett Philip Harrington
BMO Fonds américain à petite capitalisation	BMOAM	Tom Lettenberger Ernesto Ramos David Corris
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille FNB de revenu	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille FNB conservateur	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille FNB équilibré	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille FNB croissance	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille FNB actions de croissance	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Fonds équilibré en dollars US	BMOGA	Irina Skrylev Jeff Sutcliffe Robert Armstrong Steve Xu
	BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Ernesto Ramos David Corris
	TCH (à titre de sous-conseiller*)	Janelle Woodward Scott Kimball
BMO Fonds de dividendes en dollars US	BMOGA	Lutz Zeitler
	BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Ernesto Ramos David Corris Casey Sams
BMO Fonds indice-actions en dollars US	BMOGA	Robert Béchard Chris McHaney
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	BMOGA	Andrew Osterback
	BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Peter Arts
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	BMOGA	Jeff Sutcliffe Irina Skrylev Robert Armstrong Steve Xu James Thai Ariel Liang

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>	<b>Principaux responsables</b>
	BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Jason Hans David Corris Ernesto Ramos
	TCH (à titre de sous-conseiller*)	Janelle Woodward Eduardo Simpson Ronald Salinas
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	BMOGA	Jeff Sutcliffe Irina Skrylev Steve Xu
BMO Catégorie actions canadiennes	BMOGA	James Thai Ariel Liang
BMO Catégorie dividendes	BMOGA	Philip Harrington Lutz Zeitler
BMO Catégorie mondiale de dividendes	Guardian Capital	Srikanth Iyer Fiona Wilson
BMO Catégorie mondiale énergie	BMOGA	James Thai Ariel Liang
BMO Catégorie mondiale d'actions	BMOGA	Lutz Zeitler
	BMOAM Limited (à titre de sous-conseiller*)	Ioannis Pantelidakis Chris Childs
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	BMOGA	Steve Shepherd Robert Armstrong
BMO Catégorie Chine élargie	BMOGA	Lutz Zeitler
	BMOGAM (Asia) (à titre de sous-conseiller*)	June Lui Christopher Darling
BMO Catégorie valeur internationale	Pyrford	Tony Cousins Paul Simons Daniel McDonagh
BMO Catégorie actions américaines	BMOGA	Lutz Zeitler
	BMOAM (à titre de sous-conseiller*)	Jason Hans David Corris Ernesto Ramos
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>	<b>Principaux responsables</b>
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Fonds Étape Plus 2022	BMOGA  Banque de Montréal (à titre de sous-conseiller*)	Robert Armstrong Steven Shepherd  Deland Kamanga
BMO Fonds Étape Plus 2025	BMOGA  Banque de Montréal (à titre de sous-conseiller*)	Robert Armstrong Steven Shepherd  Deland Kamanga
BMO Fonds Étape Plus 2026	BMOGA  Banque de Montréal (à titre de sous-conseiller*)	Robert Armstrong Steven Shepherd  Deland Kamanga
BMO Fonds Étape Plus 2030	BMOGA  Banque de Montréal (à titre de sous-conseiller*)	Robert Armstrong Steven Shepherd  Deland Kamanga
BMO Portefeuille de revenu FondSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille équilibré FondSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille croissance FondSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Robert Armstrong Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect <sup>MD</sup>	BMOGA	Jeff Sutcliffe Kanwar Singh Steven Shepherd

<b>Fonds</b>	<b>Gestionnaires de portefeuille</b>	<b>Principaux responsables</b>
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	BMOGA	Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020	BMOGA	Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	BMOGA	Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	BMOGA	Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035	BMOGA	Robert Armstrong Steven Shepherd
BMO Portefeuille de retraite revenu	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes
BMO Portefeuille de retraite conservateur	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes
BMO Portefeuille de retraite équilibré	BMOGA	Chris McHaney Chris Heakes
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	BMOGA	Andrew Osterback Piper Kerr Markus Otema
BMO Fonds d'actions Réduction du risque	BMOGA	Robert Bécharde Chris McHaney Chris Heakes
BMO Portefeuille de revenu Ascension <sup>MC</sup>	BMOGA	Steven Shepherd Robert Armstrong
BMO Portefeuille conservateur Ascension <sup>MC</sup>	BMOGA	Steven Shepherd Robert Armstrong
BMO Portefeuille équilibré Ascension <sup>MC</sup>	BMOGA	Steven Shepherd Robert Armstrong
BMO Portefeuille croissance Ascension <sup>MC</sup>	BMOGA	Steven Shepherd Robert Armstrong
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension <sup>MC</sup>	BMOGA	Steven Shepherd Robert Armstrong

\* BMOGA est le gestionnaire de portefeuille de ces fonds ou d'un volet du portefeuille de ces fonds.

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les principaux responsables de la gestion des placements des fonds, dont leur expérience pertinente.

<b>Nom et titre</b>	<b>Date d'entrée en fonction auprès du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller</b>	<b>Autres antécédents au cours des cinq dernières années</b>
Robert Armstrong Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2011	
Peter Arts Directeur et responsable, Titres à revenu fixe à court terme BMOAM	depuis 1994	

<b>Nom et titre</b>	<b>Date d'entrée en fonction auprès du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller</b>	<b>Autres antécédents au cours des cinq dernières années</b>
Robert Béchar Premier vice-président, responsable de la gestion de portefeuille, FNB et Placements structurés mondiaux BMOGA	depuis 2009	
Brian Belski Chef stratège en placements BMOCMC	depuis 2012	
Larry Berman Chef des placements Quintessence	depuis 2006	
Michael Boyd Gestionnaire de placements GuardCap	depuis 2014	
Raymond Chan Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2009	
Christopher Childs Directeur et gestionnaire de portefeuille, placements quantitatifs, BMOAM Limited	depuis 1993	
Sam Cosh Gestionnaire de fonds principal, Actions européennes BMOAM Limited	depuis 2010	
Tony Cousins Directeur et gestionnaire de portefeuille Pyrford	depuis 1989	
Christopher Darling Gestionnaire de portefeuille LGM	depuis 2006	
Anthony Felton Gestionnaire de portefeuille Macquarie	depuis 2004	
Bradford Frishberg Chef de la direction financière – Infrastructures mondiales cotées et cogestionnaire de portefeuille, Groupe de fonds Macquarie Division des titres liés aux infrastructures Macquarie	depuis 2010	
Miguel Gandolfo Directeur, gestionnaire de portefeuille, titres de créance des marchés émergents BMOAM Limited	depuis 2006	
Robyn Graham Gestionnaire de portefeuille Quintessence	depuis 2015	Gestionnaire de portefeuille adjoint, Forstrong Global Asset Management (2010-2015)

<b>Nom et titre</b>	<b>Date d'entrée en fonction auprès du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller</b>	<b>Autres antécédents au cours des cinq dernières années</b>
Kevin Hall Gestionnaire de portefeuille Guardian Capital	depuis 2002	
Jason Hans Directeur et gestionnaire de portefeuille BMOAM	depuis 2008	
Philip Harrington Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2012	
Tyler Hewlett Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2007	
Chris Heakes Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2008	
Robert Horrocks Chef des placements et gestionnaire de portefeuille Matthews	depuis 2008	
Irina Hunter Cogestionnaire de portefeuille LGM Investments	depuis 2007	
Srikanth Iyer Directeur général – chef des stratégies systématiques Guardian Capital	depuis 2001	
Jamie Jenkins Gestionnaire de portefeuille – chef de l'équipe des actions mondiales responsables BMOAM Limited	depuis 2000	
Deland Kamanga Directeur general et chef des solutions de placement, BMO Marchés des capitaux Banque de Montréal	depuis 2006	
Jay Kaufman Vice-président, gestionnaire de portefeuille BMOAM	depuis 2010	
Piper Kerr Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2007	
Scott Kimball Gestionnaire de portefeuille TCH	depuis 2007	

<b>Nom et titre</b>	<b>Date d'entrée en fonction auprès du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller</b>	<b>Autres antécédents au cours des cinq dernières années</b>
Denis Larose Chef des placements Guardian Capital	depuis 2011	
John Paul Lech Gestionnaire de portefeuille Matthews	depuis 2018	Gestionnaire de portefeuille, Oppenheimer Funds (2008-2018)
Alfred Lee Vice-président, gestionnaire de portefeuille et stratège en placements BMOGA	depuis 2010	
Ariel Liang Gestionnaire de portefeuille adjoint	depuis 2018	Analyste de recherche quantitative, RBC Gestion mondiale d'actifs (2014 à 2018)
James Lindley Gestionnaire de portefeuille BMOAM Limited	depuis 2014	
Wee May Ling Gestionnaire de portefeuille BMOGAM (Asia)	depuis 2004	
Kenneth Lowe Gestionnaire de portefeuille Matthews	depuis 2010	
June Lui Gestionnaire de portefeuille BMOGAM (Asia)	depuis 2006	
Jonathan Mann Directeur général, chef des titres de créance des marchés émergents BMOAM Limited	depuis 2007	
Charles-Lucien Myssie Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2015	
Daniel McDonagh Gestionnaire de portefeuille Pyrford	depuis 1997	
Chris McHaney Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2006	
Matthew Montemurro Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2009	
David Moss Responsable des actions européennes BMOAM Limited	depuis 1996	
Alfred Murata Directeur général et gestionnaire de portefeuille PIMCO	depuis 2001	

<b>Nom et titre</b>	<b>Date d'entrée en fonction auprès du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller</b>	<b>Autres antécédents au cours des cinq dernières années</b>
Casey Nelson Gestionnaire de portefeuille Alta	depuis 2007	
Patrick Newens Directeur, gestionnaire de portefeuille, titres mondiaux à petite capitalisation BMOAM Limited	depuis 2004	
Mark Nichols Gestionnaire de fonds, Actions européennes BMOAM Limited	depuis 2011	
Paul Niven Gestionnaire de portefeuille BMOAM Limited	depuis 1996	
Andrew Osterback Gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2005	
Markus Otema Gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2017	Vice-président, Valeurs Mobilières TD (2016-2017), associé, Algonquin Capital (2015-2016) et consultant, titres à revenu fixe mondiaux, Banque Scotia (2014)
Ioannis Pantelidakis Gestionnaire de portefeuille BMOAM Limited	depuis 2018	Analyste chez Orbis Investment Advisory (2013)
Tyler Partridge Gestionnaire de portefeuille Alta	depuis 2015	Vice-président, Atlanta Capital Management (2006-2015)
Rishikesh Patel Cogestionnaire de portefeuille, Stratégie pour les marchés émergents mondiaux LGM	depuis 2006	
Keith Patton Gestionnaire de portefeuille BMOAM Limited	depuis 2012	
Ernesto Ramos Directeur général, Chef de la stratégie d'actions quantitative, placements quantitatifs BMOAM	depuis 2005	
Ian Robinson Gestionnaire de portefeuille, responsable du crédit BMOAM Limited	depuis 2002	
Michèle Robitaille Gestionnaire de portefeuille principale Guardian Capital	depuis 2003	
David Rosenblatt Gestionnaire de portefeuille BMOAM	depuis 2012	

<b>Nom et titre</b>	<b>Date d'entrée en fonction auprès du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller</b>	<b>Autres antécédents au cours des cinq dernières années</b>
Ronald Salinas Directeur de la recherche TCH	depuis 2004	
Casey Sambs Gestionnaire de portefeuille BMOAM	depuis 2001	
David Schmuck Directeur et gestionnaire de portefeuille principal BMOAM	depuis 2012	
Rebecca Seabrook Gestionnaire de fonds BMOAM Limited	depuis 2001	
Sujay Shah Directeur, gestionnaire de portefeuille, Taux mondiaux et marchés monétaires BMOAM Limited	depuis 2014	
Steven Shepherd Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2009	
Paul Simons Chef de l'équipe Asie-Pacifique Pyrford	depuis 1996	
Eduardo Simpson Gestionnaire de portefeuille TCH	depuis 2011	
Kanwar Singh Gestionnaire de portefeuille adjoint BMOGA	depuis 2016	Associé, BMO Marchés des capitaux (2013-2016)
Irina Skrylev Gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2013	
Jennifer So Gestionnaire de portefeuille adjointe BMOGA	depuis 2015	Conférencière, Université de Toronto (2012-2014)
Catherine Stanley Directrice générale, chef des titres mondiaux à petite capitalisation BMOAM Limited	depuis 2000	
David Taylor Gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2012	
Michael Tempest Chef des placements et gestionnaire de portefeuille Alta	depuis 1996	

Nom et titre	Date d'entrée en fonction auprès du gestionnaire de portefeuille ou du sous-conseiller	Autres antécédents au cours des cinq dernières années
James Thai Gestionnaire de portefeuille, Placements systématiques BMOGA	depuis 2011	
Ross VanDrunen Gestionnaire de portefeuille BMOAM	depuis 2014	
Paul Vandrinsky Gestionnaire de portefeuille SIA	depuis 2014	
Giles Warren Gestionnaire de placements, Placements fondamentaux mondiaux GuardCap	depuis 2014	
Fiona Wilson Gestionnaire de portefeuille – Stratégies systématiques Guardian Capital	depuis 2011	
Janelle Woodward Présidente et gestionnaire de portefeuille TCH	depuis 2007	
Steve Xu Gestionnaire de portefeuille adjoint BMOGA	depuis 2010	
Lutz Zeitler Vice-président et gestionnaire de portefeuille BMOGA	depuis 2012	

### Dispositions en matière de courtage

Les décisions relatives à l'achat et à la vente de titres en portefeuille pour chaque fonds sont prises par le gestionnaire de portefeuille du fonds ou, pour les fonds qui ont un sous-conseiller, par le sous-conseiller du fonds, en tenant compte des objectifs, des stratégies et des politiques en matière de placement du fonds.

Les opérations de courtage sont confiées à des courtiers en fonction de la qualité du service et des modalités offertes pour des opérations spécifiques, dont le prix, le volume, la vitesse et la fiabilité de l'exécution, le caractère concurrentiel des modalités et des prix de courtage, la gamme de services offerts et la qualité de la recherche fournie ainsi que les frais totaux liés aux opérations. Le processus d'attribution des opérations de courtage est le même que celui décrit précédemment pour les courtiers qui sont membres du groupe du gestionnaire.

Il n'existe aucun arrangement contractuel permanent avec tout courtier en valeurs à l'égard des opérations sur titres.

Le gestionnaire maintient une liste de courtiers qui ont été approuvés pour effectuer des opérations sur titres au nom des fonds. De nombreux facteurs sont considérés pour déterminer si un courtier devrait être ajouté à cette liste, notamment : a) à l'égard de la négociation : i) le niveau de service; ii) le délai de

réponse; iii) la disponibilité des titres (liquidité); iv) la gestion des comptes; v) la création d'idées; et vi) l'accès à des marchés parallèles/réserves de liquidités; b) à l'égard de la recherche : i) les rapports de recherche exclusifs; ii) les renseignements sur l'industrie des placements; iii) l'accès à des analystes; et iv) l'accès aux membres du personnel; c) à l'égard des membres du personnel : i) le service de soutien; et ii) les contacts commerciaux; et d) à l'égard de l'infrastructure : i) le règlement des opérations; ii) les avis d'exécution; et iii) la déclaration de renseignements.

Les courtiers approuvés sont surveillés régulièrement afin de garantir que la valeur des biens et services obtenus, décrits précédemment, apporte un avantage raisonnable par rapport à la valeur des courtages versés pour ces biens et services. Dans le cadre de cette analyse, le gestionnaire examine l'utilisation des biens et services, la qualité de l'exécution en termes d'incidence sur la négociation et la capacité à atteindre les prix de référence cibles, ainsi que le montant des courtages versés comparativement aux autres courtiers et au marché en général. Les processus de sélection et de surveillance sont les mêmes que le courtier soit membre du groupe du gestionnaire ou un tiers non apparenté.

En plus de fournir des biens et des services relatifs à l'exécution des ordres, des courtiers ou des tiers peuvent fournir des biens ou des services relatifs à la recherche, qui comprennent : i) des conseils au sujet de la valeur des titres et du caractère souhaitable de la réalisation d'une opération sur ces titres; et ii) des analyses et des rapports concernant des titres, des émetteurs, des secteurs de l'industrie, des stratégies de portefeuille ou des facteurs et des tendances économiques ou politiques qui pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres. Ces biens et services peuvent être fournis directement par le courtier qui exécute les ordres (il s'agit alors de recherche exclusive) ou par une partie autre que le courtier qui exécute les ordres (il s'agit alors de recherche par des tiers).

Si des biens ou des services comportant un élément qui n'est ni un bien ou un service relatif à la recherche ni un bien ou un service relatif à l'exécution des ordres (les « **biens et services à usage multiple** ») sont fournis (par exemple, de l'analyse de données, des applications logicielles et des flux de données), les courtages ne seront affectés qu'au paiement de la tranche de ces biens et services qui serait admissible à titre de biens et de services relatifs à la recherche ou de biens et de services relatifs à l'exécution des ordres. Le gestionnaire de portefeuille concerné paierait lui-même le reste des frais liés à ces biens ou services à usage multiple. Des registres détaillant la répartition des paiements seront conservés.

Le gestionnaire de portefeuille effectue des analyses approfondies du coût des opérations afin d'être en mesure de déterminer, de bonne foi, que le fonds pour le compte duquel il confie toute opération de courtage comportant des courtages à un courtier en échange de biens et de services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres de ce courtier ou d'un tiers tire un avantage raisonnable de l'opération compte tenu de l'utilisation des biens et des services et du montant des courtages payés.

Les biens et services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres peuvent être à l'avantage non seulement des fonds dont les opérations ont généré le courtage, mais également d'autres fonds et clients auxquels le gestionnaire de portefeuille fournit des conseils. Ces biens et services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres peuvent également être partagés avec des membres du groupe du gestionnaire. De même, un fonds peut tirer avantage des biens et des services relatifs à la recherche et à l'exécution des ordres obtenus dans le cadre de courtages générés par des comptes de clients des membres du groupe du gestionnaire. Des politiques et des procédures sont en place afin que, durant une période raisonnable, tous les clients, dont les fonds, reçoivent un avantage juste et raisonnable en échange du courtage généré.

Depuis la date de la dernière notice annuelle de chacun des fonds d'investissement BMO, aucune société membre du même groupe n'a fourni au gestionnaire ou à une personne nommée par celui-ci des services de prise de décision en matière de placements sous la forme d'analyses et de rapports de recherche concernant les titres et stratégies de portefeuille, ainsi que des services de statistique ou autres services similaires, en échange de l'attribution d'opérations de courtage. Depuis la date de la dernière

notice annuelle de chacun des fonds d'investissement BMO, les services autres que l'exécution des ordres fournis aux gestionnaires de portefeuille par des courtiers qui ne sont pas membres du même groupe ou des tiers en échange de l'attribution d'opérations de courtage ont compris des services de recherche, des abonnements à des services d'informations boursières et des analyses économiques.

Le nom de tout autre courtier non membre du même groupe ou tiers qui a fourni aux fonds de tels biens ou de tels services en échange de l'attribution d'opérations de courtage sera fourni sur demande. Si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, vous pouvez adresser toute question concernant les fonds à BMO Centre d'investissement en composant le numéro sans frais 1 800 665-7700 ou en consultant notre site Internet à l'adresse [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds). Si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier en placement ou d'un courtier en épargne collective, vous pouvez adresser toute question concernant les fonds à notre bureau d'administration en composant le numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en consultant notre site Internet à l'adresse [www.bmo.com/gma/ca](http://www.bmo.com/gma/ca) ou [www.fnb.bmo.com](http://www.fnb.bmo.com).

## Conflits d'intérêts

### Principaux porteurs de titres

#### Les fonds

En date du 17 avril 2019, les personnes suivantes étaient propriétaires inscrits ou, à la connaissance de l'OPC ou du gestionnaire, détenaient, à titre de propriétaires véritables, directement ou indirectement, plus de 10 % des titres en circulation des séries suivantes des fonds :

Nom*	Fonds	Genre de propriété	Parts	Pourcentage de la série de titres en circulation
BMO Gestion d'actifs inc.	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	inscrite et véritable	1 399 542,992 série I	100,0 %
FGP Portefeuille FNB conservateur BMO	BMO Portefeuille FNB conservateur	inscrite et véritable	3 550 884,194 série I	100,0 %
FGP Portefeuille FNB actions de croissance BMO	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	1 533 420,650 série I	100,0 %
BMO Fonds mondial diversifié	BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	inscrite et véritable	2 224 661,727 série I	100,0 %
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	BMO Catégorie mondiale de dividendes	inscrite et véritable	977 809,740 série I	100,0 %
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	BMO Fonds universel d'obligations	inscrite et véritable	363 009,664 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	inscrite et véritable	1,339 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	inscrite et véritable	100,929 série D	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds concentré d'actions mondiales	inscrite et véritable	10,000 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille FNB conservateur	inscrite et véritable	102,936 série F2	100,0 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Gestionnaire	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	inscrite et véritable	10,651 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	inscrite et véritable	12,034 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	inscrite et véritable	13,129 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	inscrite et véritable	12,080 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	110,666 série F4	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds de revenu à taux variable	inscrite et véritable	24,198 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables	inscrite et véritable	11,509 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille équilibré FondSélect	inscrite et véritable	109,294 série D	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille de revenu FondSélect	inscrite et véritable	102,848 série D	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds mondial équilibré	inscrite et véritable	13,197 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds mondial diversifié	inscrite et véritable	105,784 série D	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	179,746 série F6	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'obligations mondiales multiseCTORIELLES	inscrite et véritable	102,457 série D	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'obligations mondiales multiseCTORIELLES	inscrite et véritable	10,246 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	109,576 série F4	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds FNB d'actions internationales	inscrite et véritable	8,000 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'actions internationales	inscrite et véritable	14,834 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'actions multi-facturielles	inscrite et véritable	101,938 série Conseiller	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds de ressources	inscrite et véritable	10,249 série I	100,0 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Gestionnaire	BMO Portefeuille de retraite équilibré	inscrite et véritable	10,703 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	10,720 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	10,758 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'actions Réduction du risque	inscrite et véritable	100,000 série Conseiller	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	inscrite et véritable	102,291 série Conseiller	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	inscrite et véritable	18,271 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	11,039 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	12,459 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	inscrite et véritable	100,007 série D	100,0 %
Gestionnaire	BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	inscrite et véritable	10,000 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	inscrite et véritable	100,057 série D	100,0 %
Gestionnaire	BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	inscrite et véritable	10,005 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	inscrite et véritable	14,202 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	inscrite et véritable	11,497 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	inscrite et véritable	12,305 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds équilibré en dollars US	inscrite et véritable	15,696 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	16,278 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	inscrite et véritable	100,870 série I	100,0 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'actions américaines Plus	inscrite et véritable	10,023 série I	100,0 %
London Life, Compagnie d'assurance-vie	BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	inscrite et véritable	3 998 128,411 série I	100,0 %
FGP Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	395 476,308 série I	100,0 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Portefeuille diversifié de revenu	inscrite et véritable	265 291,474 série I	100,0 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
BMO Société d'assurance-vie	BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique	inscrite et véritable	153 385,425 série I	100,0 %
Edward Jones	BMO Portfeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	137 502,629 série I	100,0 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Fonds FNB d'actions américaines	inscrite et véritable	38 506,224 série I	100,0 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Fonds mondial de dividendes	inscrite et véritable	27 570,006 série I	100,0 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Fonds de dividendes nord-américains	inscrite et véritable	16 177,121 série I	100,0 %
Edward Jones	BMO Portfeuille croissance FiducieSélect	inscrite et véritable	45 924,533 série I	100,0 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	inscrite et véritable	29 601,287 série I	100,0 %
Edward Jones	BMO Portfeuille actions de croissance FiducieSélect	inscrite et véritable	14 828,953 série I	99,9 %
Gestion Jean Gamache Inc	BMO Fonds d'actions Réduction du risque	inscrite et véritable	12 423,922 série F	99,2 %
FGP Portfeuille FNB croissance BMO	BMO Portfeuille FNB croissance	inscrite et véritable	1 931 161,912 série I	98,9 %
Particulier A	BMO Fonds d'obligations mixtes	inscrite et véritable	3 542,480 série Conseiller	97,2 %
Particulier B	BMO Fonds d'obligations mixtes	inscrite et véritable	19 751,690 série D	97,1 %
Gestionnaire	BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	inscrite et véritable	99 595,055 série A	96,6 %
Particulier C	BMO Catégorie Portfeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	2 110,462 série D	95,4 %
FGP Portfeuille FNB de revenu BMO	BMO Portfeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	1 076 897,824 série I	94,2 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'obligations mixtes	inscrite et véritable	203 132,324 série A	93,7 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'obligations mondiales multiseCTORIELLES	inscrite et véritable	305 182,227 série A	93,4 %
Particulier D	BMO Fonds d'obligations mixtes	inscrite et véritable	2 324,134 série F	91,3 %
Gestionnaire	BMO Portfeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	106,137 série D	88,7 %
FGP Portfeuille FNB équilibré BMO	BMO Portfeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	11 532 028,027 série I	88,4 %
BMO Fonds diversifié de revenu	BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	inscrite et véritable	5 780 685,459 série I	87,7 %
The Silverwood Private Trust	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	inscrite et véritable	342 831,069 série L	86,8 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
BMO Société d'assurance-vie	BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	inscrite et véritable	538 020,097 série I	86,7 %
Particulier E	BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect	inscrite et véritable	788,216 série F6	86,0 %
Particulier F	BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	inscrite et véritable	445,889 série F	81,3 %
Particulier G	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	29 995,213 série T6	77,4 %
Banque de Montréal	BMO Fonds d'obligations	inscrite et véritable	7 508 356,334 série I	77,3 %
Particulier H	BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	inscrite et véritable	8 535,984 série D	76,4 %
Particulier I	BMO Fonds Étape Plus 2022	inscrite et véritable	10 478,015 série D	75,2 %
Particulier J	BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	inscrite et véritable	329,532 série D	74,6 %
Particulier K	BMO Portefeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	27 744,302 série F2	71,6 %
Particulier L	BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	inscrite et véritable	3 592,798 série D	70,6 %
Particulier M	BMO Fonds Étape Plus 2020	inscrite et véritable	3 894,692 série Conseiller	70,1 %
Particulier N	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	inscrite et véritable	84 712,315 série F6	69,5 %
Particulier O	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	452,333 série F2	68,9 %
Harrison Joint Partner Trust	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	7 151,736 série F	68,2 %
Particulier P	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	inscrite et véritable	9 886,050 série F6	66,5 %
Particulier Q	BMO Fonds Étape Plus 2026	inscrite et véritable	27 421,480 série D	66,1 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds d'occasions de croissance	inscrite et véritable	5 146 830,715 série I	65,8 %
Particulier R	BMO Fonds Étape Plus 2025	inscrite et véritable	13 406,584 série D	65,7 %
Particulier S	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	1 473,058 série F	65,7 %
Forest Hill Contractors Ltd.	BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	inscrite et véritable	15 795,917 série F	65,4 %
Particulier T	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	272 658,865 série F	64,3 %
Particulier U	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	7 016,608 série D	63,9 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
BMO Portefeuille équilibré Ascension	BMO Fonds d'infrastructures mondiales	inscrite et véritable	926 279,097 série I	63,4 %
Particulier V	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	101 850,166 série T8	63,2 %
Particulier W	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020	inscrite et véritable	2 154,525 série D	62,7 %
Gestionnaire	BMO Fonds d'actions multi-factorielles	inscrite et véritable	202 690,720 série A	62,3 %
Banque de Montréal	BMO Catégorie valeur internationale	inscrite et véritable	583 930,209 série I	62,1 %
Particulier X	BMO Catégorie valeur internationale	inscrite et véritable	22 084,374 série D	61,1 %
Banque de Montréal	BMO Fonds du marché monétaire	inscrite et véritable	20 856 659,570 série I	60,8 %
Particulier Y	BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles	inscrite et véritable	35 829,315 série F	60,3 %
3761258 Canada Inc.	BMO Fonds indice-actions en dollars US	inscrite et véritable	189 121,555 série D	59,7 %
BMO Portefeuille de retraite équilibré	BMO Fonds d'actions Réduction du risque	inscrite et véritable	53 749 784,595 série I	59,5 %
Particulier Z	BMO Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	1 055,693 série F2	58,0 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	7 875 441,476 série I	56,2 %
T. E. Investments Counsel Inc.	BMO Fonds valeur internationale	inscrite et véritable	2 724 450,085 série I	56,0 %
Particulier AA	BMO Fonds Étape Plus 2030	inscrite et véritable	355,966 série D	55,9 %
Particulier BB	BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	5 718,653 série D	55,2 %
BMO Portefeuille équilibré Ascension	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	10 701 220,438 série I	54,5 %
Particulier CC	BMO Portefeuille de revenu Ascension	inscrite et véritable	27 878,082 série F	54,1 %
Particulier DD	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	7 221,290 série F6	53,9 %
Particulier EE	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	4 709,832 série F	53,0 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds d'actions privilégiées	inscrite et véritable	18 496 042,933 série I	52,3 %
Particulier FF	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	inscrite et véritable	20 821,621 série F6	52,1 %
BMO Gestion d'actifs inc.	BMO Fonds de l'allocation de l'actif	inscrite et véritable	247 392,727 série I	51,9 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Gestionnaire	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	199 690,000 série A	51,7 %
Particulier GG	BMO Portfeuille FNB conservateur	inscrite et véritable	46 221,163 série F4	51,5 %
Particulier HH	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	2 916,439 série D	51,3 %
NWM Global Equity Fund	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	inscrite et véritable	3 995 261,742 série I	51,2 %
Regar Investment Management Inc. Sectorwise Balanced Portfolio	BMO Fonds de métaux précieux	inscrite et véritable	60 548,233 série I	51,0 %
Particulier II	BMO Portfeuille actions de croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	4 733,664 série D	50,5 %
BMO Portfeuille équilibré Ascension	BMO Fonds leadership féminin	inscrite et véritable	946 537,803 série I	49,9 %
Particulier JJ	BMO Fonds d'actions internationales	inscrite et véritable	3 596,351 série D	49,3 %
Particulier KK	BMO Portfeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	17 464,441 série D	49,0 %
Gestionnaire	BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	inscrite et véritable	99 625,285 série A	48,3 %
Edward Jones	BMO Fonds de l'allocation de l'actif	inscrite et véritable	229 494,747 série I	48,1 %
Particulier LL	BMO Fonds d'obligations mondiales multiseCTORIELLES	inscrite et véritable	10 332,374 série Conseiller	48,0 %
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	inscrite et véritable	3 729 176,955 série I	47,8 %
Particulier MM	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	1 645,523 série Conseiller	47,6 %
Particulier NN	BMO Portfeuille actions de croissance FondSélect	inscrite et véritable	4 044,638 série D	46,2 %
Particulier OO	BMO Portfeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	33 548,428 série F	45,6 %
Particulier PP	BMO Fonds de croissance et de revenu	inscrite et véritable	1 333,414 série D	44,6 %
Particulier QQ	BMO Catégorie actions canadiennes	inscrite et véritable	319,483 série D	43,7 %
BMO Portfeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds de dividendes américains	inscrite et véritable	6 513 986,962 série I	43,7 %
Particulier RR	BMO Portfeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	10 340,598 série Conseiller	43,3 %
BMO Portfeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	8 198 255,773 série I	42,9 %
BMO Portfeuille de revenu CatégorieSélect	BMO Fonds d'obligations de base	inscrite et véritable	73 376 911,924 série I	42,5 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier SS	BMO Fonds de ressources	inscrite et véritable	30 806,545 série D	42,2 %
Roslo Investments Inc.	BMO Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	35 221,571 série F6	42,0 %
Particulier TT	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	9 823,502 série F	41,9 %
Particulier UU	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	inscrite et véritable	331 918,840 série Classique	41,9 %
BMO Portefeuille de retraite équilibré	BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	inscrite et véritable	61 454 621,629 série I	41,2 %
Particulier VV	BMO Portefeuille croissance FondSélect	inscrite et véritable	6 726,375 série D	41,2 %
Particulier WW	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	1 403,101 série Conseiller	40,6 %
Particulier XX	BMO Portefeuille croissance Ascension	inscrite et véritable	23 242,828 série F	40,6 %
Particulier YY	BMO Fonds d'occasions de croissance	inscrite et véritable	106 825,803 série F	40,6 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations de base Plus	inscrite et véritable	78 989 792,222 série I	40,4 %
Particulier ZZ	BMO Catégorie actions américaines	inscrite et véritable	783,262 série D	39,2 %
Particulier AAA	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	inscrite et véritable	2 637,715 série D	39,2 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds d'actions multi-factorielles	inscrite et véritable	35 560 455,388 série I	38,5 %
Particulier BBB	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	2 044,438 série D	38,4 %
Particulier CCC	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	inscrite et véritable	15 221,575 série F6	38,3 %
London Life, Compagnie d'assurance-vie	BMO Catégorie valeur internationale	inscrite et véritable	356 397,341 série I	37,9 %
Particulier DDD	BMO Fonds mondial de revenu mensuel	inscrite et véritable	8 711,163 série D	37,7 %
Particulier EEE	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	10 283,853 série T8	37,4 %
Banque de Montréal	BMO Fonds de dividendes	inscrite et véritable	4 937 522,919 série I	37,4 %
Particulier FFF	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	inscrite et véritable	41 693,950 série D	37,0 %
Particulier GGG	BMO Fonds d'obligations de base	inscrite et véritable	5 862,401 série D	36,9 %
Particulier HHH	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	69 030,220 série T6	36,8 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
BMO Portefeuille de retraite conservateur	BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	inscrite et véritable	54 249 417,118 série I	36,4 %
Particulier III	BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	17 952,034 série D	36,3 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	inscrite et véritable	12 098 548,217 série I	36,2 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	4 228 147,702 série I	36,0 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	17 666 460,664 série I	36,0 %
Particulier JJJ	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	inscrite et véritable	3 419,950 série G	35,8 %
Particulier KKK	BMO Fonds équilibré en dollars US	inscrite et véritable	22 066,207 série D	35,8 %
Particulier LLL	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	27 759,792 série T6	35,7 %
Particulier MMM	BMO Fonds de croissance et de revenu	inscrite et véritable	1 051,905 série D	35,2 %
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations de base	inscrite et véritable	60 673 007,026 série I	35,1 %
Particulier NNN	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	inscrite et véritable	385 224,190 série Conseiller	35,0 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	20 238 354,646 série I	34,9 %
Particulier OOO	BMO Fonds d'actions internationales	inscrite et véritable	5 082,018 série Conseiller	34,6 %
Regar Investment Management Inc. Sectorwise Growth Portfolio	BMO Fonds de métaux précieux	inscrite et véritable	41 006,802 série I	34,6 %
Particulier PPP	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	10 336,928 série T5	34,2 %
Particulier QQQ	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	3 727,709 série D	33,8 %
BMO Portefeuille croissance Ascension	BMO Fonds leadership féminin	inscrite et véritable	633 016,122 série I	33,4 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds des marchés en développement	inscrite et véritable	4 947 653,035 série I	33,0 %
BMO Portefeuille équilibré Ascension	BMO Fonds mondial à petite capitalisation	inscrite et véritable	8 460 727,516 série I	32,9 %
Particulier RRR	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	inscrite et véritable	4 857,692 série F6	32,7 %
Particulier SSS	BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	inscrite et véritable	2 861,382 série D	32,5 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	253 873,838 série Conseiller	32,5 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Willoughby Investment Pool	BMO Catégorie Chine élargie	inscrite et véritable	223 478,495 série F	32,5 %
Particulier TTT	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	6 340,145 série D	31,9 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds mondial à petite capitalisation	inscrite et véritable	8 205 848,480 série I	31,9 %
Particulier UUU	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	3 333,793 série F	31,8 %
Particulier VVV	BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect	inscrite et véritable	2 773,252 série D	31,7 %
Particulier WWW	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	8 755,580 série T5	31,7 %
Particulier XXX	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	530,696 série F2	31,6 %
Particulier YYY	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	inscrite et véritable	3 010,149 série G	31,5 %
Particulier ZZZ	BMO Fonds d'obligations de base Plus	inscrite et véritable	9 155,319 série D	31,4 %
Particulier AAAA	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	526,867 série F2	31,3 %
KRHP & Associates Inc.	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	11 956,479 série D	31,0 %
Particulier BBBB	BMO Fonds d'actions privilégiées	inscrite et véritable	14 851,656 série D	30,8 %
Particulier CCCC	BMO Fonds Étape Plus 2025	inscrite et véritable	6 262,099 série D	30,7 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds d'actions canadiennes	inscrite et véritable	36 736 933,589 série I	30,7 %
Particulier DDDD	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	8 403,754 série T8	30,6 %
Particulier EEEE	BMO Catégorie actions canadiennes	inscrite et véritable	222,735 série D	30,5 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	inscrite et véritable	15 830 272,106 série I	30,4 %
Particulier FFFF	BMO Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	30 296,690 série F4	30,4 %
Particulier GGGG	BMO Fonds du marché monétaire	inscrite et véritable	912 157,190 série D	30,3 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations mixtes	inscrite et véritable	14 636 142,629 série I	30,2 %
Particulier HHHH	BMO Fonds d'actions multi-factorielles	inscrite et véritable	1 989,021 série F	30,2 %
Particulier IIII	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	1 599,041 série D	30,1 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier JJJJ	BMO Catégorie actions américaines	inscrite et véritable	598,588 série D	29,9 %
Particulier KKKK	BMO Fonds d'actions internationales	inscrite et véritable	2 172,048 série D	29,8 %
Particulier LLLL	BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	3 075,235 série D	29,7 %
Particulier MMMM	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	1 571,982 série D	29,6 %
Particulier NNNN	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	8 115,148 série T5	29,4 %
Particulier OOOO	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	8 115,148 série T5	29,3 %
Particulier PPPP	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	10 161,625 série T5	29,3 %
BMO Portefeuille de retraite conservateur	BMO Fonds d'actions Réduction du risque	inscrite et véritable	25 909 398,149 série I	28,7 %
Particulier QQQQ	BMO Fonds Étape Plus 2030	inscrite et véritable	181,360 série D	28,5 %
1452336 Alberta Ltd.	BMO Fonds indice-actions en dollars US	inscrite et véritable	88 783,869 série D	28,1 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	3 892 808,348 série I	27,8 %
Particulier RRRR	BMO Fonds d'actions internationales	inscrite et véritable	16 220,601 série F	27,7 %
Particulier SSSS	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	6 003,488 série D	27,7 %
BMO Fonds Étape Plus 2022	BMO Fonds de revenu mensuel	inscrite et véritable	11 723 374,091 série I	27,6 %
Particulier TTTT	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	50 216,433 série F6	27,6 %
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	inscrite et véritable	9 156 985,979 série I	27,4 %
Particulier UUUU	BMO Portefeuille croissance FondSélect	inscrite et véritable	4 453,663 série D	27,3 %
BMO Fonds Étape Plus 2026	BMO Fonds de revenu mensuel	inscrite et véritable	11 517 770,870 série I	27,2 %
Particulier VVVV	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	inscrite et véritable	6 692,958 série D	27,0 %
Portefeuilles Méritage - Équilibré	BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	inscrite et véritable	1 543 051,884 série I	26,7 %
Particulier WWWW	BMO Catégorie mondiale énergie	inscrite et véritable	11 961,109 série D	26,6 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier XXXX	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	2 876,202 série D	26,2 %
Particulier YYYY	BMO Fonds d'actions internationales	inscrite et véritable	3 833,837 série Conseiller	26,1 %
Particulier ZZZZ	BMO Portefeuille FNB conservateur	inscrite et véritable	23 395,340 série F4	26,1 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds d'actions canadiennes	inscrite et véritable	30 987 199,013 série I	25,9 %
Particulier AAAAA	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	9 980,876 série D	25,9 %
BMO Fonds Étape Plus 2025	BMO Fonds de revenu mensuel	inscrite et véritable	10 957 497,874 série I	25,8 %
BMO Fonds Étape Plus 2026	BMO Fonds de dividendes	inscrite et véritable	3 395 199,313 série I	25,7 %
Particulier BBBBB	BMO Portefeuille diversifié de revenu	inscrite et véritable	19 685,572 série D	25,7 %
Particulier CCCCC	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	inscrite et véritable	203 013,930 série Classique	25,6 %
Particulier DDDDD	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	inscrite et véritable	326 595,480 série D	25,6 %
Particulier EEEEE	BMO Fonds d'actions américaines	inscrite et véritable	181 793,907 série D	25,6 %
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	BMO Fonds d'obligations mixtes	inscrite et véritable	12 342 012,632 série I	25,5 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu	inscrite et véritable	112,391 série D	25,4 %
Particulier FFFFF	BMO Catégorie actions américaines	inscrite et véritable	508,264 série D	25,4 %
Particulier GGGGG	BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	inscrite et véritable	1 289,774 série D	25,3 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	11 834,461 série AS	25,3 %
Particulier HHHHH	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	17 376,768 série F6	25,1 %
Particulier IIIII	BMO Fonds universel d'obligations	inscrite et véritable	3 075,173 série D	25,0 %
Particulier JJJJJ	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	3 914,754 série F	24,7 %
BMO Fonds Étape Plus 2025	BMO Fonds de dividendes	inscrite et véritable	3 242 203,332 série I	24,5 %
Particulier KKKKK	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	2 176,915 série F	24,5 %
Thompson Rivers University	BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	inscrite et véritable	272 312,905 série F	24,2 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier LLLLL	BMO Fonds de métaux précieux	inscrite et véritable	18 019,641 série D	24,1 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds d'actions américaines	inscrite et véritable	10 076 595,359 série I	24,0 %
Particulier MMMMM	BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	2 224,719 série D	23,8 %
The Silverwood Private Trust	BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	inscrite et véritable	244 335,905 série L	23,7 %
Particulier NNNNN	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	7 676,380 série D	23,6 %
Particulier OOOOO	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	inscrite et véritable	300 000,000 série D	23,5 %
Particulier PTTTT	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	20 259,751 série F6	23,5 %
Particulier QQQQQ	BMO Fonds mondial de dividendes	inscrite et véritable	10 466,051 série F6	23,2 %
Particulier RRRRR	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	6 238,562 série D	23,0 %
Particulier SSSSS	BMO Catégorie dividendes	inscrite et véritable	168 747,737 série F	22,9 %
BMO AM Balanced Fund	BMO Fonds valeur internationale	inscrite et véritable	1 108 935,701 série I	22,8 %
BMO FPG du marché monétaire	BMO Fonds du marché monétaire	inscrite et véritable	7 804 811,890 série I	22,8 %
Particulier TTTTT	BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	19 943,599 série T6	22,7 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	4 283 470,483 série I	22,4 %
BMO Portefeuille de retraite revenu	BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	inscrite et véritable	33 301 513,138 série I	22,4 %
Banque de Montréal	BMO Fonds d'obligations	inscrite et véritable	2 160 618,990 série I	22,2 %
Particulier UUUUU	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	22 595,558 série T8	22,2 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds d'actions américaines	inscrite et véritable	9 283 376,998 série I	22,1 %
Particulier VVVVV	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	13 338,499 série D	22,1 %
Particulier WWWW	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	10 601,979 série D	22,0 %
Particulier XXXXX	BMO Fonds mondial à petite capitalisation	inscrite et véritable	5 358,085 série D	21,9 %
Particulier YYYYY	BMO Fonds mondial équilibré	inscrite et véritable	17 062,584 série D	21,9 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Gestionnaire	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	24 228,995 série A	21,6 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	12 462 718,525 série I	21,5 %
Particulier ZZZZZ	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	494,447 série D	21,5 %
Particulier AAAAAA	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	5 825,526 série D	21,4 %
704949 Ontario Inc.	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	inscrite et véritable	8 548,205 série F6	21,4 %
Richer et Associés Services Conseils Inc.	BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	33 350,140 série F	21,2 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds de dividendes américains	inscrite et véritable	3 152 792,089 série I	21,1 %
Particulier BBBBBB	BMO Fonds Étape Plus 2026	inscrite et véritable	8 761,936 série D	21,1 %
Particulier CCCCCC	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	inscrite et véritable	8 391,588 série F6	21,1 %
Particulier DDDDDD	BMO Fonds de l'allocation de l'actif	inscrite et véritable	51 791,227 série T5	21,1 %
Particulier EEEEEEE	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	72 738,751 série T6	21,1 %
Particulier FFFFFFFF	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	inscrite et véritable	2 010,611 série G	21,1 %
Particulier GGGGGG	BMO Portefeuille FNB conservateur	inscrite et véritable	18 839,638 série F4	21,0 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds d'obligations de base Plus	inscrite et véritable	41 029 336,459 série I	21,0 %
Particulier HHHHHH	BMO Portefeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	8 129,211 série F2	21,0 %
Particulier IIIIII	BMO Fonds mondial de revenu mensuel	inscrite et véritable	4 809,754 série D	20,8 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	inscrite et véritable	10 798 888,896 série I	20,8 %
Gestionnaire	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	99 953,228 série A	20,7 %
Particulier JJJJJJ	BMO Portefeuille de revenu Ascension	inscrite et véritable	10 644,592 série F	20,7 %
Particulier KKKKKK	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	17 823,285 série F6	20,7 %
BMO Portefeuille conservateur Ascension	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	4 053 072,265 série I	20,6 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds d'actions multi-factorielles	inscrite et véritable	19 021 509,913 série I	20,6 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier LLLLLL	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	48 577,716 série A	20,6 %
Portefeuilles Méritage - Croissance	BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	inscrite et véritable	1 185 256,397 série I	20,5 %
Banque de Montréal	BMO Fonds valeur internationale	inscrite et véritable	994 488,383 série I	20,4 %
Particulier MMMMMM	BMO Fonds Étape Plus 2020	inscrite et véritable	1 132,544 série Conseiller	20,4 %
Particulier NNNNNN	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	10 817,753 série T5	20,3 %
Particulier OOOOOO	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	340,515 série F2	20,2 %
Particulier PPPPPP	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	3 641,438 série F	20,2 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	9 830 829,948 série I	20,0 %
0859116 BC Ltd.	BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	212 659,559 série F	20,0 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds des marchés en développement	inscrite et véritable	2 997 468,423 série I	20,0 %
Particulier QQQQQQ	BMO Catégorie mondiale de dividendes	inscrite et véritable	422,314 série D	20,0 %
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations mixtes	inscrite et véritable	9 621 311,977 série I	19,9 %
Particulier RRRRRR	BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	31 188,379 série F	19,8 %
Particulier SSSSSS	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	9 496,122 série D	19,7 %
Particulier TTTTTT	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	72 212,485 série F	19,7 %
Particulier UUUUUU	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	42 713,685 série T5	19,7 %
Dr. Aliyah Kanji Professional	BMO Catégorie dividendes	inscrite et véritable	18 009,761 série D	19,6 %
Particulier VVVVVV	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	438,401 série F	19,6 %
Particulier WWWWWW	BMO Fonds mondial de dividendes	inscrite et véritable	8 799,760 série F6	19,5 %
Particulier XXXXXX	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	4 672,579 série Conseiller	19,5 %
Particulier YYYYYY	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	inscrite et véritable	4 849,755 série D	19,5 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier ZZZZZZ	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	2 607,321 série F6	19,5 %
Particulier AAAAAAA	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	5 048,655 série G	19,4 %
Particulier BBBBBBB	BMO Fonds universel d'obligations	inscrite et véritable	2 353,640 série D	19,2 %
Particulier CCCCCC	BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	inscrite et véritable	15 521,611 série D	19,1 %
Particulier DDDDDDD	BMO Fonds mondial équilibré	inscrite et véritable	14 308,554 série F	19,1 %
Particulier EEEEEEE	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	12 569,473 série F6	19,0 %
Particulier FFFFFFF	BMO Catégorie mondiale de dividendes	inscrite et véritable	400,726 série D	19,0 %
Particulier GGGGGGG	BMO Fonds de croissance et de revenu	inscrite et véritable	6 872,673 série T5	18,9 %
Particulier HHHHHHH	BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	inscrite et véritable	2 328,254 série Conseiller	18,9 %
Particulier IIIIII	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	9 521,629 série T6	18,8 %
Gestionnaire	BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque	inscrite et véritable	102,815 série F	18,7 %
Particulier JJJJJJ	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	2 430,801 série G	18,7 %
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations de base	inscrite et véritable	32 291 195,037 série I	18,7 %
Particulier KKKKKKK	BMO Catégorie mondiale énergie	inscrite et véritable	8 376,839 série D	18,6 %
Particulier LLLLLLL	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	5 055,141 série D	18,6 %
Particulier MMMMMMM	BMO Fonds d'obligations de base	inscrite et véritable	33 167,251 série G	18,6 %
Particulier NNNNNNN	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	18 896,179 série T8	18,6 %
Particulier OOOOOOO	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	6 034,854 série D	18,6 %
Particulier PPPPPPP	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	5 102,536 série T8	18,6 %
Particulier QQQQQQQ	BMO Fonds de revenu mensuel	inscrite et véritable	51 023,034 série F6	18,5 %
Particulier RRRRRRR	BMO Fonds d'actions multi-factorielles	inscrite et véritable	1 000,000 série D	18,5 %
Particulier SSSSSSS	BMO Fonds d'entreprise	inscrite et véritable	6 882,121 série T5	18,3 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier TTTTTTT	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	3 286,180 série F	18,2 %
Les Placements Eric.	BMO Fonds de métaux précieux	inscrite et véritable	13 514,731 série D	18,1 %
Particulier UUUUUUU	BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles	inscrite et véritable	3 894,121 série Conseiller	18,1 %
Particulier VVVVVVV	BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	inscrite et véritable	2 024,023 série D	18,1 %
Particulier WWWWWW	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	413,143 série D	18,0 %
Particulier XXXXXXX	BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	1 678,060 série D	17,9 %
Particulier YYYYYYY	BMO Fonds de revenu à taux variable	inscrite et véritable	1 744,860 série D	17,9 %
Particulier ZZZZZZ	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	2 320,351 série G	17,8 %
Particulier AAAAAAA	BMO Portefeuille de retraite équilibré	inscrite et véritable	98 742,422 série F4	17,8 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	inscrite et véritable	9 261 399,506 série I	17,8 %
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect	BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	inscrite et véritable	1 029 072,933 série I	17,8 %
Compagnie d'assurance-vie RBC	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	inscrite et véritable	476 016,623 série Conseiller	17,8 %
Particulier BBBBBBB	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	26 086,804 série F4	17,8 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds de dividendes américains	inscrite et véritable	2 627 909,281 série I	17,6 %
Particulier CCCCCC	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	1 564,769 série F	17,6 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	2 063 807,105 série I	17,6 %
Particulier DDDDDDD	BMO Fonds équilibré en dollars US	inscrite et véritable	10 813,749 série D	17,5 %
BMO Portefeuille croissance Ascension	BMO Fonds d'infrastructures mondiales	inscrite et véritable	254 521,135 série I	17,4 %
BMO Portefeuille croissance Ascension	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	3 385 510,141 série I	17,2 %
Particulier EEEEEEE	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	10 400,321 série D	17,2 %
Particulier FFFFFFF	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	5 966,253 série T5	17,2 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier GGGGGGGG	BMO Fonds d'obligations de base	inscrite et véritable	2 728,488 série D	17,2 %
Particulier HHHHHHHH	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	3 090,065 série F	17,1 %
Particulier IIIIIII	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	1 880,639 série D	17,1 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	2 000 844,988 série I	17,1 %
Particulier JJJJJJJ	BMO Fonds d'actions internationales	inscrite et véritable	9 956,222 série F	17,0 %
Particulier KKKKKKKK	BMO Fonds mondial de dividendes	inscrite et véritable	7 647,377 série F6	17,0 %
Particulier LLLLLLLL	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	9 054,008 série T5	17,0 %
Particulier MMMMMMMM	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	2 677,672 série F	16,9 %
Particulier NNNNNNNN	BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	inscrite et véritable	1 889,410 série D	16,9 %
Particulier OOOOOOOO	BMO Fonds de dividendes nord-américains	inscrite et véritable	13 623,227 série F6	16,8 %
Particulier PTTTTTTT	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	8 528,057 série T6	16,8 %
Particulier QQQQQQQQ	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	5 084,443 série T5	16,8 %
Particulier RRRRRRRR	BMO Portefeuille croissance Ascension	inscrite et véritable	9 546,134 série F	16,7 %
Erbro Technologies Inc.	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	3 594,537 série D	16,6 %
Particulier SSSSSSSS	BMO Catégorie valeur internationale	inscrite et véritable	6 003,538 série D	16,6 %
Particulier TTTTTTTT	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	47 783,171 série T8	16,6 %
2671991 Ontario Limited	BMO Portefeuille croissance Ascension	inscrite et véritable	9 440,277 série F	16,5 %
Particulier UUUUUUUU	BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	14 406,573 série T6	16,4 %
Particulier VVVVVVVV	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	14 150,105 série F6	16,4 %
Particulier WWWWWWWW	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	14 199,764 série D	16,2 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	inscrite et véritable	5 412 778,337 série I	16,2 %
Particulier XXXXXXXX	BMO Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	294,460 série F2	16,2 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier YYYYYYYY	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	30 262,119 série T6	16,1 %
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	2 246 465,865 série I	16,0 %
1414555 Ontario Inc.	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	3 751,134 série F	16,0 %
Particulier ZZZZZZZZ	BMO Fonds mondial de dividendes	inscrite et véritable	45 249,278 série D	16,0 %
Particulier AAAAAAAAAA	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	5 517,672 série T5	15,9 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	7 791 102,173 série I	15,9 %
Particulier BBBBBBBBBB	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	4 287,566 série D	15,8 %
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect	BMO Fonds d'occasions de croissance	inscrite et véritable	1 231 786,459 série I	15,7 %
Particulier CCCCCCCCC	BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	inscrite et véritable	81 828,837 série D	15,7 %
Particulier DDDDDDDDD	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	inscrite et véritable	19 174,656 série F6	15,7 %
Particulier EEEEEEEEE	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	9 497,240 série D	15,7 %
Particulier FFFFFFFF	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	7 560,737 série D	15,7 %
Gestionnaire	BMO Catégorie actions canadiennes	inscrite et véritable	114,572 série D	15,7 %
Gestionnaire	BMO Fonds Étape Plus 2030	inscrite et véritable	100,000 série D	15,7 %
Particulier GGGGGGGGG	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	10 368,830 série F6	15,7 %
Particulier HHHHHHHHH	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	10 368,830 série F6	15,7 %
Particulier IIIIIII	BMO Fonds mondial à petite capitalisation	inscrite et véritable	3 835,157 série D	15,7 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	102,539 série F2	15,6 %
Prairie West Grain Farm Ltd.	BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	inscrite et véritable	33 846,828 série F	15,6 %
Banque de Montréal	BMO Fonds d'actions privilégiées	inscrite et véritable	5 511 831,587 série I	15,6 %
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect	BMO Fonds d'occasions de croissance	inscrite et véritable	1 219 235,828 série I	15,6 %
Particulier JJJJJJJ	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020	inscrite et véritable	534,219 série D	15,6 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier KKKKKKKKK	BMO Catégorie mondiale de dividendes	inscrite et véritable	327,281 série D	15,5 %
Particulier LLLLLLLLLL	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	12 043,610 série T6	15,5 %
Particulier MMMMMMMMM	BMO Fonds de dividendes nord-américains	inscrite et véritable	12 510,286 série F6	15,5 %
Particulier NNNNNNNNN	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	10 681,775 série F6	15,5 %
Particulier OOOOOOOOO	BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	13 548,131 série T6	15,5 %
Particulier PPPPPPPPP	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	101,287 série F2	15,4 %
Particulier QQQQQQQQQ	BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	7 586,236 série D	15,4 %
Particulier RRRRRRRRR	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	4 621,723 série T5	15,3 %
Particulier SSSSSSSSS	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	3 967,834 série G	15,3 %
MDB2 Holdings Inc.	BMO Fonds leadership féminin	inscrite et véritable	25 130,063 série F	15,2 %
Particulier TTTTTTTTT	BMO Fonds d'obligations	inscrite et véritable	7 842,108 série Classique	15,2 %
Particulier UUUUUUUUU	BMO Fonds d'occasions de croissance	inscrite et véritable	7 010,164 série D	15,2 %
3223771 Nova Scotia Limited	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	42 553,112 série F	15,0 %
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect	BMO Fonds de dividendes américains	inscrite et véritable	2 233 791,683 série I	15,0 %
Particulier VVVVVVVVV	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	7 981,150 série T5	15,0 %
Particulier WWWWWWWW	BMO Fonds d'obligations de base Plus	inscrite et véritable	8 316,113 série Conseiller	14,9 %
Particulier XXXXXXXXX	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	4 836,069 série D	14,9 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	8 604 048,381 série I	14,9 %
Particulier YYYYYYYYY	BMO Portefeuille conservateur Ascension	inscrite et véritable	20 467,498 série F	14,8 %
Particulier ZZZZZZZZ	BMO Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	269,241 série F2	14,8 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds d'actions canadiennes	inscrite et véritable	17 589 179,491 série I	14,7 %
Particulier AAAAAAAAAA	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	3 988,024 série D	14,7 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier BBBBBBBBBB	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	inscrite et véritable	16 893,879 série T8	14,7 %
Particulier CCCCCCCCCC	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	3 807,650 série G	14,6 %
Particulier DDDDDDDDDD	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	inscrite et véritable	18 231,514 série T6	14,6 %
Particulier EEEEEEEEEEE	BMO Fonds équilibré en dollars US	inscrite et véritable	39 818,400 série Conseiller	14,6 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds d'obligations mixtes	inscrite et véritable	7 052 904,556 série I	14,6 %
Particulier FFFFFFFFFF	BMO Fonds d'actions internationales	inscrite et véritable	8 519,187 série F	14,6 %
Particulier GGGGGGGGGG	BMO Fonds d'obligations de base Plus	inscrite et véritable	8 103,725 série Conseiller	14,5 %
Particulier HHHHHHHHHH	BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	12 701,058 série T6	14,5 %
Particulier IIIIIIIII	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	5 766,655 série G	14,5 %
Particulier JJJJJJJJJ	BMO Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	12 133,534 série F6	14,5 %
Regar Investment Management Inc. Sectorwise Conservative Portfolio	BMO Fonds de métaux précieux	inscrite et véritable	17 102,048 série I	14,4 %
Particulier KKKKKKKKKK	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	4 998,586 série T5	14,4 %
Particulier LLLLLLLLLL	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	inscrite et véritable	17 430,657 série T5	14,4 %
Particulier MMMMMMMMMM	BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique	inscrite et véritable	27 896,987 série D	14,4 %
Particulier NNNNNNNNNN	BMO Fonds du marché monétaire	inscrite et véritable	19 210 535,700 série M	14,4 %
Particulier OOOOOOOOOO	BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	inscrite et véritable	1 601,941 série D	14,3 %
Particulier PPPPPPPPPP	BMO Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	49 291,155 série T6	14,3 %
Particulier QQQQQQQQQQ	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	15 202,001 série T6	14,3 %
Particulier RRRRRRRRRR	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	inscrite et véritable	4 454,422 série D	14,3 %
Particulier SSSSSSSSSS	BMO Fonds du marché monétaire	inscrite et véritable	427 987,160 série D	14,2 %
Particulier TTTTTTTTTT	BMO Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	14 158,529 série F4	14,2 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier UUUUUUUUUU	BMO Portefeuille croissance FondSélect	inscrite et véritable	2 314,355 série D	14,2 %
Particulier VVVVVVVVVV	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	12 379,802 série D	14,2 %
Particulier WWWWWWWWW	BMO Fonds d'obligations de base Plus	inscrite et véritable	4 112,568 série D	14,1 %
Particulier XXXXXXXXXXX	BMO Portefeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	13 851,808 série D	14,1 %
Particulier YYYYYYYYYY	BMO Catégorie mondiale d'actions	inscrite et véritable	4 236,454 série D	14,1 %
Particulier ZZZZZZZZZZ	BMO Portefeuille croissance Ascension	inscrite et véritable	8 028,050 série F	14,0 %
Gestionnaire	BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect	inscrite et véritable	128,276 série F6	14,0 %
Particulier AAAAAAAAAA	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	5 581,360 série G	14,0 %
Particulier BBBBBBBBBB	BMO Catégorie actions canadiennes	inscrite et véritable	27 882,099 série F	14,0 %
Particulier CCCCCCCCCC	BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	inscrite et véritable	1 550,826 série D	13,8 %
Particulier DDDDDDDDDD	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	11 950,321 série F6	13,8 %
Roslo Investments Inc.	BMO Fonds de revenu mensuel	inscrite et véritable	38 168,983 série F6	13,8 %
Particulier EEEEEEEEEEE	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	41 648,046 série F2	13,8 %
Particulier FFFFFFFFFF	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	inscrite et véritable	15 873,852 série T8	13,8 %
KTYM Holdings Ltd	BMO Fonds d'actions privilégiées	inscrite et véritable	34 243,089 série F	13,8 %
Particulier GGGGGGGGGG	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	20 195,150 série F4	13,8 %
Particulier HHHHHHHHHH	BMO Portefeuille de retraite équilibré	inscrite et véritable	76 241,094 série F4	13,8 %
Particulier IIIIIIIII	BMO Portefeuille de revenu Ascension	inscrite et véritable	7 080,066 série F	13,7 %
Particulier JJJJJJJJJ	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	3 274,976 série Conseiller	13,7 %
BMO Portefeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds d'actions américaines	inscrite et véritable	5 720 964,993 série I	13,7 %
BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	BMO Fonds d'actions privilégiées	inscrite et véritable	4 783 952,277 série I	13,5 %
Particulier KKKKKKKKKK	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	inscrite et véritable	3 716,637 série T8	13,5 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier LLLLLLLLLLL	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	8 124,288 série D	13,5 %
Particulier MMMMMMMMMMM	BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	inscrite et véritable	11 627,211 série D	13,5 %
Particulier NNNNNNNNNNN	BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	11 767,010 série T6	13,4 %
Particulier OOOOOOOOOOO	BMO Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	111 821,573 série T6	13,4 %
Particulier PPPPPPPPPPP	BMO Fonds mondial de revenu mensuel	inscrite et véritable	66 614,037 série T6	13,4 %
Particulier QQQQQQQQQQQ	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	29 142,224 série T5	13,4 %
Particulier RRRRRRRRRRR	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	4 046,736 série T5	13,4 %
Particulier SSSSSSSSSSS	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	25 096,202 série T6	13,4 %
Particulier TTTTTTTTTTT	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	4 330,635 série D	13,3 %
BMO Gestion d'actifs inc.	BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	inscrite et véritable	82 579,245 série I	13,3 %
Particulier UUUUUUUUUUU	BMO Fonds mondial diversifié	inscrite et véritable	4 847,404 série T6	13,3 %
Particulier VVVVVVVVVVV	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	3 448,247 série G	13,3 %
Particulier WWWWWWWWWW	BMO Fonds mondial diversifié	inscrite et véritable	4 845,529 série T6	13,3 %
Particulier XXXXXXXXXXXXX	BMO Fonds d'obligations	inscrite et véritable	27 521,212 série D	13,2 %
Particulier YYYYYYYYYYYY	BMO Fonds mondial diversifié	inscrite et véritable	4 839,002 série T6	13,2 %
Particulier ZZZZZZZZZZZ	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	1 772,815 série F6	13,2 %
Particulier AAAAAAAAAAAAA	BMO Fonds mondial de revenu mensuel	inscrite et véritable	3 052,391 série D	13,2 %
Particulier BBBBBBBBBBBBB	BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	inscrite et véritable	12 534,584 série D	13,2 %
Particulier CCCCCCCCCCCC	BMO Fonds mondial diversifié	inscrite et véritable	4 823,043 série T6	13,2 %
Particulier DDDDDDDDDDD	BMO Fonds de dividendes nord-américains	inscrite et véritable	10 646,092 série F6	13,2 %
BMO Portefeuille croissance Ascension	BMO Fonds mondial à petite capitalisation	inscrite et véritable	3 385 539,145 série I	13,2 %
Club IT Cadmas 4 Investment Trust	BMO Fonds universel d'obligations	inscrite et véritable	19 103,892 série Classique	13,2 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier EEEEEEEEEEEEE	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	inscrite et véritable	5 224,330 série F6	13,1 %
Particulier FFFFFFFFFFFFF	BMO Fonds mondial diversifié	inscrite et véritable	4 798,374 série T6	13,1 %
Particulier GGGGGGGGGGGGG	BMO Catégorie mondiale de dividendes	inscrite et véritable	277,105 série D	13,1 %
Particulier HHHHHHHHHHHHH	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	301,532 série D	13,1 %
EDM Holdings Limited	BMO Fonds du marché monétaire	inscrite et véritable	560 727,050 série F	13,0 %
Particulier IIIIIIIIIII	BMO Portfeuille conservateur FiducieSélect	inscrite et véritable	14 610,362 série D	13,0 %
Particulier JJJJJJJJJJJ	BMO Portfeuille d'éducation Objectif 2025	inscrite et véritable	3 697,989 série D	13,0 %
2062722 Ontario Limited	BMO Portfeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	44 727,459 série T6	13,0 %
Particulier KKKKKKKKKKKKK	BMO Fonds de métaux précieux	inscrite et véritable	14 283,745 série F	12,9 %
BMO Portfeuille équilibré Ascension	BMO Fonds d'obligations de base Plus	inscrite et véritable	25 273 822,822 série I	12,9 %
Particulier LLLLLLLLLLLLL	BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles	inscrite et véritable	7 611,044 série F	12,8 %
Particulier MMMMMMMMMMMMM	BMO Portfeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	8 855,651 série F6	12,8 %
Gestion Luc Pelletier Inc.	BMO Portfeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	4 419,577 série T5	12,7 %
Particulier NNNNNNNNNNNNN	BMO Portfeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	12 939,163 série T8	12,7 %
Particulier OOOOOOOOOOOO	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	46 304,837 série F	12,6 %
Particulier PPPPPPPPPPPP	BMO Fonds d'occasions de croissance	inscrite et véritable	5 825,061 série D	12,6 %
Particulier QQQQQQQQQQQQ	BMO Fonds de revenu à taux variable	inscrite et véritable	1 228,405 série D	12,6 %
Particulier RRRRRRRRRRRR	BMO Fonds de revenu à taux variable	inscrite et véritable	1 228,405 série D	12,6 %
Particulier SSSSSSSSSSS	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	inscrite et véritable	844,127 série D	12,5 %
Particulier TTTTTTTTTTTTT	BMO Portfeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	12 482,187 série F4	12,5 %
Particulier UUUUUUUUUUUU	BMO Portfeuille FNB actions de croissance	inscrite et véritable	8 647,594 série F6	12,5 %
Particulier VVVVVVVVVVVVV	BMO Fonds de revenu à taux variable	inscrite et véritable	1 215,629 série D	12,4 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
K Y Designs Inc.	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	45 579,938 série F	12,4 %
Particulier WWWWWWWWWWWW	BMO Fonds mondial d'actions	inscrite et véritable	6 303,020 série T6	12,4 %
Particulier XXXXXXXXXXXXX	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025	inscrite et véritable	3 543,417 série D	12,4 %
Particulier YYYYYYYYYYYYY	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	29 332,113 série A	12,4 %
Particulier ZZZZZZZZZZZZZ	BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	9 122,997 série F	12,4 %
Particulier AAAAAAAAAAAAA	BMO Fonds européen	inscrite et véritable	1 659,515 série F6	12,4 %
Particulier BBBBBBBBBBBBBBB	BMO Fonds de revenu à taux variable	inscrite et véritable	1 207,815 série D	12,4 %
Particulier CCCCCCCCCCCCC	BMO Portefeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	12 153,269 série D	12,4 %
Particulier DDDDDDDDDDDDDDD	BMO Fonds de l'allocation de l'actif	inscrite et véritable	30 300,678 série T5	12,3 %
Particulier EEEEEEEEEEEEEEE	BMO Fonds mondial à petite capitalisation	inscrite et véritable	6 219,649 série Classique	12,3 %
Particulier FFFFFFFFFFFFFFF	BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	6 091,115 série D	12,3 %
Particulier GGGGGGGGGGGGGGG	BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect	inscrite et véritable	6 701,233 série C	12,3 %
Particulier HHHHHHHHHHHHHHH	BMO Fonds mondial de dividendes	inscrite et véritable	13 798,776 série T6	12,3 %
Particulier IIIIIIIIIIIIIIIII	BMO Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	102 105,822 série T6	12,2 %
Roslo Investments Inc.	BMO Fonds de dividendes	inscrite et véritable	32 307,727 série F6	12,2 %
Particulier JJJJJJJJJJJJJ	BMO Portefeuille de revenu Ascension	inscrite et véritable	54 666,154 série T6	12,1 %
Particulier KKKKKKKKKKKKKKK	BMO Fonds mondial de dividendes	inscrite et véritable	13 640,040 série T6	12,1 %
Particulier LLLLLLLLLLLLLLLL	BMO Portefeuille croissance Ascension	inscrite et véritable	6 918,855 série F	12,1 %
Particulier MMMMMMMMMMMMMMM	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	2 169,397 Séries Classique et F	12,0 %
Particulier NNNNNNNNNNNNNNN	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	17 593,950 série F4	12,0 %
Particulier OOOOOOOOOOOOOOO	BMO Fonds mondial de revenu mensuel	inscrite et véritable	59 404,764 série T6	12,0 %
Particulier PPPPPPPPPPPPPPP	BMO Portefeuille de retraite équilibré	inscrite et véritable	22 067,489 série D	11,9 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier QQQQQQQQQQQQ	BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	8 763,967 série F	11,9 %
Particulier RRRRRRRRRRRR	BMO Fonds Étape Plus 2022	inscrite et véritable	1 659,273 série D	11,9 %
Particulier SSSSSSSSSSSS	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	1 880,045 série F	11,9 %
Particulier TTTTTTTTTTTTTT	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	272,853 série D	11,9 %
BMO Portefeuille de retraite revenu	BMO Fonds d'actions Réduction du risque	inscrite et véritable	10 691 858,173 série I	11,8 %
Particulier UUUUUUUUUUUU	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	4 521,179 série D	11,7 %
Particulier VVVVVVVVVVVV	BMO Fonds mondial équilibré	inscrite et véritable	9 161,384 série D	11,7 %
Particulier WWWWWWWWWWWW	BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	inscrite et véritable	96 349,774 série T6	11,7 %
BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	inscrite et véritable	3 913 927,726 série I	11,7 %
Wilf Kowbel Holdings Ltd.	BMO Fonds mondial équilibré	inscrite et véritable	8 787,048 série F	11,7 %
Particulier XXXXXXXXXXXXX	BMO Fonds de dividendes en dollars US	inscrite et véritable	3 806,063 série D	11,7 %
515645 B.C Ltd.	BMO Fonds d'actions privilégiées	inscrite et véritable	54 784,914 série Conseiller	11,7 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	24 172,557 série Conseiller	11,7 %
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	BMO Fonds des marchés en développement	inscrite et véritable	1 752 302,746 série I	11,7 %
507590 Alberta Ltd.	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	36 430,322 série F6	11,7 %
Particulier YYYYYYYYYYYYYY	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	inscrite et véritable	1 017 955,420 série A	11,6 %
Particulier ZZZZZZZZZZZZ	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030	inscrite et véritable	3 626,828 série D	11,6 %
BMO Société d'assurance-vie	BMO Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	1 512 757,517 série I	11,6 %
Particulier AAAAAAAAAAAAAA	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect	inscrite et véritable	13 361,441 série T8	11,6 %
Particulier BBBBBBBBBBBBBB	BMO Portefeuille conservateur Ascension	inscrite et véritable	15 955,246 série F	11,6 %
Particulier CCCCCCCCCCCCCC	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	inscrite et véritable	268,783 série D	11,5 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier DDDDDDDDDDDDDDD	BMO Fonds universel d'obligations	inscrite et véritable	1 410,824 série D	11,5 %
Particulier EEEEEEEEEEEEEEE	BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	inscrite et véritable	12 751,791 série D	11,5 %
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	BMO Fonds leadership féminin	inscrite et véritable	216 616,973 série I	11,4 %
BMO Portefeuille conservateur Ascension	BMO Fonds d'infrastructures mondiales	inscrite et véritable	166 515,306 série I	11,4 %
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect	BMO Fonds d'actions américaines	inscrite et véritable	4 771 024,932 série I	11,4 %
Particulier FFFFFFFFFFFFFFFF	BMO Portefeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	11 172,941 série D	11,4 %
Particulier GGGGGGGGGGGGGGG	BMO Portefeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	9 959,897 série G	11,4 %
Particulier HHHHHHHHHHHHHHH	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect	inscrite et véritable	13,521 série D	11,3 %
Particulier IIIIIIIIIIIII	BMO Catégorie mondiale de dividendes	inscrite et véritable	237,730 série D	11,3 %
Particulier JJJJJJJJJJJJJ	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	35 163,577 série F6	11,2 %
Particulier KKKKKKKKKKKKKKK	BMO Fonds universel d'obligations	inscrite et véritable	16 312,556 série Classique	11,2 %
Particulier LLLLLLLLLLLLLLL	BMO Portefeuille équilibré Ascension	inscrite et véritable	27 496,781 série F	11,2 %
Particulier MMMMMMMMMMMMMMM	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US	inscrite et véritable	122 751,020 série Conseiller	11,2 %
Particulier NNNNNNNNNNNNNNN	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	77 430,349 série T4	11,1 %
Particulier OOOOOOOOOOOOOOO	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	165 426,437 série T4	11,1 %
Particulier PPPPPPPPPPPPPP	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	4 424,776 série G	11,1 %
Particulier QQQQQQQQQQQQQQ	BMO Portefeuille actions de croissance Ascension	inscrite et véritable	8 154,692 série F	11,1 %
Particulier RRRRRRRRRRRRRR	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	4 263,271 série D	11,1 %
Particulier SSSSSSSSSSSSSS	BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US	inscrite et véritable	9 562,383 série D	11,1 %
BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	inscrite et véritable	728 558,310 série I	11,1 %
Particulier TTTTTTTTTTTTTTTT	BMO Portefeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	23 402,153 série F4	11,0 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Portefeuilles Méritage - Actions	BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	inscrite et véritable	635 815,099 série I	11,0 %
Particulier UUUUUUUUUUUUUUU	BMO Catégorie dividendes	inscrite et véritable	10 032,769 série D	10,9 %
Dre Thanh Dung Phamin	BMO Fonds de croissance et de revenu	inscrite et véritable	325,599 série D	10,9 %
Particulier VVVVVVVVVVVVVVV	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	2 143,109 série D	10,8 %
Particulier WWWWWWWWWWWWWW	BMO Portefeuille FNB de revenu	inscrite et véritable	9 453,035 série G	10,8 %
BMO Portefeuille croissance FondSélect	BMO Catégorie dividendes	inscrite et véritable	880 115,331 série A	10,8 %
Particulier XXXXXXXXXXXXXXXX	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect	inscrite et véritable	1 939,600 série F	10,8 %
Particulier YYYYYYYYYYYYYYYY	BMO Fonds mondial diversifié	inscrite et véritable	73 028,526 série T5	10,7 %
Clearstream Banking	BMO Fonds d'obligations	inscrite et véritable	5 521,635 série Classique	10,7 %
Particulier ZZZZZZZZZZZZZZZ	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	5 701,921 série T5	10,7 %
Particulier AAAAAAAAAAAAAAAAAA	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	5 701,921 série T5	10,7 %
Pinheiro Realty and Ins. Ltd.	BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance	inscrite et véritable	68 165,504 série T6	10,7 %
Particulier BBBBBBBBBBBBBBBBB	BMO Fonds FNB d'actions américaines	inscrite et véritable	62 588,972 série F	10,7 %
Particulier CCCCCCCCCCCCCCCC	BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	inscrite et véritable	10 120,558 série D	10,7 %
Particulier DDDDDDDDDDDDDDDD	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	inscrite et véritable	12 062,726 série T6	10,6 %
Particulier EEEEEEEEEEEEEEEE	BMO Fonds de revenu mensuel	inscrite et véritable	29 172,654 série F6	10,6 %
Particulier FFFFFFFFFFFFFFFF	BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect	inscrite et véritable	922,934 série D	10,5 %
Particulier GGGGGGGGGGGGGGGG	BMO Fonds d'actions privilégiées	inscrite et véritable	5 074,602 série D	10,5 %
Particulier HHHHHHHHHHHHHHHH	BMO Portefeuille croissance Ascension	inscrite et véritable	34 710,582 série T6	10,5 %
Particulier IIIIIIIIIIIIIII	BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes	inscrite et véritable	1 295,975 série Conseiller	10,5 %
Welsh Holdings Inc.	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique	inscrite et véritable	41 420,517 série L	10,5 %
Particulier JJJJJJJJJJJJJJ	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe	inscrite et véritable	11 173,317 série T6	10,5 %

<b>Nom*</b>	<b>Fonds</b>	<b>Genre de propriété</b>	<b>Parts</b>	<b>Pourcentage de la série de titres en circulation</b>
Particulier KKKKKKKKKKKKKKKK	BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect	inscrite et véritable	4 902,257 série Conseiller	10,5 %
Particulier LLLLLLLLLLLLLLLL	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect	inscrite et véritable	21 580,982 série Conseiller	10,4 %
Particulier MMMMMMMMMMMMMMMM	BMO Fonds de dividendes nord-américains	inscrite et véritable	8 439,587 série F6	10,4 %
Particulier NNNNNNNNNNNNNNNN	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	30 011,805 série T8	10,4 %
Particulier OOOOOOOOOOOOOOOO	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect	inscrite et véritable	30 011,805 série T8	10,4 %
Particulier PPPPPPPPPPPPPP	BMO Fonds américain à petite capitalisation	inscrite et véritable	239,285 série D	10,4 %
Particulier QQQQQQQQQQQQQQQQ	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique	inscrite et véritable	11 789,933 série T6	10,4 %
Particulier RRRRRRRRRRRRRRRR	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré	inscrite et véritable	31 395,896 série F2	10,4 %
Particulier SSSSSSSSSSSSSSS	BMO Catégorie Chine élargie	inscrite et véritable	10 469,779 série D	10,4 %
BMO Portefeuille équilibré FondSélect	BMO Catégorie dividendes	inscrite et véritable	848 014,011 série A	10,4 %
Crocker Company Cons	BMO Fonds d'obligations mondiales multiseCTORIELLES	inscrite et véritable	6 156,401 série F	10,4 %
Particulier TTTTTTTTTTTTTTTT	BMO Portefeuille FNB conservateur	inscrite et véritable	38 672,420 série F6	10,3 %
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020	BMO Fonds du marché monétaire	inscrite et véritable	3 538 881,130 série I	10,3 %
Particulier UUUUUUUUUUUUUUUU	BMO Portefeuille de retraite revenu	inscrite et véritable	2 235,346 série D	10,3 %
Particulier VVVVVVVVVVVVVVVV	BMO Fonds concentré d'actions mondiales	inscrite et véritable	4 871,870 série D	10,2 %
Particulier WWWWWWWWWWWWWWWW	BMO Fonds d'obligations	inscrite et véritable	5 253,461 série Classique	10,2 %
Particulier XXXXXXXXXXXXXXXXXX	BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect	inscrite et véritable	28 270,577 série T6	10,2 %
Portefeuilles Méritage	BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation	inscrite et véritable	586 187,566 série I	10,1 %
Gestion Benoit Lefebvre Inc.	BMO Fonds d'entreprise	inscrite et véritable	3 796,121 série T5	10,1 %
Particulier YYYYYYYYYYYYYYYY	BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique	inscrite et véritable	17 872,620 série F4	10,1 %
Particulier ZZZZZZZZZZZZZZZZ	BMO Portefeuille de retraite conservateur	inscrite et véritable	18 358,200 série F6	10,1 %

Nom*	Fonds	Genre de propriété	Parts	Pourcentage de la série de titres en circulation
Particulier AAAAAAAAAAAAAAAAAAAA	BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	inscrite et véritable	1 598,134 série F	10,1 %
Particulier BBBBBBBBBBBBBBBBBB	BMO Catégorie actions canadiennes	inscrite et véritable	73,647 série D	10,1 %
Particulier CCCCCCCCCCCCCCCC	BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	inscrite et véritable	21 860,772 série T5	10,1 %
Particulier DDDDDDDDDDDDDDDD	BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	inscrite et véritable	81 363,144 série F	10,1 %
FGP Fonds de revenu mensuel BMO	BMO Fonds de revenu mensuel	inscrite et véritable	4 252 730,987 série I	10,0 %
Particulier EEEEEEEEEEEEEEEE	BMO Portfeuille croissance FondSélect	inscrite et véritable	1 636,153 série D	10,0 %
Particulier FFFFFFFFFFFFFFFF	BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	inscrite et véritable	12 494,293 série T6	10,0 %
Particulier GGGGGGGGGGGGGGGG	BMO Fonds japonais	inscrite et véritable	2 342,019 série F	10,0 %
BMO Portfeuille croissance FiducieSélect	BMO Fonds d'obligations de base Plus	inscrite et véritable	19 503 242,634 série I	10,0 %
Particulier HHHHHHHHHHHHHHHH	BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	inscrite et véritable	670,875 série D	10,0 %

\* Pour protéger la vie privée des investisseurs qui sont des particuliers et qui ne sont pas des administrateurs ou des dirigeants du gestionnaire, nous n'avons pas indiqué le nom de certains propriétaires véritables. Il est possible d'obtenir ces renseignements sur demande en communiquant avec nous au numéro de téléphone qui figure à la dernière page de la présente notice annuelle.

Nous ne rachetons pas les titres d'un fonds dont nous sommes propriétaires si, à la suite d'un tel rachat, l'actif net du fonds en question est inférieur à 1 million de dollars, exception faite de tout rachat de titres dans le cadre d'une fusion, d'une dissolution ou d'une réorganisation de fonds.

Nous possédons 100 % des actions de catégorie A et de catégorie B de Catégorie de société BMO Inc.

En date du 17 avril 2019, les administrateurs et les dirigeants de Catégorie de société BMO Inc., de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée et du gestionnaire, ainsi que les membres du CEI des fonds, détenaient collectivement, de façon directe ou indirecte, moins de 10 % de chaque série de titres de chacun des fonds.

### ***Le gestionnaire***

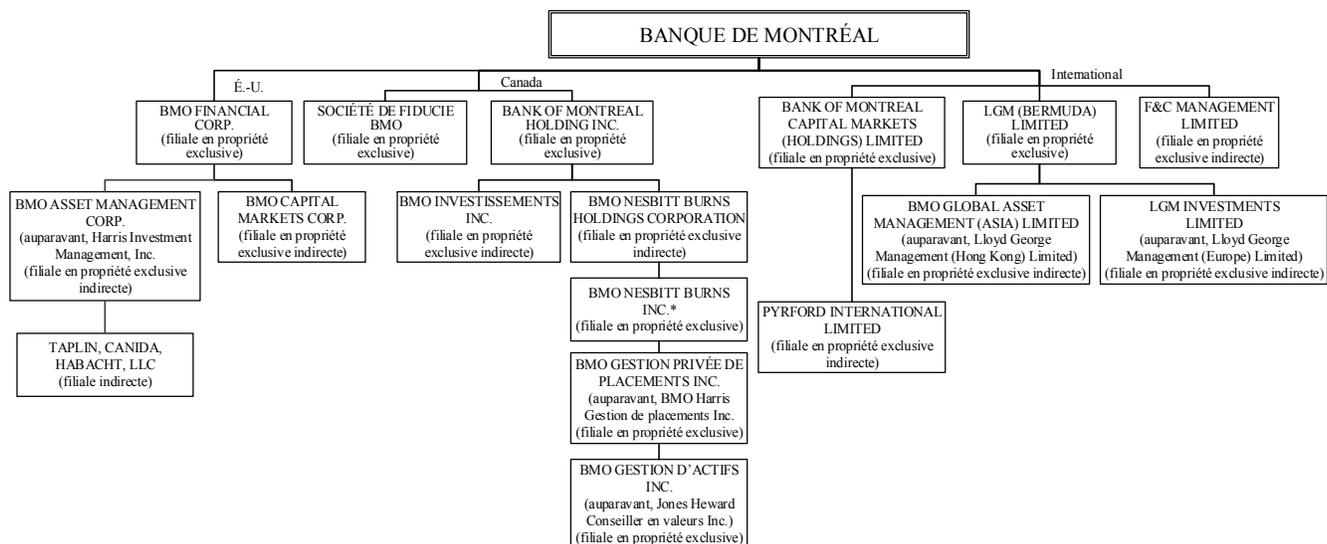
Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive, détenue indirectement, de la Banque de Montréal. À la connaissance de la Banque de Montréal, aucune personne n'est propriétaire, directement ou indirectement, de 10 % ou plus des actions ordinaires de la Banque de Montréal. Les administrateurs et hauts dirigeants de la Banque de Montréal détiennent, globalement, moins de 1 % des actions ordinaires en circulation de la Banque de Montréal.

## Le CEI

En date du 17 avril 2019, les membres du CEI détenaient, globalement, moins de 1 % des actions ordinaires en circulation de la Banque de Montréal. Ils ne sont propriétaires d'aucune action ni d'aucun titre comportant droit de vote d'une autre personne ou d'une société qui fournit des services aux fonds ou au gestionnaire.

## Entités du même groupe

Le diagramme ci-après fait état des liens entre les entités du même groupe qui fournissent des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds. Sauf indication contraire, toutes les entités présentées ci-après sont détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, par la Banque de Montréal.



\* Le 1<sup>er</sup> novembre 2012, cette entité, Société mobilière Banque de Montréal (Canada) Limitée, Jones Heward Investments Inc. et Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée ont fusionné et poursuivent leurs activités sous la désignation BMO Nesbitt Burns Inc. La société BMO Nesbitt Burns Inc. issue de la fusion a été restructurée de sorte à devenir une filiale en propriété exclusive de BMO Nesbitt Burns Holdings Corporation. BMO Nesbitt Burns Inc., membre du même groupe que le gestionnaire, a accepté d'agir à titre de courtier désigné et de courtier de FNB pour la série FNB des fonds pertinents.

Le montant des frais que les fonds ont versé à chaque entité membre du groupe fournissant des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds est ou sera indiqué dans les états financiers audités des fonds.

Les personnes suivantes sont des administrateurs ou des hauts dirigeants du gestionnaire et également des administrateurs ou des hauts dirigeants d'une entité membre du groupe de celui-ci qui fournit des services aux fonds ou au gestionnaire relativement aux fonds.

Nom	Fonctions auprès du gestionnaire	Fonctions auprès de membres du groupe
NELSON C. AVILA	Chef de la direction financière	Chef de la direction financière, BMO Gestion

Nom	Fonctions auprès du gestionnaire	Fonctions auprès de membres du groupe
		d'actifs inc.
THOMAS C.S. BURIAN	Administrateur	Administrateur, BMO Gestion d'actifs inc.
WILLIAM A. CHINKIWSKY	Chef de la conformité, Gestionnaires de fonds d'investissement	Chef de la conformité, BMO Gestion d'actifs inc.
BARRY M. COOPER	Président du conseil et administrateur	Président du conseil et administrateur, BMO Gestion d'actifs inc.
KEVIN R. GOPAUL	Chef, Fonds négociés en bourse	Chef, Fonds négociés en bourse, et administrateur, BMO Gestion d'actifs inc.
STEVE R. ILOTT	Chef des placements, Gestionnaires de fonds d'investissement	Chef des placements et administrateur, BMO Gestion d'actifs inc.
BENJAMIN K. IRAYA	Secrétaire général	Secrétaire général, BMO Gestion d'actifs inc.
S. MELISSA KELMAN	Chef de la mise en circulation des produits	Chef de la mise en circulation des produits, BMO Gestion d'actifs inc.
JOAN Z. MOHAMMED	Chef et personne désignée responsable, Gestionnaires de fonds d'investissement	Chef et personne désignée responsable, BMO Gestion d'actifs inc.
ROBERT J. SCHAUER	Chef, Exploitation des fonds d'investissement, et administrateur	Chef, Exploitation des fonds d'investissement, BMO Gestion d'actifs inc.; chef de la direction financière, BMO fonds d'investissement, et chef de la direction financière, fonds négociés en bourse BMO
LENA M. ZECCHINO	Chef de la lutte au recyclage des produits de la criminalité	Chef de la lutte au recyclage des produits de la criminalité, BMO Gestion d'actifs inc.

## Gouvernance des fonds

### Surveillance générale

Comme il est mentionné précédemment, le fiduciaire a l'autorité exclusive sur les actifs et les affaires des fonds de fiducie BMO et en a la responsabilité définitive. Le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. et celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée sont respectivement responsables de l'administration et des activités des fonds catégorie de société BMO et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée. Tant le fiduciaire que les conseils d'administration délèguent l'administration et l'exploitation quotidiennes des fonds au gestionnaire.

Le conseil d'administration des fonds catégorie de société BMO tient une réunion tous les trimestres et celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée tient une réunion tous les semestres pour recevoir le rapport du gestionnaire, examiner l'entreprise et les activités de leurs fonds respectifs, et en discuter. Chacun des conseils d'administration est également doté d'un comité d'audit. Le comité d'audit des fonds

catégorie de société BMO tient habituellement une réunion tous les trimestres et celui de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée tient habituellement une réunion tous les semestres pour discuter des questions financières, des rendements des placements et de la conformité à la réglementation applicables aux fonds catégorie de société BMO et à BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, respectivement. Nous avons également établi un comité de gestion des placements. Ce comité tient une réunion mensuelle pour passer en revue les rendements des placements, la conformité et les tendances dans le secteur et pour discuter d'idées, d'occasions et d'autres questions connexes concernant les fonds. Ce comité fait rapport du rendement et des questions importantes au fiduciaire et à chacun des conseils d'administration.

Nous avons retenu les services de certains gestionnaires de portefeuille et les avons chargés de fournir des conseils en valeurs et des services de gestion de portefeuille aux fonds. Leurs activités sont surveillées attentivement et régulièrement par le comité de gestion des placements du gestionnaire, pour s'assurer du respect des directives de placement et contrôler leur conduite et les résultats financiers obtenus. Les gestionnaires de portefeuille peuvent à l'occasion aussi rendre compte au fiduciaire ou au conseil d'administration, selon le cas.

Nous avons établi des politiques, des procédures, des pratiques et des lignes directrices appropriées pour nous assurer de la bonne gestion des fonds, notamment, comme l'exige le Règlement 81-107, des politiques et des procédures portant sur les conflits d'intérêts. Ces politiques comprennent une politique sur les opérations personnelles sur valeurs à l'intention des employés du gestionnaire. La politique sur les opérations personnelles sur valeurs est conçue pour empêcher les conflits potentiels, perçus ou réels entre les intérêts du gestionnaire et de ses employés et ceux des fonds. Aux termes de cette politique, certains membres de la haute direction du gestionnaire doivent obtenir une approbation au préalable avant d'effectuer toute opération sur des titres pour leur compte personnel afin d'assurer que les opérations ne sont pas en conflit avec les intérêts des fonds et qu'elles ne sont pas réalisées par l'employé en raison du poste qu'il occupe, de ce qu'il sait au sujet des fonds ou de sa relation avec les fonds.

Nous sommes le placeur principal des titres des fonds, sauf la série FNB. Au niveau des succursales, des agents chargés de la conformité supervisent la vente et le placement des titres des fonds; au niveau des provinces ou des divisions, un autre agent chargé de la conformité à l'échelle de la province/division s'assure que ses homologues travaillant dans les succursales s'acquittent de leurs devoirs; et le service de la conformité des fonds d'investissement BMO encadre la surveillance des opérations sur titres, les changements à la réglementation, les séances de formation et la documentation, ainsi que les opérations impliquant des conflits réels ou potentiels.

### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au Règlement 81-107, le gestionnaire a constitué le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement BMO. Le mandat du CEI consiste :

- a) à passer en revue les politiques et procédures écrites que le gestionnaire a adoptées et qui ont été soumises au CEI au sujet des questions de conflit d'intérêts;
- b) à passer en revue les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a soumises au CEI et à fournir une recommandation ou une approbation au gestionnaire (une décision du CEI) selon la nature de la question de conflit d'intérêts;
- c) à exercer les autres fonctions qu'un comité d'examen indépendant doit exercer aux termes des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables;
- d) à exercer toute autre fonction dont peuvent convenir par écrit le CEI et le gestionnaire à l'occasion.

Au moins une fois l'an, le CEI procédera de plus à un examen et à une évaluation de la pertinence et de l'efficacité des politiques et des procédures écrites du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts à l'égard des fonds, ainsi que les instructions permanentes qu'il a données au gestionnaire afin qu'il puisse continuer d'agir face à un conflit d'intérêts donné. Cet examen comprendra une évaluation de la conformité du gestionnaire et des fonds avec les politiques et procédures connexes et les conditions imposées par le CEI dans l'instruction permanente en question.

Au moins une fois l'an, le CEI procédera également à une autoévaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité. Le CEI fournira au gestionnaire un rapport sur les résultats de cette autoévaluation.

Conformément au Règlement 81-107, le CEI préparera, pour chaque exercice des fonds, un rapport aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice. Les porteurs de titres peuvent obtenir sans frais un exemplaire de ce rapport en nous écrivant à BMO Investissements Inc., 100 King Street West, 43<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1 ou en visitant le site Internet de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, vous pouvez adresser votre demande d'un exemplaire du rapport du CEI aux porteurs de titres à BMO Centre d'investissement en composant le numéro sans frais 1 800 665-7700 ou en consultant notre site Internet à l'adresse [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds).

Si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier en placement ou d'un courtier en épargne collective, vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ce rapport en nous écrivant à BMO Investissements Inc., 250 Yonge Street, 7<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5B 2M8, en composant le numéro sans frais 1 800 304-7151 ou en consultant notre site Internet à l'adresse [www.bmo.com/gma/ca](http://www.bmo.com/gma/ca) ou [www.fnb.bmo.com](http://www.fnb.bmo.com).

### **Gestion des risques**

La gestion des risques est assurée à divers niveaux. Les contrats conclus entre le gestionnaire et les gestionnaires de portefeuille énoncent les objectifs et les stratégies d'un fonds, les restrictions et politiques de placement prescrites par les autorités canadiennes en valeurs mobilières et tous autres critères et directives que le gestionnaire juge appropriés. Diverses méthodes d'évaluation des risques sont employées, telles que l'évaluation à la valeur du marché des titres, la comptabilité selon la juste valeur, la déclaration de l'exposition réelle aux risques et les rapprochements mensuels de la position de trésorerie et de la position en titres. La conformité des portefeuilles des fonds avec la réglementation est examinée continuellement. Les fonds sont évalués tous les jours, ce qui vise à faire en sorte que leur évaluation reflète bien les mouvements du marché.

### **Opérations sur dérivés**

Tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié, les fonds peuvent avoir recours aux dérivés à des fins de couverture et à des fins autres que de couverture dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dérivés peuvent être utilisés pour participer à l'évolution d'un marché ou d'un groupe de titres donné sans acquérir directement les titres ou pour réduire temporairement une participation sur un marché donné lorsque le fonds sous-jacent a fait des placements sur ce marché. Les dérivés qui peuvent être utilisés par un fonds peuvent comprendre les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les options ou les options sur contrats à terme et les swaps.

Le gestionnaire prévoit le recours aux dérivés sous réserve de certaines conditions et limites. Le gestionnaire a mis en place des politiques et des procédures écrites sur la gestion des risques, ainsi que sur

l'utilisation de dérivés comme placement au sein des fonds et la supervision des gestionnaires de portefeuille qui y ont recours. Ces politiques et procédures sont examinées par le gestionnaire, au besoin, mais au moins une fois par an.

Les gestionnaires de portefeuille ont le pouvoir de conclure des opérations sur dérivés pour le compte des fonds uniquement dans la mesure indiquée dans le prospectus simplifié et selon les modalités de leurs contrats de gestion de placements respectifs intervenus avec le gestionnaire. Les restrictions comprennent entre autres le fait que toutes les opérations sur dérivés doivent être conformes aux objectifs et aux stratégies de placement de chacun des fonds qui les utilisent. Les gestionnaires de portefeuille sont également tenus d'observer les lois et règlements sur les valeurs mobilières, y compris les restrictions prévues dans le Règlement 81-102, sous réserve de l'obtention d'une dispense de l'application de celles-ci. Bien que les règles du Règlement 81-102 soient utilisées comme normes pour ce qui est des plafonds de négociation concernant les opérations sur dérivés, les fonds peuvent, de manière individuelle, utiliser des lignes directrices plus prudentes, qui sont par ailleurs surveillées par le gestionnaire de manière continue au moyen de confirmations de la part des gestionnaires de portefeuille et de contrôles diligents de ces derniers. Le gestionnaire surveille les activités des gestionnaires de portefeuille au moyen des confirmations trimestrielles reçues des gestionnaires de portefeuille concernés selon lesquelles les fonds respectent les lois sur les valeurs mobilières pour ce qui de leur utilisation de dérivés. Il effectue également chaque année un contrôle diligent de chaque gestionnaire de portefeuille. Les gestionnaires de portefeuille ont chacun des politiques et des procédures en place relativement aux opérations sur dérivés qui sont examinées dans le cadre du contrôle diligent annuel du gestionnaire. Ces procédures établissent les règles d'utilisation de dérivés en tant que placements dans les fonds, y compris les procédures propres à l'autorisation, à la documentation, à l'établissement de rapports, à la surveillance et à l'examen des stratégies liées aux dérivés et aux positions sur dérivés. Lorsqu'ils ont recours à des dérivés, les gestionnaires de portefeuille utilisent généralement diverses mesures pour évaluer les risques, y compris l'évaluation des titres à la valeur marchande, la comptabilité à la juste valeur, les rapprochements mensuels des titres et des positions de trésorerie. Aucune simulation de risque n'est effectuée relativement aux positions sur dérivés conservées par les fonds. Toutefois, les gestionnaires de portefeuille doivent procéder à un examen des risques auxquels sont exposés tous leurs portefeuilles gérés, y compris les fonds, de la façon indiquée précédemment.

### **Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres**

Le gestionnaire, pour le compte des fonds, a conclu une convention d'autorisation de prêt de titres datée du 12 juin 2018, dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion (la « **convention de prêt de titres** »), avec le mandataire d'opérations de prêt de titres. Le programme de prêt de titres des fonds est administré par le mandataire d'opérations de prêt de titres, agissant soit directement soit par l'intermédiaire d'un membre de son groupe qu'il a nommé à titre de mandataire aux termes des modalités de la convention de prêt de titres (le mandataire d'opérations de prêt de titre et ce membre de son groupe sont collectivement appelés « **State Street** »).

La convention de prêt de titres prévoit les modalités aux termes desquelles State Street est autorisée par le gestionnaire à agir pour le compte des fonds dans le cadre de prêts de certains titres des fonds détenus par le dépositaire ou par State Street Bank and Trust Company à titre de sous-dépositaire. Conformément à la convention de prêt de titres, State Street détermine la valeur des titres prêtés et des garanties chaque jour ouvrable pour s'assurer que la valeur marchande de la garantie reçue de chaque emprunteur correspond à au moins 105 % de la valeur marchande des titres prêtés.

Conformément aux modalités de la convention de prêt de titres, State Street convient d'indemniser un fonds de l'ensemble des pertes, dommages, responsabilités, frais et dépenses directs (une « **perte** ») que le fonds a réellement subis et qui découlent directement d'une réclamation ou d'une demande faite par un tiers relativement au défaut de State Street de respecter ses normes de diligence; cependant, une telle

indemnisation ne s'applique pas i) si State Street a manqué à ses obligations en raison d'événements ou de circonstances qui sont hors de son contrôle raisonnable, notamment la nationalisation, l'expropriation, une restriction sur les devises, un acte de guerre ou de terrorisme, une émeute, une révolution, un cas de force majeure ou tout autre événement ou toute autre mesure similaire, et ii) dans la mesure où la perte découle de la négligence ou de l'omission du fonds ou de son mandataire.

Le gestionnaire, pour le compte d'un fonds, et State Street peuvent chacun résilier en tout temps la convention de prêt de titres moyennant la remise d'un préavis écrit de cinq (5) jours ouvrables à l'autre partie.

La convention de prêt de titres respecte les dispositions applicables du Règlement 81-102. Le gestionnaire gère les risques des fonds associés aux opérations de prêt de titres (qui sont décrits sous la rubrique *Risques généraux liés aux placements* dans le prospectus simplifié) en exigeant du mandataire d'opérations de prêt de titres :

- de conclure des opérations de prêt de titres avec des institutions et des courtiers canadiens et étrangers réputés et bien établis (les « **contreparties** »);
- de maintenir des contrôles, des procédures et des registres internes, y compris une liste de contreparties autorisées selon les normes de crédit généralement reconnues, ainsi que des limites d'opérations et de crédit pour chaque contrepartie et des normes de diversification de garantie;
- d'établir chaque jour la valeur marchande tant des titres prêtés par un fonds aux termes d'une opération de prêt de titres ou vendus par un fonds dans le cadre d'une opération de mise en pension de titre, que des espèces ou des garanties détenues par le fonds. Si, un jour ouvrable donné, la valeur marchande des espèces ou des garanties est inférieure à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés ou vendus, le dépositaire demandera à la contrepartie de fournir au fonds d'autres espèces ou garanties pour compenser le déficit;
- de s'assurer que la garantie qui doit être fournie au fonds est sous forme de l'un ou de plusieurs des actifs suivants : des espèces, des titres admissibles ou des titres pouvant être immédiatement convertis en titres du même émetteur, de même catégorie ou type et de même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds ou échangés contre de tels titres.

Un fonds peut mettre fin à une opération en tout temps et reprendre les titres prêtés pendant la période de règlement habituelle d'une telle opération.

Le gestionnaire examinera ses politiques et procédures écrites au moins une fois par année pour s'assurer que les risques associés aux opérations de prêt de titres sont gérés d'une façon adéquate. Le mandataire d'opérations de prêt de titres des fonds aura recours à des procédures ou à des simulations pour mesurer les risques associés à chaque portefeuille dans des conditions difficiles, s'il y a lieu.

Même s'ils ont le droit de le faire, aucun des fonds n'effectue actuellement d'opérations de mise en pension ou de prise en pension de titres.

### **Vente à découvert**

Chacun des fonds peut avoir recours à la vente à découvert de titres conformément au Règlement 81-102. D'une façon générale, la vente à découvert peut offrir à un fonds une possibilité de gain lorsque l'équipe de gestion du portefeuille de ce fonds prévoit que le prix d'un titre diminuera. Le prospectus simplifié présente les risques associés à la vente à découvert et la stratégie de placement du fonds pertinent concernant la vente à découvert.

La vente à découvert par un fonds sera assujettie aux mesures de contrôle et aux restrictions qui suivent conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire :

- toutes les ventes à découvert seront effectuées par l'intermédiaire des services du marché au moyen desquels ces titres sont normalement achetés et vendus
- les titres seront vendus à découvert en contrepartie d'espèces, le fonds assumant l'obligation de rendre les titres empruntés au prêteur. Le fonds recevra le produit en espèces dans le délai de règlement des opérations habituel du marché sur lequel la vente à découvert est effectuée
- la sûreté donnée par le fonds sur l'actif du fonds sera accordée conformément à la pratique du secteur en matière d'opérations de vente à découvert et ne se rapportera qu'aux obligations rattachées à de telles opérations
- les titres vendus à découvert seront des titres liquides qui sont :
  - a) inscrits à la cote d'une bourse et i) chaque émetteur d'un titre vendu à découvert a une capitalisation boursière d'au moins 300 millions de dollars canadiens au moment de la vente à découvert ou ii) le fonds a pris des arrangements préalables pour emprunter aux fins d'une telle vente, ou
  - b) des obligations, des débetures ou d'autres titres de créance du gouvernement du Canada ou d'une province ou d'un territoire du Canada ou du gouvernement des États-Unis d'Amérique, ou qui sont garantis par ceux-ci
- le fonds empruntera des titres uniquement auprès de son dépositaire ou d'un courtier réglementé. Dans le cas des opérations de vente à découvert effectuées au Canada, le courtier devra être un courtier inscrit et un membre d'un organisme d'autoréglementation qui est membre participant du Fonds canadien de protection des investisseurs. En ce qui a trait aux opérations de vente à découvert effectuées à l'extérieur du Canada, le courtier devra se soumettre à l'occasion à une inspection réglementaire à titre de membre d'une bourse des valeurs mobilières, et avoir une valeur nette supérieure à 50 millions de dollars canadiens, d'après ses derniers états financiers audités qui ont été publiés
- la valeur marchande totale de l'ensemble des titres d'un émetteur vendus à découvert par le fonds ne sera pas supérieure à 5 % de l'actif net total du fonds, et le fonds passera un ordre stop auprès d'un courtier pour que ce dernier achète immédiatement pour le compte du fonds un nombre égal des mêmes titres si le cours des titres est supérieur à 120 % (ou un pourcentage moins élevé déterminé par le gestionnaire) du prix auquel les titres ont été vendus à découvert
- lorsqu'un actif d'un fonds est déposé en garantie auprès d'un courtier en rapport avec une opération de vente à découvert, le montant de cet actif déposé, ajouté au montant de l'actif du fonds déjà détenu par le courtier en garantie des opérations de vente à découvert en cours relativement au fonds, ne doit pas dépasser 10 % de l'actif net du fonds, calculé à la valeur marchande au moment du dépôt
- la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert par le fonds ne doit pas dépasser 20 % de l'actif net du fonds sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur marchande
- le fonds détiendra une « couverture en espèces » (selon la définition donnée dans le Règlement 81-102) d'un montant correspondant à au moins 150 % de la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur marchande. L'actif du fonds déposé en garantie auprès des prêteurs en attendant que les titres empruntés soient rendus sera compris dans ce montant. Le fonds n'utilisera pas le produit tiré des opérations de vente à découvert pour acheter des positions acheteur sur des titres autres que ceux de la couverture en espèces.

À l'heure actuelle, seul le Fonds mondial de croissance et de revenu BMO a recours à la vente à découvert. Si un autre fonds souhaite avoir recours à la vente à découvert, il doit envoyer aux porteurs de parts actuels un avis écrit au moins 60 jours avant d'effectuer des opérations de vente à découvert.

Le service de placement du gestionnaire présentera chaque année au conseil d'administration du gestionnaire un rapport sur les stratégies de vente à découvert, s'il y a lieu, et les procédés de gestion des risques auxquels les fonds ont recours. Les fonds n'utilisent pas de simulations de mesure des risques pour éprouver la solidité du portefeuille dans des conditions difficiles.

### **Opérations avec des personnes physiques ou morales reliées ou associées**

Le gestionnaire est membre d'un groupe de sociétés reliées connu sous le nom de « BMO Groupe financier ». La législation en matière de valeurs mobilières applicable prévoit des restrictions à l'égard des circonstances dans lesquelles les fonds, ou le gestionnaire au nom des fonds, peuvent conclure des opérations ou des ententes avec d'autres membres de BMO Groupe financier ou concernant d'autres membres de BMO Groupe financier.

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom des fonds, conclure des opérations ou des ententes avec ou concernant d'autres membres de BMO Groupe financier ou certaines personnes physiques ou morales qui sont reliées ou associées au gestionnaire ou aux fonds. Ces opérations ou ententes peuvent comprendre celles conclues avec la Banque de Montréal, BMOGA, BMOAM, BMOAM Limited, BMO Ligne d'action Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Gestion privée de placements inc., le groupe de sociétés LGM Investments, Pyrford ou d'autres OPC apparentés ou concerner ces personnes et peuvent viser l'achat ou la vente de titres en portefeuille par l'entremise d'un membre de BMO Groupe financier, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par un membre de BMO Groupe financier, la conclusion par un fonds d'un contrat à terme de gré à gré, d'options sur contrat à terme ou de swaps avec un membre de BMO Groupe financier agissant à titre de contrepartie, l'achat ou le rachat de titres d'autres OPC gérés par nous ou par un autre membre de BMO Groupe financier (ce qui comprend des fonds négociés en bourse) ou la fourniture de services au gestionnaire. Toutefois, ces opérations et ententes ne seront conclues que si elles sont autorisées par la législation en matière de valeurs mobilières applicable ou par les autorités en valeurs mobilières ayant compétence et, le cas échéant, si elles sont autorisées par le CEI (ou si elles font l'objet d'une recommandation favorable de la part du CEI) et si elles sont, de l'avis du gestionnaire, dans l'intérêt fondamental des fonds.

### **Politiques et procédures de vote par procuration**

Le gestionnaire a délégué l'exercice des droits de vote conférés par procuration relativement aux titres en portefeuille de chaque fonds au gestionnaire de portefeuille ou au sous-conseiller de ce fonds, le cas échéant, dans le cadre de la gestion du portefeuille du fonds, sous réserve de la surveillance continue effectuée par le gestionnaire, le cas échéant. Un gestionnaire de portefeuille ou un sous-conseiller, le cas échéant, qui exerce des votes par procuration au nom d'un fonds doit le faire dans l'intérêt du fonds et de ses porteurs de titres.

Le processus de vote par procuration varie d'un fonds à l'autre selon que la responsabilité du vote par procuration relève d'un gestionnaire de portefeuille ou d'un sous-conseiller affilié ou indépendant. Certains de nos gestionnaires de portefeuille ou sous-conseillers affiliés ont nommé un membre de notre groupe, BMOAM Limited, afin qu'il fournisse des services liés au vote par procuration à l'aide de son Équipe de gouvernance en matière d'investissement responsable (« **équipe IR** »), qui est composée d'experts en environnement, en gouvernance et en responsabilité sociale (« **EGS** »), et de toute autre ressource existante ou éventuelle qui serait adéquate à cette fin. Les experts EGS travaillent en collaboration avec les équipes de gestion de portefeuille, mais indépendamment de celles-ci. L'équipe IR s'occupe de la recherche et de l'analyse en matière de vote par procuration et aide également à

l'élaboration des lignes directrices en matière de gouvernance de BMO Gestion mondiale d'actifs (« **BMO GMA** »), qui sont accessibles au public et énoncent les attentes de BMO GMA en ce qui concerne la bonne gouvernance.

Le gestionnaire a mis en place des politiques et des procédures de vote par procuration à l'égard des fonds, qui comprennent l'adoption de politiques et de procédures globales de BMO GMA, dont les lignes directrices en matière de gouvernance et les instructions permanentes concernant le vote, et prévoient généralement le respect de ces lignes directrices en matière de gouvernance (collectivement, les « **directives de vote par procuration** »). Les directives de vote par procuration renferment des renseignements à l'intention des personnes exerçant des droits de vote sur les questions pour lesquelles les fonds ont reçu des procurations pour un émetteur et, le cas échéant, sont employées conjointement avec les propres politiques et procédures de vote par procuration des gestionnaires de portefeuille ou des sous-conseillers respectifs des fonds.

Pour sa prestation de services liés au vote par procuration à certains gestionnaires de portefeuille et sous-conseillers affiliés qui composent BMO GMA, BMOAM Limited retient les services d'International Shareholder Services (« **ISS** »), un tiers administrateur du vote par procuration (l'« **agent des procurations** »), qui exécute automatiquement, sans aucune indication, la majorité des votes conformément aux directives de vote par procuration. Lorsque l'agent des procurations a besoin d'indications au sujet des directives de vote par procuration, ou lorsque l'équipe IR souhaite examiner davantage comment voter à l'égard de certaines questions, l'agent des procurations consulte l'équipe IR et obtient des instructions sur la façon de procéder.

Bien que l'équipe IR souscrive généralement aux lignes directrices en matière de gouvernance et qu'elle se fie à ISS pour exercer les droits de vote, toute question qui peut être soumise au vote par procuration et qui diffère des lignes directrices en matière de gouvernance est examinée à la lumière des circonstances particulières qui s'y rapportent. Cette mesure assure la souplesse nécessaire pour prendre des décisions éclairées dans le cadre du processus de vote par procuration. En outre, le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille ou le sous-conseiller, selon le cas, peut déroger aux directives de vote par procuration ou à ses propres politiques et procédures de vote par procuration, selon le cas, afin de ne pas voter en faveur de questions qui pourraient nuire aux intérêts d'un fonds ou de ses porteurs de titres.

En raison de la diversité des questions pouvant être soumises au vote par procuration, le résumé des directives de vote par procuration qui suit n'est pas exhaustif et ne constitue qu'un guide; il ne dicte pas nécessairement la manière dont le vote doit être exercé dans chaque cas.

Les directives de vote par procuration comprennent :

- a) une politique permanente de traitement des questions courantes sur lesquelles un fonds peut voter, comme l'élection des administrateurs, la nomination de l'auditeur et l'émission d'actions;
- b) les circonstances dans lesquelles un fonds s'écartera de la politique permanente relative aux questions courantes. Les directives de vote par procuration prévoient, par exemple, que les fonds appuieront habituellement la recommandation de la direction en ce qui concerne la nomination de l'auditeur, mais qu'ils peuvent voter contre si l'indépendance de l'auditeur est en doute;
- c) des politiques et des procédures permettant à un fonds de déterminer comment voter sur des questions extraordinaires, comme les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les propositions touchant les droits des actionnaires (autres que l'émission d'actions), la gouvernance d'entreprise, la rémunération, la responsabilité

sociale et environnementale. Ainsi, concernant les fusions et acquisitions, les scissions et autres restructurations internes, les directives de vote par procuration prévoient que les fonds soutiendront habituellement l'équipe de direction en place, pourvu que les modalités financières, les avantages synergétiques et la qualité de la direction soient solides;

- d) des procédures assurant que les droits de vote rattachés aux titres en portefeuille d'un fonds sont exercés conformément aux instructions du fonds. Chaque gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller, le cas échéant, doit attester au gestionnaire ou au gestionnaire de portefeuille, le cas échéant, qu'il a exercé les droits de vote rattachés aux titres détenus par les fonds qu'il gère conformément aux directives de vote par procuration et/ou à ses propres politiques de vote par procuration, le cas échéant.

BMO GMA a mis en place des politiques visant à repérer et à traiter des conflits d'intérêts potentiels relativement au vote par procuration, comme dans les situations suivantes qui impliquent l'exercice de droits de vote par procuration :

- a) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée d'une société lorsque la société est un client de BMO Groupe financier ou entretient par ailleurs des relations d'affaires avec celle-ci;
- b) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée des actionnaires de la Banque de Montréal (y compris les assemblées de fonds gérés par le gestionnaire ou les membres de son groupe) ou à une assemblée d'une société relativement à une opération stratégique sur le capital, comme une fusion ou une acquisition visant la société (ou un membre de son groupe) ou un membre de BMO Groupe financier;
- c) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée visant un dirigeant, un administrateur ou un employé de BMO GMA;
- d) l'exercice de droits de vote par procuration portant sur une question dont l'issue du vote pourrait avantager un fonds plutôt qu'un autre;
- e) l'exercice de droits de vote par procuration à une assemblée lorsque nos gestionnaires de portefeuille affiliés préfèrent une issue du vote différente.

En ce qui concerne les gestionnaires de portefeuilles et les sous-conseillers indépendants de BMO GMA, ceux qui ont adopté des politiques et des procédures de vote par procuration semblables aux directives de vote par procuration sont chargés d'exercer les droits de vote par procuration. Ces gestionnaires de portefeuilles et sous-conseillers indépendants de BMO GMA exerceront les droits de vote par procuration en tenant compte de l'intérêt du fonds, sans tenir compte du gestionnaire ou être influencés par celui-ci, à moins que ce tiers gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller n'ait également convenu de respecter les directives de vote par procuration.

Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire des directives de vote par procuration et des politiques et des procédures de vote par procuration de gestionnaires de portefeuille et de sous-conseillers indépendants de BMO GMA, en composant sans frais le 1 800 665-7700 si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, ou en composant sans frais le 1 800 304-7151 si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier, ou en écrivant au gestionnaire au 100 King Street West, 43<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

En tant que porteur de titres, vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, les résultats des votes par procuration de chaque fonds pour la dernière période terminée le 30 juin de chaque année après le 31 août de la même année, en composant le numéro 1 800 665-7700 si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement, ou en composant sans frais le 1 800 304-7151 si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier.

On peut également consulter les résultats des votes par procuration sur les sites Internet des fonds à l'adresse [www.bmo.com/fonds](http://www.bmo.com/fonds) ou à l'adresse [www.bmo.com/gma/ca](http://www.bmo.com/gma/ca).

### **Politiques et procédures relatives aux opérations à court terme**

Nous avons en place des politiques et des procédures afin de déceler et d'empêcher des opérations à court terme ou excessives, et nous pouvons notamment refuser votre ou vos ordres de souscription ou d'échange de titres actuels et futurs et vous facturer des frais d'opérations à court terme.

Nous assurons une surveillance afin de détecter les opérations abusives dans les succursales et à notre siège social. Nous utilisons un système de surveillance électronique pour examiner et mettre en évidence les problèmes possibles, et nous examinons aussi les opérations quotidiennement pour repérer les opérations excessives ou à court terme. Les opérations mises en évidence sont examinées par les responsables de la conformité, et des avertissements, écrits ou verbaux, peuvent être envoyés. Si nous jugeons, à notre appréciation, que vous effectuez des opérations à court terme, en plus d'avoir recours aux autres moyens dont il dispose, le fonds concerné peut rejeter vos ordres de souscription ou d'échange ou peut imposer des frais d'opérations à court terme payables directement au fonds au moyen du produit du rachat, ce qui réduit le montant qui vous est payable par ailleurs au rachat ou à l'échange. Nous pouvons éliminer ces frais en tout temps. Si d'autres opérations à court terme sont effectuées, toute autre opération, mis à part les rachats, peut être refusée.

Les restrictions imposées sur les opérations à court terme, y compris les frais d'opérations à court terme, ne s'appliqueront généralement pas aux rachats ou aux échanges : de fonds de marché monétaire et de fonds semblables; à notre initiative; dans des circonstances spéciales que nous déterminons à notre seule appréciation; ou effectués aux termes de programmes facultatifs, y compris un rééquilibrage concernant les portefeuilles « Fonds sur mesure »<sup>MD</sup> BMO et au service d'investissement BMO Graduaction<sup>MD</sup> ou aux termes des programmes de retraits systématiques.

Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et de prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront éliminées complètement.

### ***Série FNB***

Nous sommes d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'imposer des restrictions sur les opérations à court terme aux porteurs de titres de série FNB à l'heure actuelle, puisque les titres de série FNB des fonds sont généralement négociés à une bourse sur le marché secondaire, de la même façon que d'autres titres cotés en bourse. Dans les quelques cas où titres des fonds ne sont pas souscrits sur le marché secondaire, les souscriptions se font généralement par l'entremise d'un courtier désigné ou d'un courtier de FNB auquel nous pouvons imposer des frais de rachat qui servent à rembourser au fonds applicable les frais et charges engagés en lien avec la négociation.

### **Intérêts de la direction**

Nous avons le droit de recevoir des frais de gestion des fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Contrat de gestion* pour de plus amples renseignements. Les frais que nous recevons comme frais de gestion sont divulgués dans les états financiers audités des fonds.

BMOGA, BMOAM, BMOAM Limited, BMOGAM (Asia), BMOCMC, LGM Investments, Pyrford et TCH ont des liens avec nous et, à titre de gestionnaires de portefeuille ou de sous-conseillers de certains fonds, ont le droit de recevoir des frais du gestionnaire en contrepartie des services de conseils en valeurs et de gestion de portefeuille.

Les fonds paient à BMO Nesbitt Burns Inc. les courtages habituels aux taux du marché pour les opérations exécutées par BMO Nesbitt Burns Inc.

La Banque de Montréal, BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Ligne d'action Inc. peuvent acheter des titres d'emprunt des fonds ou leur en vendre, sous réserve de certaines conditions établies dans le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107 et des exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Veuillez vous reporter à la rubrique *Restrictions et pratiques de placement* pour de plus amples renseignements.

Le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO peut effectuer des opérations de dépôt ou des opérations bancaires similaires auprès de la Banque de Montréal et peut emprunter des fonds de la Banque de Montréal de façon provisoire. Le gestionnaire, pour le compte du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO et du Portefeuille diversifié de revenu BMO, a obtenu une dispense afin de continuer à vendre des créances hypothécaires et d'autres placements à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP et d'en acheter auprès de celles-ci. La Banque de Montréal et/ou la Société financière MCAP ont le droit de recevoir des frais du gestionnaire aux termes de l'entente de service des créances hypothécaires. Les prix respectifs de vente et d'achat de créances hypothécaires et d'autres placements vendus à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP ou achetés auprès de celles-ci continueront d'être évalués selon les directives mentionnées sous *Acquisition de créances hypothécaires*, étant entendu que les créances hypothécaires vendues par le fonds à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP pour des raisons de liquidités sont vendues à la Banque de Montréal et/ou à la Société financière MCAP pour un prix équivalent ou supérieur à 95 % de leur valeur. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à *Acquisition de créances hypothécaires* et *Liquidités* sous la rubrique *Restrictions et pratiques de placement* et vous reporter à la rubrique *Évaluation des actifs du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme BMO*.

## **Frais et charges**

### **Frais de gestion**

En contrepartie de nos services, chaque série de chaque fonds (à l'exception de la série I, de la série N et de la série O du Fonds du marché monétaire en dollars US BMO) nous verse des frais de gestion (taxes applicables en sus). Les frais que nous pouvons facturer pour les séries de titres de chaque fonds sont calculés quotidiennement et payables chaque mois. Vous trouverez dans le prospectus simplifié le détail des frais de gestion que nous pouvons imposer à l'égard des séries de titres de chaque fonds. Chaque porteur de titres de série I négocie avec le gestionnaire les frais distincts (taxes applicables en sus) qu'il verse à celui-ci. Chaque porteur de titres de série N verse des frais distincts directement à son courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les porteurs de parts de série O versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables.

Nous acquittons :

- tous les frais engagés relativement à des conseils et à des recommandations concernant nos politiques de placement;
- les frais imposés par les gestionnaires de portefeuille, autres conseillers ou sous-placeurs;

- les frais pour les services liés aux activités quotidiennes de chaque fonds, notamment les frais de publicité et de promotion, les frais indirects liés aux activités du gestionnaire et les frais liés à tous les autres services nécessaires ou souhaitables pour exercer les activités des fonds de façon efficace.

Lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imputés aux titres de séries sans frais d'acquisition d'un fonds (ou imputés directement aux porteurs de titres par le fonds ou par nous relativement à la détention des titres du fonds) risque d'entraîner une augmentation des frais d'une série ou de ses porteurs de titres ou lorsque de tels frais sont institués, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de titres, mais nous les aviserons par écrit d'une telle augmentation au moins 60 jours avant qu'elle ne prenne effet.

De plus, lorsque la modification de la méthode de calcul des frais imputés à toute autre série d'un fonds offert en vertu du présent document risque d'entraîner une augmentation des frais d'une série ou de ses porteurs de titres ou lorsque de tels frais sont institués, et lorsque ces frais sont imposés par une entité qui n'a pas de lien de dépendance avec le fonds, nous ne demanderons pas l'approbation des porteurs de titres, mais nous les aviserons par écrit d'une telle modification au moins 60 jours avant qu'elle ne prenne effet.

Nous pouvons renoncer à une partie ou à la totalité des frais de gestion qui peuvent être imposés à l'égard de chaque série d'un fonds à notre gré et en tout temps sans préavis.

Afin d'encourager les placements importants dans les fonds ou dans certains cas particuliers, nous pouvons réduire nos frais de gestion ou offrir une remise sur la totalité ou une partie de ceux-ci à certains porteurs de titres d'un fonds. La réduction est fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris le type d'investisseur, le nombre et la valeur des titres que l'investisseur détient et la relation que l'investisseur a établie avec le gestionnaire.

Si vos placements sont admissibles, nous calculerons la réduction des frais de gestion en fonction d'un barème que nous pouvons modifier à notre gré. Si nous réduisons nos frais de gestion habituels à l'égard d'un placement dans un fonds de fiducie BMO, le fonds vous versera la réduction sous forme de distribution spéciale que l'on appelle distribution sur les frais de gestion. Si nous réduisons nos frais de gestion habituels à l'égard d'un placement dans un fonds catégorie de société BMO ou dans BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, nous vous remettrons directement la réduction à titre de remise.

Nous calculons les distributions ou les remises sur les frais de gestion chaque jour d'évaluation, et elles sont versées périodiquement aux investisseurs admissibles. Nous réinvestissons la distribution ou la remise dans des titres supplémentaires du fonds.

Pour les fonds de fiducie BMO, les distributions sur les frais de gestion sont d'abord faites à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés et ensuite à partir du capital. En règle générale, les personnes qui investissent dans les fonds catégorie de société BMO doivent inclure dans leur revenu toutes les remises sur les frais de gestion qu'elles ont reçues du gestionnaire. Veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales* ci-après pour obtenir des renseignements sur les conséquences fiscales des distributions et des remises sur les frais de gestion.

À tout moment, le gestionnaire est en droit d'imputer au fonds ou à l'investisseur, selon le cas, des frais de gestion aux taux énoncés dans le prospectus simplifié. Dans le cas des titres de série I, des frais de gestion distincts sont négociés avec l'investisseur et payés par celui-ci. Dans le cas des titres de série N, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Dans le cas des titres de série O, les investisseurs versent des frais distincts directement à leur courtier. Une partie de ces frais nous est versée par le courtier. Le gestionnaire peut

réduire les taux des réductions des frais de gestion ou annuler toute réduction des frais de gestion en tout temps.

## **Frais d'exploitation**

### ***Tous les fonds autres que les fonds d'investissement BMO à frais variables***

Sauf pour les fonds indiqués ci-après à la rubrique *Fonds d'investissement BMO à frais variables* et sauf dans la mesure décrite ci-après aux sous-rubriques *Série I* et *Série FNB*, le gestionnaire paie certains frais d'exploitation de chacun des fonds. Parmi ces frais, on compte les frais et les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques, les frais de garde et d'agence de transfert, les coûts attribuables à l'émission, au rachat et à l'échange de titres, dont ceux se rapportant au système de tenue des registres des porteurs de titres, les frais engagés pour la rédaction et la distribution des prospectus, des rapports financiers et autres types de rapports, des relevés et des communications s'adressant aux porteurs de titres, les frais de comptabilité et d'évaluation des fonds, et les droits de dépôt, y compris ceux engagés par le gestionnaire (collectivement, les « **frais administratifs** »). En contrepartie, chaque fonds verse des frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration peuvent varier d'un fonds à l'autre et correspondent à un pourcentage annuel fixe de l'actif net moyen du fonds.

Les frais d'administration peuvent varier d'un fonds à l'autre et correspondent à un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative du fonds. Les frais d'administration qu'un fonds verse au gestionnaire à l'égard d'une série particulière peuvent, pour une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais d'exploitation que le gestionnaire engage pour fournir des services à cette série du fonds. Les frais d'administration actuellement versés sont supérieurs aux frais d'exploitation que le gestionnaire engage pour fournir des services à plusieurs des fonds ou à certaines séries de ces fonds, ce qui pourrait changer dans l'avenir. Les frais d'administration sont assujettis aux taxes applicables.

Dans certains cas, le gestionnaire pourrait renoncer à une tranche des frais d'administration qu'il touche d'un fonds ou de certaines séries d'un fonds. Par conséquent, les frais d'administration qu'un fonds ou une série d'un fonds doit payer au gestionnaire pourraient être inférieurs aux frais présentés aux rubriques *Détails du Fonds* dans les descriptions des fonds pertinents figurant dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire pourrait, à son entière appréciation, suspendre toute renonciation aux frais d'administration, ou y mettre fin, à tout moment et sans aviser les porteurs de titres.

### *Série I*

En ce qui concerne les titres de série I des fonds, des arrangements particuliers au sujet des frais sont pris avec chaque investisseur de la série I. Le total des frais de gestion et des frais d'administration de la série I ne dépassera pas le taux imputé à la série A ou à la série Conseiller et, dans les cas où ces séries ne sont pas offertes, ne dépassera pas 2,50 %.

### *Série FNB*

Dans le cas des titres de série FNB des fonds, aucuns frais d'administration fixes ne sont payés. Comme il est décrit précédemment à la rubrique *Frais de gestion*, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration et autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB, autres que les frais du fonds décrits ci-après.

Voyez la rubrique *Frais d'administration* figurant dans le tableau *Détails du fonds* de chaque fonds dans le prospectus simplifié.

Chaque fonds paie également certains frais d'exploitation directement (les « **frais du fonds** »), y compris les frais engagés pour la rédaction et la distribution des aperçus du fonds et des aperçus du FNB, les intérêts et les autres frais d'emprunt, les coûts et les frais raisonnables engagés en vue du respect du Règlement 81-107, notamment les frais et la rémunération payables aux membres du CEI et à tout conseiller juridique ou autre conseiller indépendant dont les services ont été retenus par le CEI, les frais liés à l'orientation et à la formation continue des membres du CEI et les frais liés à la tenue des réunions du CEI, les taxes ou impôts de toute sorte auxquels le fonds peut être assujéti et les coûts associés au respect de toute exigence gouvernementale ou réglementaire adoptée après le 1<sup>er</sup> décembre 2007 (ou après le 4 mai 2018, à l'égard des frais qui touchent la série FNB). Les Fonds qui offrent plus d'une série de titres répartissent les frais du fonds proportionnellement entre leurs séries. Les frais du fonds qui sont propres à une série sont attribués à cette série.

Certains frais du fonds sont assujétiés aux taxes applicables. Les frais d'administration fixes (le cas échéant) et les frais du fonds sont inclus dans le ratio des frais de gestion des fonds.

### ***Fonds d'investissement BMO à frais variables***

Applicable aux fonds suivants :

- BMO Fonds d'obligations mixtes
- BMO Fonds de revenu à taux variable
- BMO Fonds mondial diversifié
- BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles
- BMO Fonds de croissance et de revenu
- BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée
- BMO Fonds de revenu mensuel élevé II
- BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu
- BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation
- BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries NBA et NBF seulement)
- BMO Fonds concentré d'actions mondiales
- BMO Fonds concentré d'actions américaines
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés
- BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés
- BMO Fonds mondial de croissance et de revenu
- BMO Fonds valeur internationale
- BMO Fonds japonais
- BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité
- BMO Fonds d'actions multi-factorielles
- BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes
- BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines
- BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables
- BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique
- BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique
- BMO Fonds leadership féminin
- BMO Fonds mondial à petite capitalisation
- BMO Fonds américain à petite capitalisation
- BMO Portefeuille équilibré FondSélect<sup>MD</sup> (série NBA seulement)
- BMO Portefeuille croissance FondSélect<sup>MD</sup> (série NBA seulement)

- BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect<sup>MD</sup> (série NBA seulement)
- BMO Portefeuille de revenu Ascension<sup>MC</sup>
- BMO Portefeuille conservateur Ascension<sup>MC</sup>
- BMO Portefeuille équilibré Ascension<sup>MC</sup>
- BMO Portefeuille croissance Ascension<sup>MC</sup>
- BMO Portefeuille actions de croissance Ascension<sup>MC</sup>

(collectivement, les « **fonds d'investissement BMO à frais variables** »)

Sauf dans la mesure décrite ci-après aux sous-rubriques *Série I*, *Série FNB* et *Série NBA et série NBF*, chacun des fonds d'investissement BMO à frais variables paie la totalité des frais d'exploitation directement. Ces frais d'exploitation comprennent les frais d'administration et les frais du fonds. Les frais d'exploitation propres à une série sont attribués à cette série. Les fonds d'investissement BMO à frais variables répartissent ces frais d'exploitation en proportion entre leurs séries. Les frais d'exploitation propres à une série sont attribués à cette série. En ce qui concerne chaque série d'un fonds d'investissement BMO à frais variables, nous pouvons, à notre gré, prendre en charge la totalité ou une partie de ces frais d'exploitation en tout temps.

#### *Série I*

En ce qui concerne les titres de série I des fonds d'investissement BMO à frais variables, des arrangements particuliers au sujet des frais sont pris avec chaque investisseur de la série I.

#### *Série FNB*

Comme il est décrit précédemment à la rubrique *Frais de gestion*, nous sommes responsables du paiement des frais d'administration et autres frais d'exploitation du fonds qui sont attribués à la série FNB des fonds d'investissement BMO à frais variables, autres que les frais du fonds.

#### *Série NBA et série NBF*

Les frais d'exploitation (à l'exclusion des commissions relatives au portefeuille) de la série NBA et de la série NBF des fonds d'investissement BMO à frais variables énumérés dans le tableau suivant ont été plafonnés aux taux indiqués ci-après, et ces plafonds ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation du fonds et du gestionnaire et sur préavis écrit de 60 jours aux porteurs de parts de la série concernée.

<b>Fonds</b>	<b>Séries</b>	<b>Plafond des frais d'exploitation</b>
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	NBA et NBF	0,50 %
BMO Portefeuille équilibré FondSélect <sup>MD</sup>	NBA	les frais engagés
BMO Portefeuille croissance FondSélect <sup>MD</sup>	NBA	les frais engagés
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect <sup>MD</sup>	NBA	les frais engagés

Certains frais d'exploitation sont assujettis aux taxes applicables. Les frais d'exploitation payés par les fonds d'investissement BMO à frais variables sont inclus dans le ratio des frais de gestion des fonds.

## **Incidences fiscales**

Le texte qui suit est un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes aux termes de la Loi de l'impôt à la date des présentes qui s'appliquent en général aux fonds et à un acquéreur éventuel de titres d'un fonds qui, à tout moment important, est un particulier résidant au Canada (autre qu'une fiducie) qui détient directement ses titres en tant qu'immobilisations ou dans un régime enregistré, n'a pas de lien de dépendance avec les fonds et n'est pas membre du groupe des fonds, au sens de la Loi de l'impôt.

IL S'AGIT D'UN RÉSUMÉ GÉNÉRAL QUI N'ABORDE PAS TOUTES LES INCIDENCES FISCALES POSSIBLES ET QUI NE SE VEUT PAS UN AVIS D'ORDRE JURIDIQUE OU FISCAL NI NE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UN TEL AVIS. PAR CONSÉQUENT, LES ACQUÉREURS ÉVENTUELS DEVRAIENT CONSULTER LEUR PROPRE CONSEILLER EN FISCALITÉ CONCERNANT LEUR SITUATION PERSONNELLE.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt en vigueur à la date des présentes et le règlement adopté en vertu de cette loi, sur toutes les propositions précises visant à modifier la Loi de l'impôt et le règlement annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada ou en son nom avant la date des présentes et sur notre interprétation des politiques administratives et des pratiques de cotisation de l'Agence du revenu du Canada publiées par écrit avant la date des présentes. Il ne prend par ailleurs en considération ni ne prévoit aucune autre modification du droit, que ce soit par des décisions ou des mesures législatives, gouvernementales ou judiciaires, ni aucune modification des politiques administratives et des pratiques de cotisation de l'Agence du revenu du Canada. De plus, le présent résumé ne tient pas compte d'autres incidences fiscales fédérales, provinciales, territoriales ou étrangères.

Le présent résumé suppose que chaque fonds de fiducie BMO (mis à part les fonds Réduction du risque) sera, à tout moment important, admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt et que Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée seront, en tout temps, admissibles à titre de société de placement à capital variable en vertu de la Loi de l'impôt. Le présent résumé suppose que chacun des fonds Réduction du risque sera, à tout moment important, admissible à titre de fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu de la Loi de l'impôt et détenu à moins de 50 % par des institutions financières, au sens attribué à cette expression aux fins des règles d'évaluation à la valeur du marché de la Loi de l'impôt. Le résumé suppose que les fonds Réduction du risque n'auront pas de bénéficiaire étranger ou assimilé, au sens attribué à cette expression dans la partie XII.2 de la Loi de l'impôt.

## **Revenu des fonds**

Chaque fonds de fiducie BMO ainsi que Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée sont tenus de calculer leur revenu net, y compris leurs gains en capital nets imposables, en dollars canadiens, pour chaque année d'imposition conformément à la Loi de l'impôt. Un fonds est généralement tenu d'inclure, dans le calcul de son revenu, les intérêts courus, les dividendes reçus et les gains en capital réalisés et les pertes en capital subies. Le revenu de fiducie payé ou payable à un fonds au cours de l'année d'imposition de la fiducie doit habituellement être inclus dans le calcul du revenu du fonds pour l'année d'imposition du fonds au cours de laquelle l'année d'imposition de la fiducie prend fin. Toutefois, dans certains cas, le revenu d'entreprise et les autres gains hors portefeuille des fiducies de revenu et d'autres fiducies cotées en bourse qui sont des résidentes du Canada (autres que certaines fiducies de placement immobilier canadiennes) qui sont versés ou payables à un fonds sont traités de la même façon que les dividendes déterminés reçus de sociétés canadiennes imposables. Chaque année, un fonds est tenu d'inclure dans le calcul de son revenu les intérêts théoriques courus sur les obligations coupons détachés, les obligations coupon zéro et certaines autres créances visées par règlement détenues par le fonds, et ce, même si le fonds n'a pas le droit de recevoir des intérêts sur l'instrument de créance.

Un revenu de source étrangère reçu par un fonds (directement ou indirectement par l'entremise d'une fiducie sous-jacente) sera généralement net de tout impôt retenu dans le territoire étranger. Les impôts de source étrangère ainsi retenus seront inclus dans le calcul du revenu du fonds. Un fonds peut être réputé avoir gagné un revenu sur des placements dans certains types d'entités étrangères. Les gains provenant de la disposition de marchandises, comme des métaux précieux, d'autres métaux et des minéraux, sont imposés comme s'il s'agissait de revenu plutôt que de gains en capital. Chaque fonds Étape Plus BMO est tenu d'inclure dans son revenu tout montant visant à combler la somme manquante qui lui est versé par la Banque de Montréal aux termes de la convention de sous-conseils. Les gains et les pertes réalisés dans le cadre de contrats à terme standardisés, de contrats à terme de gré à gré, d'options et d'autres dérivés peuvent être considérés comme un revenu ou une perte ordinaire ou comme un gain en capital ou une perte en capital, selon le cas.

Dans le cadre du calcul du revenu net d'un fonds, tous les frais déductibles du fonds, y compris les frais communs à toutes les séries de titres du fonds et les frais propres à une série de titres donnée du fonds, seront pris en compte pour le fonds dans son ensemble.

Un fonds peut recevoir d'un fonds sous-jacent des distributions de gains en capital ou des dividendes sur les gains en capital qui seront, en règle générale, traités comme des gains en capital réalisés par le fonds. Un fonds qui investit dans des titres libellés en devises doit calculer son prix de base rajusté et le produit de disposition en dollars canadiens en fonction du taux de conversion en vigueur à la date d'achat et de vente des titres, selon le cas. Par conséquent, un fonds peut réaliser des gains ou des pertes en capital en raison de l'évolution du cours d'une devise par rapport au dollar canadien. Le montant des gains en capital réalisés au cours d'une année d'imposition est réduit du montant des pertes en capital subies au cours de cette année. Dans certaines circonstances, une perte en capital subie par un fonds peut ne pas être prise en compte ou être annulée et, par conséquent, ne pourrait servir à réduire les gains en capital. Par exemple, une perte en capital subie par un fonds ne sera pas prise en compte lorsque, durant la période qui débute 30 jours avant la date de la perte en capital et se termine 30 jours après celle-ci, un fonds (ou une personne affiliée au fonds aux fins de la Loi de l'impôt) acquiert le bien particulier sur lequel la perte a été subie, ou un bien identique et est propriétaire de ce bien à la fin de la période en question.

### **Imposition des fonds de fiducie**

Chaque fonds de fiducie BMO est tenu de distribuer aux porteurs de parts un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets, le cas échéant, au cours de chaque année d'imposition, de sorte à ce qu'il n'ait pas à payer l'impôt sur le revenu ordinaire prévu à la Partie I de la Loi de l'impôt pour chaque année d'imposition, après avoir tenu compte de tout droit à un remboursement sur les gains en capital. Un fonds de fiducie BMO qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt pendant toute son année d'imposition ne pourra pas demander un remboursement de gains en capital pour l'année en question et pourrait être assujéti à l'impôt minimum de remplacement.

Une fiducie, et notamment un fonds de fiducie BMO, connaît un « fait lié à la restriction de pertes » aux fins de la Loi de l'impôt lorsqu'une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds de fiducie BMO ou lorsqu'un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds de fiducie BMO, au sens donné à ces expressions dans la Loi de l'impôt. En règle générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds de fiducie BMO est un porteur de titres qui, avec les personnes et les sociétés de personnes avec lesquelles il est affilié, détient des parts dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de toutes les parts du fonds de fiducie BMO. Si un fonds de fiducie BMO connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé prendre fin aux fins de l'impôt (ce qui donnera lieu à une attribution du revenu imposable du fonds de fiducie BMO à ce moment aux porteurs de parts pour que le fonds de fiducie BMO n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu sur ce

montant), et ii) il deviendra assujéti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés par actions qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital latentes et des restrictions sur leur capacité de reporter prospectivement les pertes. En conséquence de l'application de ces règles, le montant des distributions versées par le fonds de fiducie BMO suivant un fait lié à la restriction de pertes peut être supérieur à ce qui aurait été par ailleurs versé. Toutefois, aucune personne ni aucun groupe de personnes ne devient un bénéficiaire détenant une participation majoritaire ou un groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire d'un fonds de fiducie BMO tant que celui-ci est une « fiducie de placement déterminée » au sens de la Loi de l'impôt parce qu'il respecte certaines conditions, dont des conditions portant sur la diversification des placements. Rien ne garantit qu'un fonds de fiducie BMO ne sera pas assujéti aux règles concernant la restriction de pertes, et il n'y a pas de certitude quant au moment où les distributions découlant d'un fait lié à la restriction de pertes seront versées.

### **Imposition des fonds constitués en société**

Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée sont imposables sur leur revenu net, en excluant les dividendes imposables de sociétés canadiennes imposables, mais en incluant les gains en capital nets imposables, au taux complet des sociétés, sans réduction du taux général.

Si BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée est admissible à titre de « société de placement » aux termes de la Loi de l'impôt pour une année d'imposition donnée, elle peut déduire de ses impôts à payer par ailleurs pour l'année un montant égal à 20 % du montant de son revenu imposable en excédent de ses « gains en capital imposés » pour l'année.

Catégorie de société BMO Inc. doit calculer son revenu net en tant qu'entité unique, bien que les éléments d'actif et de passif attribuables à chaque fonds catégorie de société BMO soient comptabilisés séparément. Par conséquent, les frais déductibles et les pertes nettes attribuables à un fonds catégorie de société BMO en particulier peuvent être portés en réduction du revenu ou des gains en capital nets imposables d'autres fonds catégorie de société BMO. Catégorie de société BMO Inc. peut réaliser des gains en capital ou subir des pertes en capital si elle vend des placements afin de revoir la répartition des actifs entre deux fonds catégorie de société BMO parce qu'un actionnaire a échangé des actions d'un fonds contre des actions d'un autre fonds. Catégorie de société BMO Inc. répartira, à son gré, son revenu net ou sa perte nette, ses gains ou ses pertes en capital nets et les impôts à payer entre les fonds catégorie de société BMO.

Les impôts que doivent respectivement payer Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée sur les gains en capital nets imposables seront remboursables selon une formule lorsque leurs actions seront rachetées ou lorsqu'elles verseront des dividendes sur les gains en capital puisés dans leur compte de dividendes sur les gains en capital, qui est généralement composé de gains en capital nets réalisés et non distribués. Les dividendes imposables que reçoit Catégorie de société BMO Inc. ou BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée (pour une année au cours de laquelle elles ne sont pas une société de placement aux termes de la Loi de l'impôt) ou qu'elles sont réputées recevoir de sociétés canadiennes imposables seront, en général, imposables à raison de 38 $\frac{1}{3}$  % en vertu de la Partie IV de la Loi de l'impôt, et cet impôt est remboursable à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3,00 \$ de dividendes imposables versée par Catégorie de société BMO Inc. ou BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée à leurs actionnaires.

### **Imposition des porteurs de parts d'un fonds de fiducie**

En règle générale, une personne qui détient directement des parts d'un fonds de fiducie BMO (et non par le truchement d'un régime enregistré) est tenue d'inclure dans le calcul de son revenu le montant (calculé en dollars canadiens) de revenu net et la partie imposable des gains en capital nets réalisés qui lui sont

payés ou payables par le fonds au cours de l'année (y compris au moyen de distributions sur les frais de gestion), qu'ils aient ou non été réinvestis dans des parts supplémentaires. Le porteur de parts peut, en fin de compte, être payé et, par le fait même, imposé sur le revenu, les gains en capital réalisés et les gains en capital accumulés qui sont compris dans un fonds au moment où il achète des parts.

Les distributions de capital versées à un porteur de parts par un fonds ne sont pas comprises dans son revenu, mais réduisent le prix de base rajusté des parts détenues par le porteur de parts à l'égard desquelles les distributions ont été versées. Dans la mesure où le prix de base rajusté des parts d'un porteur de parts tombe en dessous de zéro, le porteur de parts sera réputé avoir réalisé un gain en capital et le prix de base rajusté sera relevé par la suite pour le porter à zéro.

À la condition que les attributions adéquates soient faites par un fonds de fiducie BMO, le montant, le cas échéant, des gains en capital nets imposables réalisés et des dividendes imposables de sociétés canadiennes imposables du fonds qui est payé ou payable aux porteurs de parts (y compris les montants réinvestis dans des parts additionnelles) conserve, de fait, son caractère aux fins de la Loi de l'impôt et est traité comme des gains en capital imposables et des dividendes imposables des porteurs de parts. Les montants qui conservent leur caractère comme dividendes imposables sur des actions de sociétés canadiennes imposables sont admissibles aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes en vertu de la Loi de l'impôt. Il est possible de demander une majoration et un crédit d'impôt bonifiés sur certains dividendes déterminés de sociétés canadiennes. De même, un fonds de fiducie BMO peut faire des attributions à l'égard de son revenu de source étrangère afin que les porteurs de parts puissent demander un crédit d'impôt étranger pour l'impôt étranger payé et non déduit par le fonds.

À la disposition réelle ou réputée d'une part par un porteur de parts, que ce soit à l'occasion d'un rachat, d'une vente, d'un transfert ou autrement, ce porteur réalise un gain en capital (ou subit une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition de la part, moins les frais de disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de la part détenue par le porteur de parts tel qu'il est établi aux fins de la Loi de l'impôt. Plus particulièrement, il y a disposition d'une part si son porteur l'échange contre des parts de tout autre fonds ou des parts d'une autre catégorie du même fonds. Le remplacement d'une part d'une série d'une catégorie de parts d'un fonds de fiducie BMO par une part d'une autre série de la même catégorie du même fonds est un changement de désignation qui ne devrait pas constituer une disposition. Le prix des parts reçues par le porteur de parts suivant un changement de désignation devrait être égal au prix de base rajusté des parts détenues par le porteur de parts qui ont été remplacées. Le rachat de parts d'un fonds Étape Plus BMO à sa date de dissolution cible constituera une disposition de ces parts, à moins que le fonds ne soit absorbé par une autre fiducie de fonds commun de placement avec report d'impôts.

La moitié d'un gain en capital réalisé par un porteur de parts sera généralement incluse dans son revenu comme gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital subie par un porteur de parts doit être déduite de ses gains en capital imposables, conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt. Les pertes en capital déductibles en excédent des gains en capital imposables réalisés au cours de l'année peuvent être reportées rétrospectivement sur trois années ou prospectivement sur toute année ultérieure et être portées en réduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années.

Les frais de gestion que vous devez payer directement ne sont généralement pas déductibles dans le calcul de votre revenu. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin d'obtenir de l'information sur le traitement fiscal des frais que vous nous versez directement ou que vous versez directement à votre courtier ou de tous autres frais que vous devez payer directement.

## **Imposition des actionnaires d'un fonds constitué en société**

En règle générale, une personne qui détient directement des actions d'un fonds catégorie de société BMO ou de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée (et non par le truchement d'un régime enregistré) est tenue d'inclure dans le calcul de son revenu le montant (calculé en dollars canadiens) des dividendes reçus du fonds, que ceux-ci aient été ou non réinvestis dans des actions additionnelles.

Les distributions de capital versées à un actionnaire par un fonds ne sont pas incluses dans le revenu, mais réduisent le prix de base rajusté des actions détenues par l'actionnaire à l'égard desquelles les distributions ont été versées. Dans la mesure où le prix de base rajusté des actions d'un actionnaire tombe en dessous de zéro, l'actionnaire sera réputé avoir réalisé un gain en capital et le prix de base rajusté sera relevé par la suite pour le porter à zéro.

Un dividende versé à titre de dividende sur les gains en capital est réputé être un gain en capital de l'actionnaire et est assujéti aux règles générales relatives à l'imposition des gains en capital. Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée peuvent verser des dividendes sur les gains en capital aux actionnaires d'une catégorie ou d'une série donnée afin qu'elle puisse recevoir un remboursement de l'impôt payable sur ses gains en capital.

Un dividende qui n'est pas versé à titre de dividende sur les gains en capital constitue un dividende imposable ordinaire. Un dividende imposable ordinaire que reçoit un actionnaire est inclus dans le calcul de son revenu aux fins de la Loi de l'impôt et est assujéti aux règles relatives à la majoration et au crédit d'impôt pour dividendes qui s'appliquent aux dividendes imposables versés par des sociétés canadiennes imposables. Il est possible de demander une majoration et un crédit d'impôt pour dividendes bonifiés à l'égard de dividendes déterminés versés par Catégorie de société BMO Inc. et BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée.

En règle générale, les actionnaires sont tenus d'inclure dans leur revenu les remises sur les frais de gestion qu'ils ont reçues du gestionnaire. Toutefois, dans certaines situations, les actionnaires pourraient plutôt choisir d'utiliser la remise pour réduire le coût des actions connexes.

À la disposition réelle ou réputée d'une action par un actionnaire, que ce soit à l'occasion d'un rachat, d'une vente, d'un transfert ou autrement, l'actionnaire réalisera un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure où le produit de disposition de l'action, moins les frais de disposition, est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté de l'action détenue par l'actionnaire, tel que celui-ci est établi aux fins de la Loi de l'impôt. Plus particulièrement, la disposition d'une action aura lieu si elle fait l'objet d'un échange afin d'obtenir un titre d'un autre fonds d'investissement BMO. La conversion d'une action d'un fonds catégorie de société BMO en action d'une autre série du même fonds ne constitue pas une disposition. De même, la conversion d'une action de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée en action d'une autre série de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée ne constitue pas une disposition. Le prix des actions reçues par un actionnaire suivant une conversion qui ne constitue pas une disposition est réputé correspondre au prix de base rajusté des actions converties détenues par l'actionnaire.

La moitié d'un gain en capital réalisé par un actionnaire sera généralement incluse dans son revenu comme gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital subie par un actionnaire doit être déduite de ses gains en capital imposables, conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt. Les pertes en capital déductibles en excédent des gains en capital imposables réalisés au cours de l'année peuvent être reportées rétrospectivement sur trois années ou prospectivement sur toute année ultérieure et être portées en réduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années.

Les frais de gestion que vous devez payer directement ne sont généralement pas déductibles dans le calcul de votre revenu. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin d'obtenir de l'information sur le traitement fiscal des frais que vous nous versez directement ou que vous versez directement à votre courtier ou de tous autres frais que vous devez payer directement.

### **Imposition des régimes enregistrés**

En règle générale, un régime enregistré qui détient des titres d'un fonds et le rentier, souscripteur ou titulaire du régime enregistré ne sont pas assujettis à l'impôt sur la valeur des titres, le revenu ou les gains en capital distribués par le fonds ou un gain réalisé suivant la disposition des titres du fonds pourvu que les titres constituent un placement admissible pour le régime enregistré aux termes de la Loi de l'impôt et, dans le cas d'un REER, d'un FERR, d'un REEI, d'un REEE ou d'un CELI, ne constituent pas un placement interdit pour le régime enregistré aux termes de la Loi de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique *Admissibilité pour les régimes enregistrés* pour obtenir plus de renseignements concernant l'admissibilité de chacun des fonds aux termes de la Loi de l'impôt.

**Les investisseurs devraient consulter leur propre conseiller en fiscalité pour obtenir des conseils en ce qui a trait aux incidences de l'acquisition, de la détention ou de la disposition de titres d'un fonds faisant partie de leurs régimes enregistrés, notamment afin de savoir si un titre d'un fonds est susceptible de constituer un placement interdit.**

### **Échange de renseignements fiscaux**

En conséquence de l'adoption d'obligations de contrôle diligent et de déclaration dans la Loi de l'impôt, il pourrait être demandé aux porteurs de titres de fournir à leur courtier des renseignements sur leur citoyenneté et leur résidence fiscale. Si un porteur de titres est considéré comme un citoyen des États-Unis (notamment un citoyen américain habitant au Canada) et/ou comme un résident étranger aux fins de l'impôt, les renseignements sur le porteur de titres et ses placements dans les fonds seront transmis à l'ARC, à moins que les parts des fonds ne soient détenues dans un régime enregistré. L'ARC devrait fournir ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes si le pays étranger concerné a signé une entente d'échange de renseignements avec le Canada.

### **Modifications des actes constitutifs**

Nous pouvons apporter certaines modifications aux actes constitutifs pertinents (c.-à-d. les déclarations de fiducie et les statuts respectifs de Catégorie de société BMO Inc. et de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée) de chaque fonds, dans la mesure permise par la législation applicable. Vous aurez le droit de voter à l'égard de certaines modifications importantes apportées aux actes constitutifs d'un fonds. Veuillez vous reporter à la rubrique *Assemblées des porteurs de titres* pour obtenir plus de détails à ce sujet.

### **Modifications requérant un avis écrit aux porteurs de parts**

À l'égard de tout fonds de fiducie BMO et sous réserve de toute exigence relative à une période de préavis plus longue imposée par les lois sur les valeurs mobilières applicables, le fiduciaire a le droit de modifier les déclarations de fiducie en donnant un préavis d'au moins 30 jours aux porteurs de parts du fonds touché par la modification proposée dans les circonstances suivantes :

- a) les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent qu'un avis écrit soit donné aux porteurs de parts avant que la modification ne prenne effet;

- b) les lois sur les valeurs mobilières applicables n'interdiraient pas la modification et le fiduciaire croit raisonnablement que la modification proposée pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la participation financière ou les droits des porteurs de parts, et qu'il est donc juste et convenable de donner aux porteurs de parts un préavis de la modification proposée.

### **Modifications ne requérant pas un avis écrit aux porteurs de parts**

À l'égard de tout fonds de fiducie BMO, le fiduciaire peut, sans avoir obtenu l'approbation des porteurs de parts du fonds concerné ni leur avoir donné un préavis, modifier les déclarations de fiducie s'il croit raisonnablement que la modification proposée ne risque pas d'avoir une incidence défavorable importante sur la participation financière ou les droits des porteurs de parts du fonds ou que la modification proposée est nécessaire pour l'une des situations suivantes :

- a) s'assurer de la conformité avec les lois, les règlements ou les politiques applicables de toute autorité gouvernementale ayant compétence sur le fonds ou le placement des parts du fonds;
- b) éliminer tout conflit ou autre incompatibilité qui pourrait exister entre les modalités des déclarations de fiducie et toute disposition des lois, des règlements ou des politiques applicables et qui pourrait toucher le fonds, le fiduciaire ou ses mandataires;
- c) apporter tout changement ou toute correction aux déclarations de fiducie qui est une correction typographique ou qui est nécessaire pour dissiper toute ambiguïté ou corriger toute disposition erronée ou incompatible ou toute omission ou erreur d'écriture dans les déclarations de fiducie;
- d) faciliter l'administration du fonds en tant que fiducie de fonds commun de placement ou faire des modifications ou des ajustements pour tenir compte de toute modification existante ou proposée à la Loi de l'impôt ou à son application qui pourrait par ailleurs avoir une incidence sur le statut fiscal du fonds ou de ses porteurs de parts;
- e) protéger les porteurs de parts du fonds.

### **Contrats importants**

Les contrats importants ayant trait à chacun des fonds ou conclus par eux sont les suivants :

- les déclarations de fiducie (fonds de fiducie BMO), dans leur version modifiée;
- les statuts de prorogation de Catégorie de société BMO Inc., dans leur version modifiée;
- les statuts constitutifs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, dans leur version modifiée;
- le contrat de gestion cadre Épargnant et Conseiller BMO, dans sa version modifiée;
- le contrat de gestion cadre BMO Guardian, dans sa version modifiée;
- le contrat de garde, dans sa version modifiée;
- les contrats de gestion de placements intervenus entre BMO Investissements Inc. et chacun des gestionnaires de portefeuille, dans leur version modifiée.

Vous pouvez consulter des exemplaires de ces contrats importants à notre siège social, au 100 King Street West, 43<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5X 1A1, pendant les heures d'ouverture normales. Pour obtenir un exemplaire des déclarations de fiducie, des statuts de prorogation de Catégorie de société BMO Inc., dans leur version modifiée, ou des statuts constitutifs de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée, dans leur version modifiée, faites-nous en la demande par écrit.

## Attestation des fonds de fiducie et du gestionnaire et promoteur des fonds de fiducie

BMO Fonds du marché monétaire	BMO Fonds de dividendes nord-américains
BMO Fonds d'obligations	BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes
BMO Fonds d'obligations de base	BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines
BMO Fonds d'obligations de base Plus	BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables ( <i>auparavant, BMO Fonds zéro combustible fossile</i> )
BMO Fonds d'obligations mixtes	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique
BMO Portefeuille diversifié de revenu	BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique
BMO Fonds de revenu à taux variable	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique
BMO Fonds mondial diversifié	BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	BMO Fonds de dividendes américains
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles	BMO Fonds FNB d'actions américaines
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques	BMO Fonds d'actions américaines
BMO Fonds de croissance et de revenu	BMO Fonds d'actions américaines Plus
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	BMO Fonds leadership féminin
BMO Fonds de revenu mensuel	BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	BMO Fonds des marchés en développement
BMO Fonds d'actions privilégiées	BMO Fonds mondial à petite capitalisation
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	BMO Fonds de métaux précieux
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	BMO Fonds de ressources
BMO Fonds universel d'obligations	BMO Fonds américain à petite capitalisation
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	BMO Portefeuille FNB de revenu
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BMO Portefeuille FNB conservateur
BMO Fonds d'actions canadiennes	BMO Portefeuille FNB équilibré
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	BMO Portefeuille FNB croissance
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	BMO Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Fonds concentré d'actions mondiales	BMO Fonds équilibré en dollars US
BMO Fonds concentré d'actions américaines	BMO Fonds de dividendes en dollars US
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	BMO Fonds indice-actions en dollars US
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	BMO Fonds Étape Plus 2022
BMO Fonds de dividendes	BMO Fonds Étape Plus 2025
BMO Fonds européen	BMO Fonds Étape Plus 2026
BMO Fonds mondial équilibré	BMO Fonds Étape Plus 2030
BMO Fonds mondial de dividendes	BMO Portefeuille de revenu FondSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds mondial d'actions	BMO Portefeuille équilibré FondSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	BMO Portefeuille croissance FondSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds d'occasions de croissance	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds FNB d'actions internationales	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds d'actions internationales	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds valeur internationale	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds japonais	BMO Portefeuille croissance FiducieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu
	BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035  
BMO Portefeuille de retraite revenu  
BMO Portefeuille de retraite conservateur  
BMO Portefeuille de retraite équilibré  
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque

BMO Fonds d'actions Réduction du risque  
BMO Portefeuille de revenu Ascension<sup>MC</sup>  
BMO Portefeuille conservateur Ascension<sup>MC</sup>  
BMO Portefeuille équilibré Ascension<sup>MC</sup>  
BMO Portefeuille croissance Ascension<sup>MC</sup>  
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension<sup>MC</sup>

(collectivement, les « **fonds de fiducie** »)

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE DU 10 mai 2019

*(signé) « Joan Z. Mohammed »*

---

JOAN Z. MOHAMMED  
Chef de la direction par intérim  
BMO Investissements Inc.

*(signé) « Nelson C. Avila »*

---

NELSON C. AVILA  
Chef de la direction financière  
BMO Investissements Inc.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,  
le fiduciaire, gestionnaire et promoteur**

*(signé) « Ross F. Kappele »*

---

ROSS F. KAPPELE  
Administrateur

*(signé) « Robert J. Schauer »*

---

ROBERT J. SCHAUER  
Administrateur

**Attestation de Catégorie de société BMO Inc. et  
du gestionnaire et promoteur des fonds**

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect <sup>MD</sup>
BMO Catégorie actions canadiennes	BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>
BMO Catégorie dividendes	BMO Portefeuille actions de croissance
BMO Catégorie mondiale de dividendes	CatégorieSélect <sup>MD</sup>
BMO Catégorie mondiale énergie	BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu
BMO Catégorie mondiale d'actions	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité	BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance
BMO Catégorie Chine élargie	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de
BMO Catégorie valeur internationale	croissance
BMO Catégorie actions américaines	
BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect <sup>MD</sup>	

(collectivement, les « **fonds** »)

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE DU 10 mai 2019

*(signé) « Joan Z. Mohammed »*

---

JOAN Z. MOHAMMED  
Chef de la direction par intérim  
Catégorie de société BMO Inc.

*(signé) « Robert J. Schauer »*

---

ROBERT J. SCHAUER  
Chef de la direction financière  
Catégorie de société BMO Inc.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ BMO INC.**

*(signé) « Ross F. Kappele »*

---

ROSS F. KAPPELE  
Administrateur

*(signé) « Barry M. Cooper »*

---

BARRY M. COOPER  
Administrateur

**BMO INVESTISSEMENTS INC.,  
en sa qualité de gestionnaire et promoteur des fonds**

*(signé) « Joan Z. Mohammed »*

---

JOAN Z. MOHAMMED  
Chef de la direction par intérim  
BMO Investissements Inc.

*(signé) « Nelson C. Avila »*

---

NELSON C. AVILA  
Chef de la direction financière  
BMO Investissements Inc.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,  
le gestionnaire et promoteur des fonds**

*(signé) « Ross F. Kappele »*

---

ROSS F. KAPPELE  
Administrateur

*(signé) « Robert J. Schauer »*

---

ROBERT J. SCHAUER  
Administrateur

**Attestation de BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée (le « fonds »)  
et du gestionnaire et promoteur du fonds**

La présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE DU 10 mai 2019

*(signé) « Joan Z. Mohammed »*

\_\_\_\_\_  
JOAN Z. MOHAMMED  
Chef de la direction par intérim  
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

*(signé) « Robert J. Schauer »*

\_\_\_\_\_  
ROBERT J. SCHAUER  
Chef de la direction financière  
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BMO FONDS DE DIVIDENDES MENSUELS LTÉE**

*(signé) « Barry M. Cooper »*

\_\_\_\_\_  
BARRY M. COOPER  
Administrateur

*(signé) « Thomas C.S. Burian »*

\_\_\_\_\_  
THOMAS C.S. BURIAN  
Administrateur

**BMO INVESTISSEMENTS INC.,  
en sa qualité de gestionnaire et de promoteur du fonds**

*(signé) « Joan Z. Mohammed »*

\_\_\_\_\_  
JOAN Z. MOHAMMED  
Chef de la direction par intérim  
BMO Investissements Inc.

*(signé) « Nelson C. Avila »*

\_\_\_\_\_  
NELSON C. AVILA  
Chef de la direction financière  
BMO Investissements Inc.

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,  
le gestionnaire et promoteur du fonds**

*(signé) « Ross F. Kappelé »*

\_\_\_\_\_  
ROSS F. KAPPELE  
Administrateur

*(signé) « Robert J. Schauer »*

\_\_\_\_\_  
ROBERT J. SCHAUER  
Administrateur

## Attestation du placeur principal des fonds

BMO Fonds du marché monétaire	BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables (auparavant, BMO Fonds zéro combustible fossile)
BMO Fonds d'obligations	BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique
BMO Fonds d'obligations de base	BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique (sauf la série FNB)
BMO Fonds d'obligations de base Plus (sauf la série FNB)	BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique
BMO Fonds d'obligations mixtes	BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique
BMO Portefeuille diversifié de revenu	BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents	BMO Fonds de dividendes américains
BMO Fonds de revenu à taux variable	BMO Fonds FNB d'actions américaines
BMO Fonds mondial diversifié	BMO Fonds d'actions américaines
BMO Fonds mondial de revenu mensuel	BMO Fonds d'actions américaines Plus
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles (sauf la série FNB)	BMO Fonds leadership féminin (sauf la série FNB)
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques (sauf la série FNB)	BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation
BMO Fonds de croissance et de revenu	BMO Fonds des marchés en développement
BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée	BMO Fonds mondial à petite capitalisation
BMO Fonds de revenu mensuel élevé II	BMO Fonds de métaux précieux
BMO Fonds de revenu mensuel	BMO Fonds de ressources
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme	BMO Fonds américain à petite capitalisation
BMO Fonds d'actions privilégiées	BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	BMO Portefeuille FNB de revenu
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé	BMO Portefeuille FNB conservateur
BMO Fonds universel d'obligations	BMO Portefeuille FNB équilibré
BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu	BMO Portefeuille FNB croissance
BMO Fonds de l'allocation de l'actif	BMO Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes	BMO Fonds équilibré en dollars US
BMO Fonds d'actions canadiennes	BMO Fonds de dividendes en dollars US
BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation	BMO Fonds indice-actions en dollars US
BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées	BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
BMO Fonds concentré d'actions mondiales (sauf la série FNB)	BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US
BMO Fonds concentré d'actions américaines (sauf la série FNB)	BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	BMO Catégorie actions canadiennes
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	BMO Catégorie dividendes
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés	BMO Catégorie mondiale de dividendes
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés	BMO Catégorie mondiale énergie
BMO Fonds de dividendes	BMO Catégorie mondiale d'actions
BMO Fonds européen	BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité
BMO Fonds mondial équilibré	BMO Catégorie Chine élargie
BMO Fonds mondial de dividendes	BMO Catégorie valeur internationale
BMO Fonds mondial d'actions	BMO Catégorie actions américaines
BMO Fonds mondial de croissance et de revenu	BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds d'infrastructures mondiales	BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds d'occasions de croissance	BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds FNB d'actions internationales	BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>
BMO Fonds d'actions internationales	BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu
BMO Fonds valeur internationale	BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré
BMO Fonds japonais	BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité	BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Fonds d'actions multi-factorielles	BMO Fonds Étape Plus 2022
BMO Fonds de dividendes nord-américains	BMO Fonds Étape Plus 2025
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes (sauf la série FNB)	BMO Fonds Étape Plus 2026
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines (sauf la série FNB)	BMO Fonds Étape Plus 2030
	BMO Portefeuille de revenu FondSélect <sup>MD</sup>
	BMO Portefeuille équilibré FondSélect <sup>MD</sup>
	BMO Portefeuille croissance FondSélect <sup>MD</sup>
	BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect <sup>MD</sup>
	BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect <sup>MD</sup>
	BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect <sup>MD</sup>
	BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect <sup>MD</sup>
	BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect <sup>MD</sup>

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect<sup>MD</sup>  
BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect<sup>MD</sup>  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035  
BMO Portefeuille de retraite revenu  
BMO Portefeuille de retraite conservateur  
BMO Portefeuille de retraite équilibré  
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque

BMO Fonds d'actions Réduction du risque  
BMO Portefeuille de revenu Ascension<sup>MC</sup>  
BMO Portefeuille conservateur Ascension<sup>MC</sup>  
BMO Portefeuille équilibré Ascension<sup>MC</sup>  
BMO Portefeuille croissance Ascension<sup>MC</sup>  
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension<sup>MC</sup>

(collectivement, les « **fonds** »)

À notre connaissance, la présente notice annuelle, avec le prospectus simplifié et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

EN DATE DU 10 mai 2019

**PLACEUR PRINCIPAL  
BMO INVESTISSEMENTS INC.**

*(signé) « Joan Z. Mohammed »*

---

JOAN Z. MOHAMMED

Chef de la direction par intérim

## Fonds d'investissement BMO

Offrant des titres des séries A, A (couverte), T4, T5, T6, T8, F, F (couverte), F2, F4, F6, D, G, I, FNB, O, L, M, N, NBA, NBF, S, Conseiller, Conseiller (couverte), Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O et/ou Classique, si cela est indiqué.

### Fonds axés sur la sécurité BMO

BMO Fonds du marché monétaire (séries A, F, D, I, M et Conseiller)

### Fonds axés sur le revenu BMO

BMO Fonds d'obligations (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de base (séries A, F, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de base Plus (séries A, F, D, G, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations mixtes (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille diversifié de revenu (séries A, T5, T6, T8, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de revenu à taux variable (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial diversifié (séries A, T5, T6, F, D et Conseiller)

BMO Fonds mondial de revenu mensuel (séries A, D et T6)

BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds de croissance et de revenu (séries T5, T8, F, D, Conseiller et Classique)

BMO Fonds de dividendes mensuels Ltée\* (séries F, D, Conseiller et Classique)

BMO Fonds de revenu mensuel élevé II (séries A, T5, T8, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de revenu mensuel (séries A, T6, F, F6, D, G et I)

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions privilégiées (séries A, F, D, I, Fonds d'actions privilégiées BMO privé, série O et Conseiller)

BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé (séries A, F, D, I, Fonds d'obligations américaines à rendement élevé BMO privé, série O et Conseiller)

BMO Fonds universel d'obligations (séries A, F, D, I et Conseiller)

### Fonds axés sur la croissance BMO

BMO Fonds asiatique de croissance et de revenu (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de l'allocation de l'actif (séries A, T5, F, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (séries A, F, D, G et I)

BMO Fonds d'actions canadiennes (séries A, F, D et I)

BMO Fonds canadien d'actions à grande capitalisation (séries A, T5, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions canadiennes sélectionnées (séries A, F, D, I, NBA, NBF et Conseiller)

BMO Fonds concentré d'actions mondiales (séries A, T6, F, F6, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds concentré d'actions américaines (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de dividendes (séries A, T5, F, F6, D, G, I et Conseiller)

BMO Fonds européen (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial équilibré (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial de dividendes (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial d'actions (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Fonds mondial de croissance et de revenu (séries A, T5, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'infrastructures mondiales (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'occasions de croissance (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB d'actions internationales (séries A, F, D, G et I)

BMO Fonds d'actions internationales (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds valeur internationale (séries A, F, D, I, N et Conseiller)

BMO Fonds japonais (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions multi-factorielles (séries A, F, D, I et Conseiller)

BMO Fonds de dividendes nord-américains (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)  
 BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)  
 BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables (*auparavant, BMO Fonds zéro combustible fossile*) (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique (séries A, F, D, G, I, L et Conseiller)  
 BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique (séries A, T6, F, F6, D, G, I, L, FNB et Conseiller)  
 BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique (séries A, T4, F, F4, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique (séries A, T6, F, F6, D, I, S et Conseiller)  
 BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique (séries A, F, D, I, L et Conseiller)  
 BMO Fonds de dividendes américains (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds FNB d'actions américaines (séries A, F, D, G et I)  
 BMO Fonds d'actions américaines (séries A, A (couverte), F, F (couverte), D, I, N, Conseiller et Conseiller (couverte))  
 BMO Fonds d'actions américaines Plus (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds leadership féminin (séries A, F, D, I, FNB et Conseiller)

#### **Fonds axés sur les actions de croissance BMO**

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds des marchés en développement (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds mondial à petite capitalisation (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds de métaux précieux (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds de ressources (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds américain à petite capitalisation (séries A, F, D, I et Conseiller)

#### **BMO Portefeuilles FNB**

BMO Portefeuille FNB à revenu fixe (séries A, T6, F, F2, D, G, I et Conseiller)  
 BMO Portefeuille FNB de revenu (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)  
 BMO Portefeuille FNB conservateur (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)  
 BMO Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)  
 BMO Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)  
 BMO Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, F2, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

#### **Fonds en dollars US BMO**

BMO Fonds équilibré en dollars US (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds de dividendes en dollars US (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Fonds indice-actions en dollars US (séries A, D et I)  
 BMO Fonds du marché monétaire en dollars US (séries A, D, Fonds du marché monétaire en dollars US BMO privé, série O et Conseiller)  
 BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US (séries A, T5, T6, F, D et Conseiller)

#### **Fonds catégorie de société BMO±**

BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu (séries F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie actions canadiennes (séries A, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie dividendes (séries A, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie mondiale de dividendes (séries A, T5, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Catégorie mondiale énergie (séries A, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie mondiale d'actions (séries A, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie Chine élargie (séries A, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie valeur internationale (séries A, F, D, I et Conseiller)  
 BMO Catégorie actions américaines (séries F, D et Conseiller)  
 BMO Portefeuille de revenu CatégorieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
 BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
 BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
 BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré (séries A, T6, F, F2, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance (séries A, T6, F, D et Conseiller)  
 BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance (séries A, T6, F, D et Conseiller)

#### **Fonds Étape Plus BMO**

BMO Fonds Étape Plus 2022 (séries A, D et Conseiller)  
 BMO Fonds Étape Plus 2025 (séries A, D et Conseiller)  
 BMO Fonds Étape Plus 2026 (séries A, D et Conseiller)  
 BMO Fonds Étape Plus 2030 (séries A, D et Conseiller)

#### **Portefeuilles FondSélect<sup>MD</sup> BMO**

BMO Portefeuille de revenu FondSélect<sup>MD</sup> (séries A et D)  
 BMO Portefeuille équilibré FondSélect<sup>MD</sup> (séries A, D et NBA)

BMO Portefeuille croissance FondSélect<sup>MD</sup> (séries A, D et NBA)

BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect<sup>MD</sup> (séries A, D et NBA)

#### **Portefeuilles FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO**

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de revenu FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille conservateur FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille équilibré FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille croissance FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

BMO Portefeuille actions de croissance FiducieSélect<sup>MD</sup> (séries A, T6, F, F6, D, I et Conseiller)

#### **Portefeuilles d'éducation Objectif BMO**

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030 (séries A et D)

BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035 (séries A et D)

\* Société d'investissement à capital variable offrant des actions.

± Chacun de ces fonds est une catégorie de Catégorie de société BMO Inc., société d'investissement à capital variable.

<sup>MD/MC</sup> Marques déposées/marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée en vertu d'une licence.

#### **BMO Portefeuilles de retraite**

BMO Portefeuille de retraite revenu (séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de retraite conservateur (séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

BMO Portefeuille de retraite équilibré (séries A, T4, T6, F, F4, F6, D, G, I et Conseiller)

#### **BMO Fonds Réduction du risque**

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque (séries F, I et Conseiller)

BMO Fonds d'actions Réduction du risque (séries F, I et Conseiller)

#### **BMO Portefeuilles Ascension<sup>MC</sup>**

BMO Portefeuille de revenu Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)  
BMO Portefeuille conservateur Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille équilibré Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille croissance Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

BMO Portefeuille actions de croissance Ascension<sup>MC</sup> (séries A, T6 et F)

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les fonds dans leur aperçu du fonds, leurs aperçus du FNB, leurs rapports de la direction sur le rendement du fonds et leurs états financiers. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents et d'autres renseignements, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants de la manière suivante :

- en composant sans frais le 1 800 665-7700 si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement ou en composant sans frais le 1 800 304-7151 si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier;
- en visitant le site Internet de BMO Investissements Inc. à l'adresse **www.bmo.com/fonds** (en français) ou **www.bmo.com/mutualfunds** (en anglais), si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement;
- en visitant le site Internet de BMO Investissements Inc. à l'adresse **www.bmo.com/gma/ca** (en français) ou **www.bmo.com/gam/ca** (en anglais), si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier;
- en visitant le site Internet des fonds négociés en bourse BMO à l'adresse **www.fnb.bmo.com** (en français) ou **www.bmoetfs.com** (en anglais), si vous avez souscrit vos titres de série FNB par l'entremise d'un courtier;
- en nous adressant un courriel à l'adresse **fonds@bmo.com**, si vous avez souscrit vos titres auprès d'une succursale de BMO Banque de Montréal ou par l'entremise de BMO Centre d'investissement;
- en nous adressant un courriel à l'adresse **servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com** si vous avez souscrit vos titres par l'entremise d'un courtier;
- en adressant un courriel aux fonds négociés en bourse BMO à l'adresse **bmo.etfs@bmo.com** si vous avez souscrit vos titres de série FNB par l'entremise d'un courtier;

- en vous adressant directement à votre courtier;
- en visitant le site Internet **www.sedar.com**.

BMO Investissements Inc.  
100 King Street West, 43<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5X 1A1  
1 800 665-7700

Bureau d'administration  
250 Yonge Street, 7<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5B 2M8  
1 800 304-7151

**Fonds d'investissement BMO**

Membre de BMO Groupe financier